

Enseigner le patrimoine culturel immatériel ?

Le « PCI » dans les formations universitaires



Copyright 2015

Centre français du patrimoine culturel immatériel - Maison des Cultures du Monde
Illustration de couverture : *La promenade du chameau* (1900), collection CIRDÒC



Cette édition en ligne est le prolongement du séminaire international sur l'enseignement du patrimoine culturel immatériel dans les formations universitaires en Europe, organisé les 5 et 6 septembre 2013 par le Centre français du patrimoine culturel immatériel - Maison des Cultures du Monde, avec le soutien et la participation de la direction générale des Patrimoines, département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique (DPRPS), ministère de la Culture et de la Communication.



TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES AUTEURS	4
AVANT-PROPOS par Séverine Cachat	6
INTÉGRER UNE FORMATION AU PCI DANS UN MASTÈRE DE MÉDIATION DU PATRIMOINE : l'exemple rennais, par Martine Cocaud	8
VERS UN MASTÈRE MULTI-SITES « EXPERTISE ETHNOLOGIQUE EN PATRIMOINE IMMATÉRIEL » Toulouse, Montpellier, Barcelone, par Nicolas Adell	12
LE MASTÈRE 2 « PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL » DU CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA RENAISSANCE DE TOURS, par David Fiala.....	24
ENSEIGNER LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN BELGIQUE FRANCOPHONE, par Françoise Lempereur	33
CHOREOMUNDUS - MASTÈRE ERASMUS MUNDUS « SAVOIR, PRATIQUE ET PATRIMOINE EN DANSE » Lieu de réflexion et de construction pour la sauvegarde et la transmission du patrimoine culturel immatériel, par Georgiana Wierre-Gore en collaboration avec Egil Bakka	42
LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DANS LE DISCOURS ACADÉMIQUE : LE CAS DE LA LETTONIE, par Anita Vaivade	50
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL : INSCRIRE L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE DANS LES POLITIQUES CULTURELLES RÉGIONALES Le cas de l'université de Pau et des pays de l'Adour, par Patricia Heiniger-Casteret	63
LE PCI DANS LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES EN ASIE, par Noriko Aikawa-Faure	76

ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO

NICOLAS ADELL

Maître de conférences, Nicolas Adell est responsable du mastère européen « Patrimoine culturel immatériel » à l'université de Toulouse II-Le Mirail.

NORIKO AIKAWA-FAURE

Ancienne directrice de l'Unité du patrimoine culturel de l'Unesco et professeure invitée à l'Institut national d'études politiques de Tokyo (Japon), Noriko Aikawa-Faure a développé le programme du PCI depuis sa création en 1992 et a œuvré à établir la convention Unesco de 2003. Elle est actuellement conseillère pour le PCI auprès de l'agence des Affaires culturelles du gouvernement du Japon.

EGIL BAKKA

Professeur en ethnochoréologie au sein du programme en études de danse appartenant au département de Musique, il est également coordinateur académique de Choreomundus à l'université norvégienne des Sciences et de la Technologie.

SÉVERINE CACHAT

Docteure en anthropologie, Séverine Cachat a travaillé dans l'océan Indien sur les processus de patrimonialisation et leurs multiples enjeux. Elle dirige depuis 2011 le Centre français du patrimoine culturel immatériel - Maison des Cultures du Monde à Vitré (Ille-et-Vilaine).

MARTINE COCAUD

Maîtresse de conférences, Martine Cocaud est coordinatrice du mastère « Médiation du patrimoine en Europe » à l'université de Haute-Bretagne Rennes II.

DAVID FIALA

Maître de conférences en musicologie au Centre d'études supérieures de la Renaissance de Tours (université François-Rabelais - CNRS), David Fiala coordonne, avec Marion Boudon-Machuel, le mastère 2 professionnalisant « Patrimoine culturel immatériel ». Ses travaux portent sur la musique et les musiciens dans l'Europe des xv^e et xvi^e siècles.

PATRICIA HEINIGER-CASTERET

Maîtresse de conférences, Patricia Heiniger-Casteret est coordinatrice du mastère « Cultures et société » à l'université de Pau et des pays de l'Adour.

FRANÇOISE LEMPEREUR

Docteure en information et communication, Françoise Lempereur est maîtresse de conférences et titulaire des cours de PCI à l'université de Liège. Dialectologue et ethnomusicologue de formation, elle a élargi son champ de recherche à de nombreux aspects du PCI : savoir-faire traditionnels, paysages et espaces culturels, liaison entre patrimoine mondial et PCI, patrimoine scientifique immatériel, etc. Auteure d'une thèse de doctorat sur la transmission du patrimoine culturel immatériel (ULG, 2008), elle a participé depuis 2005 à une vingtaine de colloques et missions d'expertise internationaux.

ANITA VAIVADE

Anita Vaivade est docteure en arts, maîtresse de conférences et chercheuse à l'Académie de la culture de Lettonie. Après une maîtrise en sociologie de la culture à l'université Paris IV-Sorbonne et de droit à l'université de Riga (Lettonie), elle a soutenu en 2011 sa thèse interdisciplinaire *Conceptualisation du patrimoine culturel immatériel en droit*. Actuellement, elle représente la Lettonie au sein du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à l'Unesco, et codirige le projet de recherche franco-letton sur la comparaison des législations nationales du patrimoine culturel immatériel.

GEORGIANA WIERRE-GORE

Professeure en anthropologie de la danse et des pratiques corporelles, UFR STAPS/ACTé¹ à l'université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, Georgiana Wierre-Gore est également coordinatrice académique locale de Choreomundus.

¹ Le laboratoire de recherche ACTé (Activité, Connaissance, Transmission, éducation) est une équipe d'accueil (EA n°4281) de l'université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand (France). Il est adossé à deux composantes de l'université : l'ESPE Clermont-Auvergne et l'UFR STAPS.



Séverine Cachat

AVANT-PROPOS

Les différentes disciplines relevant du champ du patrimoine culturel immatériel (PCI), tel que défini par la convention adoptée par l'Unesco en 2003, sont enseignées depuis longtemps dans les universités européennes : ethnologie, ethnomusicologie, etc. Certaines de ces formations, par leur dimension pratique, s'intéressent en outre directement à la sauvegarde, qui désigne selon la convention l'ensemble des mesures visant à assurer la viabilité effective des pratiques et des expressions : identification, étude, documentation, transmission, valorisation, etc.

Plus récemment, le PCI a émergé en tant que tel soit sous la forme de modules dédiés dans le cadre d'enseignements généraux sur le patrimoine - jusqu'ici conçu comme matériel - soit sous la forme de nouveaux masters explicitement orientés vers le patrimoine immatériel. Cette évolution témoigne, en même temps qu'elle y participe, de l'effervescence qui accompagne la ratification de plus en plus large de la convention : mise en œuvre par les États d'inventaires du PCI et de candidatures pour les listes internationales de l'Unesco ; intérêt croissant des collectivités territoriales et des associations ; multiplication des projets de valorisation à des échelles diverses, etc.

Si l'on ne peut que se réjouir de ces évolutions et de la prise en compte des spécificités du PCI dans les formations aux métiers du patrimoine, ces initiatives méritent toutefois d'ouvrir la réflexion. Quel est le contenu des enseignements théoriques ou pratiques : approche critique des nouveaux champs et modes de patrimonialisation ouverts par la convention, modalités spécifiques d'inventaire ou de médiation des patrimoines vivants, usage des nouveaux médias et technologies pour la sauvegarde et la valorisation ? Quelle est la corrélation entre les compétences développées d'une part, les besoins qui émergent et seront vraisemblablement amenés à évoluer d'autre part, au sein des différents secteurs de l'institution patrimoniale, des collectivités, des associations, des musées, des centres culturels, des agences d'ingénierie ou des industries culturelles ?

Le séminaire organisé par le Centre français du patrimoine culturel immatériel à Vitré les 5 et 6 septembre 2013 proposait de confronter la présentation concrète du contenu des enseignements au sein de parcours universitaires en partie ou totalement dédiés au PCI, à une réflexion davantage théorique sur les enjeux de ces formations. Les contributions à ce deuxième numéro des *Cahiers du CFPCI* relèvent donc de ces deux types d'approches, reflétant le format relativement libre des communications du séminaire qui privilégie les échanges.

Ces contributions témoignent de la richesse et de la diversité des contextes, des cursus et des disciplines concernés par le champ du PCI : histoire, anthropologie-ethnologie, information-communication, arts et même sports. Elles reflètent également la variété des approches pédagogiques selon leur finalité : certaines de ces formations sont orientées vers la recherche,

introduisant éventuellement les étudiants au travail de collecte sur le terrain et relevant du patrimoine ethnologique, tandis que d'autres ont une visée plus pratique. Dans le cadre de ce deuxième séminaire européen du CFPCI, les parcours professionnalisants ayant une dimension européenne étaient particulièrement mis en lumière.

La mise en perspective de cursus universitaires en Europe (France, Belgique, Allemagne, Norvège, Lettonie, etc.), mais aussi en Asie (Japon, Chine, Corée, Mongolie) et aux Amériques (Québec, Brésil, Haïti)¹, permet en effet de comparer la manière dont le PCI est pris en compte ou non en fonction des systèmes éducatifs propres à ces pays, ainsi que de l'appréhension différente de cette notion et des politiques générales mises en œuvre en conséquence dans les divers contextes nationaux.

¹ Les communications concernant les initiatives menées au sein de l'université de Göttingen (Allemagne) et dans plusieurs universités brésiliennes n'ont pas pu être intégrées à ce numéro.

Martine Cocaud

INTÉGRER UNE FORMATION AU PCI DANS UN MASTÈRE DE MÉDIATION DU PATRIMOINE : L'EXEMPLE RENNAIS

RÉSUMÉ

Français

Le mastère « Médiation du patrimoine en Europe » est une formation générale qui propose aux étudiants de se spécialiser dans les métiers du patrimoine sur deux années. Celle-ci intègre la notion de patrimoine culturel immatériel à travers deux volets. D'une part, elle offre des bases juridiques et administratives et sensibilise les étudiants aux problématiques liées au PCI, notamment par l'étude de politiques culturelles prenant en compte ce dernier. Elle comprend d'autre part des temps d'échanges et de débat à travers des rencontres de professionnels et d'universitaires afin de donner aux étudiants un cadre de réflexion pouvant déboucher sur une spécialisation future s'ils le souhaitent.

Cet article revient sur les étapes-clés qui ont conduit à mettre en place le mastère ainsi que sur la manière dont celui-ci intègre le PCI et sur l'articulation de la formation sur deux années.

Mots clés : patrimoine culturel immatériel, médiation du patrimoine

Anglais

The Master's degree "Heritage Mediation in Europe" is a general training offered to the students specializing in the professions of cultural heritage over two years. It integrates the notion of Intangible Cultural Heritage through two sectors. On the one hand, it gives legal and administrative basis and makes the students aware of problems bound to ICH, particularly through the study of cultural policies covering ICH. On the other hand, it supplies moments for exchanges and debates through meetings with professionals and scholars to give the students a

frame of thinking, which could lead to a future specialization.

This article will reflect on the key steps which led to set up the Master's degree, as well as the way it integrates ICH and the articulation of the training over two years.

Key words : intangible cultural heritage, cultural heritage mediation

Adossé au département d'Histoire de Rennes II, le mastère « Médiation du patrimoine en Europe » est né au début des années 2000 d'un projet européen réunissant le réseau des villes d'art et d'histoire, le ministère de la Culture et plusieurs universités européennes. Destiné au départ à la formation continue des professionnels puis s'ouvrant ensuite à la formation initiale, ce mastère devait former des spécialistes de la médiation, tous patrimoines confondus. La définition du patrimoine ou des patrimoines du début du XXI^e siècle n'était pas alors au cœur de la réflexion de ceux qui considéraient comme nécessaire une telle formation.

Toutefois, la question du patrimoine culturel immatériel se pose rapidement – dès 2008 me semble-t-il. Il s'agissait alors de présenter à des professionnels reprenant des études et à de jeunes étudiants ce nouvel objet encore mal connu. Cet intérêt que l'on peut sans doute juger précoce, puisque la France venait juste de ratifier la convention, est fortement lié au territoire. En Bretagne, les associations et les élus se sont emparés très rapidement de ce nouveau concept qui permettait de développer et de faire reconnaître des actions initiées de longue date visant à préserver un patrimoine jugé fragile. Quand en 2008 l'association DASTUM (« recueillir » en breton), lance une opération de sensibilisation au PCI, elle suscite l'intérêt d'autres associations et les politiques emboîtent le pas. C'est Jean-Yves Le Drian, alors vice-président de la région Bretagne, qui clôture en décembre 2008 « les Rencontres du patrimoine culturel immatériel de Bretagne », suivi plus tard par un grand nombre de collectivités puisqu'actuellement, 72 collectivités publiques se sont engagées en signant l'Appel à la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel de Bretagne. Rappelons aussi la présence du CFPCI à Vitré qui permet, par une action concertée avec l'université Rennes II, de donner rapidement de la visibilité aux réflexions menées dans le cadre du mastère.

Il aurait donc été difficile d'imaginer à Rennes un mastère professionnel qui, attentif aux réalités du patrimoine régional, ignore le PCI, d'autant plus que plusieurs enseignants – de disciplines variées – du mastère affirmaient dès 2008 dans leurs publications l'intérêt de la notion. Nous pensons à Jean-Michel Lucas, économiste, dont les écrits défendent la priorité due au PCI dans le cadre des politiques culturelles, à Ronan Le Coadic, sociologue, qui approche le concept par ses travaux sur les minorités et la diversité culturelle et à Jean-Michel Le Boulanger, géographe.

Les étudiants étant formés initialement en sciences sociales (le plus souvent en histoire mais aussi en géographie voire en droit) ou en art (histoire de l'art ou arts plastiques), l'approche du PCI ne devait pas être disciplinaire. Il n'était pas non plus question de former des spécialistes de l'inventaire, de la conservation ou de la valorisation du PCI, les étudiants n'ayant le plus souvent ni la formation nécessaire ni l'intérêt pour cela (ceux qui par contre le souhaitent sont vivement encouragés à effectuer un stage en lien avec la question, et le réseau créé facilite les



choses). Nous tenions par contre à créer un cadre de réflexion qui permette à de futurs professionnels du patrimoine, d'une part, d'être attentifs à ce qui peut faire le PCI et d'autre part, de mesurer les conséquences de cette reconnaissance lors de l'élaboration d'un projet de médiation. Il y a donc affirmation de la dimension politique du patrimoine culturel immatériel, les textes de référence étant ceux de l'Unesco, dont la convention de 2003.

Dans cette perspective de formation, plusieurs modules ont été créés.

PREMIÈRE ANNÉE DE MASTÈRE

Un cours intitulé « Identités, patrimoines et diversité culturelle en Europe » permet à la fois de poser les fondements de la réflexion nécessaire à la compréhension du PCI (le concept d'identité et ses limites, les autres approches de l'altérité, l'impact de la mondialisation, le multiculturalisme et les politiques de la différence), et de présenter les outils conceptuels ou législatifs offerts à la communauté internationale pour le défendre (dont les textes de l'Unesco). Ce cours est complété par une visite du CFPCI afin de découvrir les activités développées ainsi que par des rencontres avec des associations ou des centres qui mettent en œuvre des projets intégrant la notion de diversité culturelle. Ce peut être par exemple, à Rennes, la maison de l'Europe, l'Institut franco-américain mais aussi les archives municipales qui lancent des projets sur la mémoire et les patrimoines de diverses communautés urbaines.

DEUXIÈME ANNÉE DE MASTÈRE

Les rencontres qui associent professionnels et universitaires sont privilégiées. Elles veulent informer les étudiants sur les bases juridiques et administratives de la notion de PCI tout en leur montrant des exemples récents de politiques culturelles intégrant le PCI. Elles se déroulent souvent dans un cadre ouvert à tous les publics, sous forme de soirées, de conférences, de tables rondes, etc. Plusieurs événements ont été proposés :

- 13-14 janvier 2011 : deux journées d'études animées par le mastère « Médiation du patrimoine » de Rennes, le mastère de l'IUP de Lorient (dirigé par M. Le Boulanger qui est aussi vice-président à la Culture de la région Bretagne) et Dastum sur la thématique de « la notion de patrimoine culturel immatériel et le territoire ».

- 29 mars 2011 : avec l'université Rennes II, la région Bretagne, la Ville de Rennes, la Maison des Cultures du Monde et Dastum, une rencontre internationale sur le thème « Transmission et éducation au patrimoine culturel immatériel » ; table ronde animée par Chérif Khaznadar (président de la Maison des cultures du Monde, président du comité Culture & Communication et vice-président de la Commission nationale française pour l'Unesco).

- 23-24 janvier 2012 : journées d'études en partenariat avec le mastère de l'université Bretagne Sud et Dastum sur le thème de « la fête en Bretagne ».

- décembre 2012 : participation des étudiants du mastère aux rencontres internationales du patrimoine culturel immatériel en Bretagne organisées par Dastum.

- 23-24 janvier 2014 : atelier franco-allemand de recherche-formation sur le thème « le patrimoine culturel immatériel en France et en Allemagne : approches comparées d'une notion d'un type nouveau » à l'université Rennes II.²

Actuellement, nous tentons de développer des partenariats afin que les problématiques liées au PCI restent prioritaires dans le mastère. Un partenariat plus étroit avec le CFPCI de Vitré sera mis en œuvre en 2015 et devrait permettre à des étudiants de s'intégrer à certains projets et à d'autres d'effectuer un stage. De plus, une convention signée avec l'université de Paderborn (Rhénanie du Nord-Westphalie) prévoit d'organiser tous les deux ans - à l'image de ce qui s'est fait cette année à Rennes - un atelier recherche-formation sur le PCI. Cet atelier qui réunit universitaires, professionnels et étudiants a pour objectif de mettre en évidence les différentes façons de penser et de faire vivre le PCI en Europe. Nous souhaitons y associer rapidement d'autres universités ou d'autres collectivités (le musée de plein air de Sibiu (Roumanie) semble intéressé par exemple). Le thème retenu pour 2015 est celui des inventaires.

² Les communications de la journée seront publiées en français dans la revue du CFPCI et en allemand dans une revue allemande (négociation en cours).



Nicolas Adell

VERS UN MASTÈRE MULTI-SITES « EXPERTISE ETHNOLOGIQUE EN PATRIMOINE IMMATÉRIEL »

Toulouse, Montpellier, Barcelone

RÉSUMÉ

Français

À la rentrée universitaire 2015 devrait ouvrir conjointement à l'université de Toulouse-Jean-Jaurès et à l'université de Montpellier Paul-Valéry, en partenariat avec l'Universitat de Barcelona, une spécialisation professionnelle de mastère intitulée « Expertise ethnologique en patrimoine immatériel » (EEPI). Cette spécialisation, qui serait à terme triplement habilitée, se présente sous une formule singulière qui offrira une formation unique en France et en Europe dans le domaine de l'élaboration de compétences anthropologiques appliquées au domaine du patrimoine culturel, et plus particulièrement à celui du patrimoine culturel immatériel. Mais avant d'en présenter l'organisation et l'architecture générales, il est nécessaire de revenir sur les raisons qui ont conduit à imaginer la possibilité et même la nécessité d'une telle spécialisation de mastère.

Mots-clés : patrimoine culturel immatériel, expertise ethnologique

Anglais

Together with the university of Toulouse Jean-Jaurès, the university of Montpellier Paul-Valéry and in partnership with the Universitat de Barcelona, a professional specialization for a Master's degree entitled "Ethnological Expertise on Intangible Heritage" should start at the beginning of the new term 2015. This specialization, which upon completion should yield a triple accreditation, appears under a particular formula which will offer a unique training in

France and in Europe in the field of the elaboration of anthropological skills applied to the domain of the cultural heritage, and more specifically to that of Intangible Cultural Heritage. But prior to presenting its general organization and architecture, it is necessary to go back to the reasons which led to consider the possibility and indeed the need of such a specialization for a Master's degree.

Key words : intangible cultural heritage, ethnological expertise

LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL, DU PROBLÈME SCIENTIFIQUE À L'ENJEU PÉDAGOGIQUE

À la fin des années 2000 ont émergé à Montpellier, à Barcelone et à Toulouse des foyers d'intérêt pour l'étude et l'analyse de la notion de patrimoine culturel immatériel, cristallisée dans la convention de 2003 de l'Unesco mais dont les racines sont bien antérieures³. Ces intérêts ont convergé tout en gardant la singularité de leur accent et de leur manière de saisir les questions posées par l'application de la catégorie de « patrimoine culturel immatériel » (PCI) par l'Unesco et les États signataires de la convention (161 États parties au 15 mai 2014). Une partie des ressorts distinctifs résidait notamment dans les objets ou les terrains à partir desquels les chercheurs, à Toulouse, Montpellier ou Barcelone, s'étaient confrontés à la question du PCI. Ces distinctions forment le socle de la diversité de l'offre d'enseignements qui sera proposée aux étudiants qui suivront la filière EEPI.

À Montpellier, la recherche convoquant ou intégrant la notion de patrimoine culturel immatériel comprend deux approches qui sont assez étroitement reliées et qui possèdent des tonalités et caractéristiques communes quoiqu'elles découlent d'objets d'enquête assez différents. Une première approche, conceptuelle, élaborée par Gaetano Ciarcia, s'est appliquée à déterminer les contours, attendus et effets possibles de la mise en œuvre d'une telle catégorie. Avec deux questions sous-jacentes, l'une immédiate, l'autre alors prospective : quelles sont les caractéristiques communes de ces éléments subsumés sous le générique PCI ? Et quels effets, en retour, cette nouvelle catégorie engendre-t-elle sur les éléments qui la constituent possiblement ? Sous cet angle, le problème central portait moins sur le patrimoine que sur l'immatérialité et le problème corrélé du « rendre visible ». Cet aspect rejoint un trait général des anthropologues, à Montpellier, à Toulouse et à Barcelone, impliqués dans le projet de formation : aucun ne vient du monde patrimonial, et aucun n'avait prioritairement orienté ses recherches sur ce type de questions. Pour certains, il s'est agi d'une conversion thématique délibérée. Mais, pour la plupart, le patrimoine comme « problème intellectuel » en même temps que comme « question sociale » a surgi du terrain et s'est imposé comme un objet incontournable.

C'est le cas à partir de la matière Dogon dont Gaetano Ciarcia s'est servi pour interroger les manières dont les Dogons se saisissent du passé et dont ils se sont emparés de leur(s) héritage(s)

³ Cette note de présentation est le fruit d'un travail collectif. Arnauld Chandivert et Magali Demanget, maîtres de conférences à l'université de Montpellier Paul-Valéry et co-fondateurs de l'initiative, y ont grandement contribué.



culturel(s) - y compris celui d'être une ethnie emblématique de l'anthropologie, française particulièrement. Comment « rendre visibles » les grands récits cosmologiques, les rapports aux esprits aquatiques, les rituels funéraires mais également la si singulière et étroite relation entretenue avec les anthropologues ? Le même type de questions est apparu sur des terrains différents (la Martinique, le parc naturel régional de la Narbonnaise, le Bénin plus récemment). Comment des éléments immatériels (une identité, une mémoire, des croyances, etc.) peuvent-ils prendre corps et quels effets cette matérialisation a-t-elle sur les spectateurs, qu'ils soient touristes ou héritiers, et sur les acteurs ?

La seconde approche mise en œuvre par les anthropologues de l'université de Montpellier est fondée sur des ethnographies que les problématiques patrimoniales ont rattrapées, car elles étaient mobilisées par les acteurs eux-mêmes. C'est le cas des associations culturelles ariégeoises étudiées par Arnauld Chandivert qui s'appliquent à penser les conditions du « rendre visible » dans le champ des traditions, du folklore, des usages et des récits. Or, les enjeux culturels de ces pratiques sont difficilement dissociables de leurs enjeux économiques. C'est une caractéristique de cette approche. Elle attire notre attention sur la dimension économique du phénomène, sans toutefois l'y réduire. Simplement, la tradition travaillée pour être rendue visible et sensible acquiert une valeur supplémentaire et un statut d'objet qui lui permet véritablement d'être traitée comme une marchandise (ce qui n'implique pas qu'elle soit exclusivement traitée de cette manière) : produite, consommée, échangée dans le cadre de circuits économiques bien particuliers, ceux qui dynamisent le marché des biens singuliers chers à Lucien Karpik.

À la croisée des deux domaines se trouvent les recherches conduites par Magali Demanget sur le chamanisme mazatèque (Mexique, État de Oaxaca) et sa mise en spectacle dans le cadre, entre autres, des circuits de tourisme chamanique. Ici, le coût du « rendre visible » est élevé puisqu'il s'agit d'afficher des pratiques dont la valeur tient en partie au fait qu'elles sont liées à la préservation de secrets entourant les activités de préparation et de consommation des champignons sacrés. Le problème du « rendre visible » rejoint des questions très concrètes : « que montrer ? » au premier chef.

Ainsi, le foyer des intérêts montpelliérains pour le patrimoine culturel immatériel présente, pour le schématiser très grossièrement, le profil suivant :

- concentration des terrains sur les pays du Sud et les groupes à revivalisme (jouant ainsi « l'Autre intérieur ») ;
- focalisation sur la problématique du « rendre visible » l'immatériel, depuis les dévoilements et (re)découvertes jusqu'aux mises en spectacle ;
- intérêt particulier pour la dimension économique du phénomène et le passage du bien culturel au statut de marchandise.

À Barcelone, Xavier Roigé, qui avait initialement mené des recherches en anthropologie de la parenté, a opéré depuis plusieurs années une conversion thématique autour des questions posées par les nouvelles pratiques muséales. De la parenté au musée, l'écart paraît important mais il masque en réalité une même attention portée aux effets territoriaux des phénomènes sociaux. Ainsi, de la même manière qu'il interrogeait la recomposition des espaces domestiques



et les conséquences sur la résidence des transformations des formes de famille, Xavier Roigé a poursuivi dans un autre domaine ce même questionnement. Dans quelle mesure le patrimoine, et notamment le patrimoine culturel, construit-il du territoire ? Ce qui ne laisse pas d'ouvrir sur des problèmes plus généraux, d'ordre politique notamment. Les enquêtes se situent dès lors au niveau des institutions qui forment le terrain privilégié de l'anthropologie qui est conduite dans le champ des études patrimoniales à l'université de Barcelone.

Synthétisons le profil de la perspective barcelonaise en reprenant les critères mentionnés plus haut :

- terrains de type institutionnel (musées, collectivités, acteurs politiques de la culture, etc.) ;
- focalisation sur la problématique de la construction et des effets territoriaux des politiques culturelles ;
- intérêt particulier pour la dimension politique du processus de mise en patrimoine.

À Toulouse, le patrimoine culturel immatériel a été abordé à partir de deux objets différents, mais appréhendés au travers d'une problématique identique. Dans un premier temps, le PCI a été interrogé à partir d'une ethnographie des communautés compagnonniques que j'avais alors réalisée dans le cadre d'une recherche doctorale. L'intérêt patrimonial avait là deux sources distinctes qui s'alimentaient l'une l'autre. En effet, cet intérêt émanait du terrain lui-même (des compagnons avaient de leur propre initiative soumis un dossier d'inscription sur la liste représentative) tandis que, simultanément, les compagnons intéressaient les porteurs institutionnels de la politique du patrimoine culturel immatériel en France, à savoir la mission Ethnologie du ministère de la Culture, mission aujourd'hui dissoute dans le département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique. Dans les deux cas, le problème patrimonial était abordé à partir de la question de la transmission (des savoirs, des techniques, des identités). C'était en effet les manières de transmettre, le goût de l'acte de transmission pour lui-même qui formaient le cœur du patrimoine immatériel de ces communautés compagnonniques. Une telle perspective a d'ailleurs fourni l'argument principal d'un important colloque, « Transmettre, quel patrimoine ? Autour du patrimoine culturel immatériel » (16-18 juin 2010), qui fut sans doute un moment-clé dans la genèse du projet de mastère. Le fait que les compagnons eux-mêmes se soient saisis du PCI, en amont des sollicitations externes, et ce dans la continuité de leurs usages consistant à s'observer eux-mêmes et à déployer une réflexivité importante, a également contribué à faire porter l'intérêt sur les effets cognitifs et réflexifs de la patrimonialisation.

Dans un second temps, ces questions se sont déplacées vers d'autres types de communautés de métier, celles du monde scientifique. C'était aborder le problème de la transmission des savoirs et des identités sur des terrains différents, mais dans une perspective comparative avec le monde artisanal qui est souvent intuitivement convoquée (l'image de « l'atelier du savant » est désormais un *topos*) mais rarement examinée d'un point de vue systématique. Par ailleurs, une telle perspective était favorisée par la présence à Toulouse d'une équipe déléguée du conservatoire national des Arts et Métiers, la mission PATSTEC (Patrimoine scientifique et technique contemporain), qui avait principalement en charge de collecter, documenter et mettre



en valeur des instruments scientifiques obsolètes. La rencontre entre des anthropologues de l'université et les membres de cette mission (Catherine Gadon, Anne-Claire Jolivet, Sandrine Tomezak), rencontre structurée notamment autour d'un programme de recherche financé par le ministère de la Culture et le PRES-Toulouse, a permis de mettre l'accent sur les pratiques qui mettaient en œuvre ces instruments et de déplacer l'intérêt vers la « science vécue ». L'extension du domaine du patrimoine scientifique des objets techniques aux manières de vivre la science a été l'une des richesses de ce programme.

Il permettait également de penser à nouveaux frais la notion de patrimoine culturel immatériel. En effet, dans la mesure où elle implique une certaine observation de soi (puisque les communautés doivent « participer » à l'élaboration de leur patrimoine), une réflexivité et un souci de transmission (des « mesures de sauvegarde » pour le dire dans les termes de la convention), cette notion ne trouve-t-elle pas au sein de groupes, tels les compagnons ou les scientifiques qui insistent explicitement sur ces dimensions, d'excellents postes d'observation ?

Ainsi, le profil toulousain peut être schématisé comme suit :

- terrains constitués par des communautés de métier, communautés techniques et scientifiques principalement ;
- focalisation sur la problématique de la transmission (des savoirs, des identités, des techniques) ;
- intérêt particulier pour la dimension cognitive et réflexive du patrimoine.

Dans chacune de ces équipes, l'organisation et le développement des recherches sur le patrimoine culturel immatériel se sont accompagnés d'une sensibilisation croissante des étudiants à ce type de phénomènes, dont les enjeux globaux peuvent être présentés à l'occasion des enseignements de premier cycle avant d'être examinés à partir de cas ethnographiques traités dans des séminaires de mastère et faisant de plus en plus l'objet de recherches pour des mémoires d'anthropologie en deuxième cycle.

DE L'ENJEU PÉDAGOGIQUE AU MASTÈRE EEPI

La confrontation de ces différentes perspectives (dans des colloques, des projets de recherche, des cycles de séminaires, etc.) offrait la promesse de collaborations riches, à tout le moins d'un point de vue scientifique. Cela n'impliquait cependant pas nécessairement la création d'un parcours professionnel de mastère. Ce n'était d'ailleurs pas suffisant pour projeter, et encore moins pour structurer et obtenir, une telle création. Deux ingrédients supplémentaires, outre une conjoncture de politique universitaire assez favorable, étaient nécessaires : un intérêt manifeste de la part des étudiants (existe-t-il un public pour acquérir des compétences d'expertise dans le domaine du PCI ?), et une demande émanant du marché du travail concernant de telles compétences.



Or, aucun de ces éléments ne fait défaut. Il est même aisé de montrer à quel point leur présence significative accentue les failles d'une offre de formation, au niveau national, qui ne propose pas de parcours délivrant les savoirs et savoir-faire adéquats.

Du point de vue du marché du travail, il est désormais bien connu que de plus en plus de collectifs (de l'association culturelle pour la défense et la sauvegarde de telle pratique considérée comme traditionnelle aux collectivités territoriales qui dressent le répertoire de leurs singularités) trouvent dans le PCI un levier inédit pour une reconnaissance et une visibilité à des niveaux jusque-là non envisagés. Et si tous les éléments identifiés ne sont pas projetés dans un parcours de candidature vers une liste de l'Unesco, l'attention nouvelle prêtée à des pratiques nécessite de faire appel à des compétences spécifiques de protection, de mise en valeur et d'exposition (on ne « visite » pas les chants basques comme la cathédrale de Strasbourg).

De plus, une telle demande émane également d'institutions hautement structurées (entreprises, universités, grandes écoles, grandes administrations, etc.) de plus en plus soucieuses de ce retour sur elles-mêmes qui soit davantage qu'une simple chronique institutionnelle. Outre les enjeux symboliques tenant à la valeur intrinsèque de l'action (manifester son patrimoine culturel immatériel est bon en soi, ce qui est une éthique générale concernant le rapport au passé qui dépasse largement les politiques de l'Unesco en la matière), d'aucuns y voient également le moyen d'éviter que des savoirs techniques ne disparaissent plus vite que les instruments ou les systèmes dont l'obsolescence déclarée n'est jamais immédiatement suivie de leur mise à l'écart. Un délai, parfois assez long, existe et crée un temps où le marché du travail est inondé de nouveaux savoirs et usages que d'anciens instruments, non remplacés ou irremplaçables, ne permettent pas toujours d'appliquer. Ce décalage est un enjeu constant et considérable dans des secteurs d'activité à haute technicité. Et ce n'est pas un hasard si le CNES, Airbus ou le secteur du luxe (LVMH) ont vu dans ces enquêtes, d'abord menées en interne, sur les tours de main ou l'usage de certaines machines, une nécessité d'ordre économique.

Du côté des étudiants en anthropologie, à Toulouse comme à Montpellier, l'on a pu constater à quel point le patrimoine culturel immatériel faisait l'objet d'un intérêt grandissant. L'emprise de la notion fait qu'elle constitue de plus en plus, non seulement une perspective de recherche possible sur tout type de terrain, mais encore une porte d'entrée pour explorer certaines communautés. On assiste à un retournement intéressant dont il faudra prendre d'ici quelques années la mesure. Tandis que les anthropologues étaient venus au patrimoine après avoir abordé des problèmes différents (mais en transposant leurs anciens questionnements à ce nouvel objet), les nouvelles générations auront peut-être plus largement commencé, dans certains domaines, par une exploration de la perspective patrimoniale avant de poursuivre leurs recherches sur d'autres thématiques. En tous les cas, la grande proximité existant entre la recherche ethnologique et l'expertise en PCI (ce qui n'implique nullement que l'une soit au service de l'autre ; simplement, le voisinage ne peut être ignoré), associée à une demande du public étudiant et du marché du travail, a fait imaginer la nécessité de la construction d'un parcours de maîtrise qui serait à même de délivrer des compétences spécifiques sur les enjeux et problèmes que cette nouvelle donne patrimoniale soulève.

Ainsi, le parcours « Expertise ethnologique en patrimoine immatériel » se donne pour objectif



de faire acquérir des compétences et des connaissances en matière d'inventaire, d'expertise et de mise en valeur du patrimoine culturel, particulièrement dans sa dimension immatérielle.

À l'heure actuelle, si de nombreux mastères à orientation professionnelle autour du patrimoine existent, très peu de formations abordent de front cette question du PCI. En effet, seuls deux mastères intègrent cet élément : à l'université de Strasbourg, le mastère mention « Anthropologie ethnologie », spécialité « Patrimoines immatériels et collections scientifiques », et à l'université de Tours, le mastère mention « Patrimoine », spécialité « Patrimoine culturel immatériel ». Mais tandis que le second est proposé par des historiens, le premier, qui comporte une perspective ethnologique, est concentré sur la question du patrimoine scientifique. De plus, aucune de ces formations n'est fondée sur des partenariats entre universités, ce qui freine la largeur de spectre qui est nécessaire concernant l'approche du PCI. Enfin, aucune n'offre de perspectives internationales, alors que dans un tel domaine il est nécessaire de raisonner à cette échelle. Notre parcours EEPI ambitionne en effet de faire valoir cette expertise à un niveau international en sensibilisant les étudiants à la diversité des mises en œuvre de la convention de 2003 par les États parties, et en mettant au cœur de nos enseignements trois langues de travail, le français, l'espagnol et l'anglais.

Des contraintes fortes pesant sur la création de nouvelles formations, il a fallu construire une formule assurant la faisabilité à moyens presque constants, pour les universités, de ce parcours et profiter d'un contexte relativement favorable au déploiement de l'anthropologie. L'ouverture, à Toulouse comme à Montpellier, de parcours complets de licence à la rentrée 2014 (alors qu'il n'existait dans ces universités que des licences « suspendues » à la troisième année) a témoigné de l'intérêt porté par les deux présidences universitaires à l'anthropologie et au type de regard qu'elle porte sur le monde et sur les questions sociales contemporaines dont le PCI fait partie. Fort de cet intérêt, un projet de parcours de mastère sur ces questions pouvait être entendu à condition que trois critères « bonifiants » (outre les ingrédients généraux exposés ci-dessus) soit réunis :

- l'établissement d'un partenariat entre universités, qui a pris avec les perspectives de redécoupage régional une pertinence supplémentaire ;
- la mutualisation des enseignements permettant de s'appuyer sur l'existant et de partager les coûts ;
- l'usage des nouvelles technologies qui rend possible le partage à distance des enseignements et qui est valorisé par nos instances nationales d'évaluation des formations universitaires.

À Toulouse, ce parcours est adossé à la mention de mastère « Anthropologie sociale et historique », tandis qu'à Montpellier il s'appuie sur la mention de mastère « Ethnologie-Sociologie », spécialité « Ethnologie ». Dans l'attente d'une ouverture de la formation à Barcelone, le parcours profitera des enseignements dispensés à l'UB dans le cadre du mastère « Gestion du patrimoine culturel ». À l'issue de la première année de mastère, propre à chacun des établissements et fournie par les mentions existantes, deux promotions de 20 étudiants seront ouvertes simultanément à Montpellier et à Toulouse qui réaliseront en deuxième année



le parcours EEPI. Le schéma ci-après présente la place de la formation au sein des architectures pédagogiques existantes⁴.

Cette architecture conduit à l'ouverture d'un parcours au taux de mutualisation assez exceptionnel pour ce type de formations, généralement spécifiques et coûteuses.

De plus, ces mutualisations permettent de bénéficier des apports spécifiques propres à chaque partenaire qui rendront compte notamment de la diversité des approches du PCI proposées par chacun des sites. L'association augmente donc la surface des questionnements et des terrains d'étude, ce qui permet de confronter les étudiants à une plus grande diversité de cas.

⁴ Schéma réalisé par Arnauld Chandivert. Les intersections d'années, de parcours, de mentions (signalées par des à-plats) représentent les mutualisations d'enseignements.

Le parcours EEPI à Toulouse (le mastère 1^e année est celui du mastère « Anthropologie sociale et historique »)

Mastère 2e année					
Mention :	Ethnologie-Sociologie				
Spécialité :	Mastère indifférencié « Ethnologie et métiers du patrimoine »				
Finalité :	Recherche et Professionnelle				
Parcours (le cas échéant) : Professionnel					
Semestre 3		Volume horaire total étudiant	CM 50% Max	TD	TP
UE 1	Tronc commun ethno.-socio pour les deux parcours R et P	26	26		
ECUE 1.1	Ethnologie-Sociologie : points de vue croisés	26	26		
UE 2	Tronc commun ethno. pour les deux parcours R et P	78	78		
ECUE 2.1	Anthropologie de la mondialisation	39	39		
ECUE 2.2	Construction des identifications collectives	39	39		
UE 3	Patrimoine culturel immatériel : analyse et mise en oeuvre	104		104	
ECUE 3.1	Histoire et institutionnalisation du patrimoine culturel immatériel	26		26	
ECUE 3.2	Ingénierie de projet et outils de médiation	39		39	
ECUE 3.3	Patrimoine culturel : logiques de la représentation	39		39	
UE 4	Partenariats pédagogiques avec Toulouse et Barcelone	39		39	
ECUE 4.1	Patrimoine et muséologie (U. Barcelone)	13		13	
ECUE 4.2	Définitions et inventaires des patrimoines (U. Toulouse)	13		13	
ECUE 4.3	Patrimoines culturels transfrontaliers et méditerranéens (Montpellier)	13		13	
Total semestre 3		247	104	143	
Semestre 4		Volume horaire total étudiant	CM 50% Max	TD	TP
UE 5	Cours intensifs mutualisés avec Toulouse (janvier)	52		52	
ECUE 5.1	Patrimoine immatériel et musée vivant	13		13	
ECUE 5.2	Atelier construction de projets culturels territoriaux et de candidatures pour labellisation	26		26	
ECUE 5.3	Droit et économie du patrimoine	13		13	
UE 6	Stage et rapport de stage	13		13	
ECUE 6.1	Stage et rapport de stage				
ECUE 6.2	Journée retour sur expérience en juin	13		13	
Total semestre 4		65		65	
Total mastère 2 pour le parcours PRO		312	104	208	



Le parcours EEPI à Montpellier (le mastère 1^e année est celui du mastère « Ethnologie-Sociologie », spécialité « Ethnologie »)

Mastère 2 ^e année					
Mention :	Anthropologie sociale et historique				
Spécialité :	Mastère indifférencié « Anthropologie sociale et historique »				
Finalité :	Recherche et Professionnelle				
Parcours (le cas échéant) : Professionnel "Expertise Ethnologique en Patrimoine Immatériel (EEPI)"					
Semestre 3		Volume horaire total étudiant	CM 50% Max	TD	TP
Enseignement fondamental (commun R et P)		50	50		
UE 350	Nouveaux objets, nouveaux terrains	50	50		
Enseignements spécialisés (communs R et P)		75	38	37	
UE 351	Anthropologie du politique	25	13	12	
UE 352	Genre et Parenté <i>ou</i> Anthropologie de l'Asie	25	13	12	
UE 353	Anthropologie du religieux <i>ou</i> Histoire intellectuelle de l'Europe	25	12	13	
Enseignements professionnalisants (parcours P uniquement)		25	25		
UE 354	Identifier et expertiser le patrimoine culturel immatériel	25	25		
Partenariats pédagogiques avec Montpellier et Barcelone (parcours P uniquement)		39		39	
UE 355A	Patrimoine et muséologie (U. Barcelone)	13		13	
UE 355B	Définitions et inventaires des patrimoines (U. Toulouse)	13		13	
UE 355C	Patrimoines culturels transfrontaliers et méditerranéens (Montpellier)	13		13	
Total semestre 3		189	113	76	
Semestre 4		Volume horaire total étudiant	CM 50% Max	TD	TP
Cours intensifs mutualisés avec Montpellier (janvier)		52		52	
UE 356A	Patrimoine immatériel et musée vivant	13		13	
UE 356B	Atelier construction de projets culturels territoriaux et de candidatures pour labellisation	26		26	
UE 356C	Droit et économie du patrimoine	13		13	
Stage et rapport de stage		13		13	
UE 357	Stage et rapport de stage				
UE 358	Journée retour sur expérience en juin	13		13	
Total semestre 4		65		65	
Total mastère 2 pour le parcours PRO		254	113	141	



On comprend que c'est au quatrième semestre que se situe le cœur de la formation. Deux unités d'enseignement communes aux deux promotions d'étudiants toulousains et montpelliérains s'y trouvent. Si lors du semestre précédent l'UE 4 est partagée, elle n'implique pas de mise en présence des étudiants puisque les cours dispensés par les enseignants de Toulouse, de Montpellier et de Barcelone se font sur site et sont offerts aux étudiants des autres universités par visioconférence. Ce n'est pas le cas de l'UE 5 où les cours sont mutualisés en présentiel. Les deux promotions de Toulouse et Montpellier seront là réunies pour une dizaine de jours de cours intensifs lors desquels des professionnels du PCI (personnels des DRAC, du DPRPS du ministère de la Culture, des commissions de l'Unesco, experts internationaux) et des intervenants extérieurs (autour des thématiques spécifiques telles que PCI et usage des NTIC, droit et économie du patrimoine, etc.) seront conviés.

Ces enseignements seront dispensés dans un lieu situé à mi-chemin des deux universités principales, le GARAE (Groupe audois de recherche et d'animation en ethnologie) à Carcassonne. Reconnu comme ONG experte en matière de patrimoine culturel immatériel et labellisé « ethnopôle » par le ministère de la Culture, le GARAE est l'espace tout indiqué pour accueillir ces enseignements. Par ailleurs, les demandes d'expertise en PCI que l'ethnopôle reçoit en font un point de départ idéal pour la construction des projets de stage (UE 6). Et l'on peut penser que l'accueil d'une telle formation et du vivier de stagiaires correspondant pourra tout à la fois permettre de mieux répondre aux demandes d'expertise et d'en attirer de nouvelles. Ce sont d'ailleurs le potentiel dynamisant et le levier de rayonnement national et international que représente la formation EEPI pour cet ethnopôle carcassonnais qui justifient le soutien des collectivités locales quant à la logistique nécessaire à la mise en place de cet enseignement (transport et hébergement des étudiants et des intervenants, mise à disposition des locaux, etc.).

Bénéficiant à l'heure actuelle du soutien du ministère de la Culture et des conseils aux Études et à la Vie universitaire (CEVU) des universités de Toulouse-Jean-Jaurès et de Montpellier-Paul Valéry, ainsi que de l'accord de partenariat du doyen de l'Universitat de Barcelona, le parcours de maîtrise multi-situé « Expertise ethnologique en patrimoine immatériel » devrait être inscrit dans les prochaines maquettes d'enseignements à la rentrée 2015. Il accueillera donc ses deux premières promotions d'étudiants toulousains et montpelliérains de maîtrise deuxième année à la rentrée 2016. Le chantier est donc en voie d'achèvement et, déjà, l'on se tourne vers les conditions d'ouverture d'une promotion barcelonaise et d'élargissement des partenariats à d'autres universités en Europe puisque, incontestablement, l'international est l'échelle à laquelle le PCI, à l'instar d'autres phénomènes globalisés, doit véritablement s'appréhender.

BIBLIOGRAPHIE

ADELL, Nicolas. *Des hommes de Devoir. Les compagnons du Tour de France (XIII^e-XX^e siècle)*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2008.

ADELL, Nicolas et POURCHER, Yves (dir.). *Transmettre, quel(s) patrimoine(s) ? Autour du patrimoine culturel immatériel*. Paris : Michel Houdiard Éditeur, 2011.



CHANDIVERT, Arnaud. *Promouvoir les singularités locales : politiques de l'authenticité et usages sociaux du patrimoine en Couserans*. Anthropologie. Montpellier : université de Montpellier Paul-Valéry, 2010.

CIARCIA, Gaetano. « La perte durable. Rapport d'étude sur la notion de "patrimoine immatériel" ». *Les Carnets du Lahic*, n°1, Lahic/Mission à l'ethnologie, 2006 <<http://www.lahic.cnrs.fr>>

CIARCIA, Gaetano (dir.). *Ethnologues et passeurs de mémoires*. Paris : Karthala/MSH-M, 2011.

DEMANGET, M., BOULLOSA, M., DUMOULIN, D. (dir.). « Tourisme patrimonial et sociétés locales en Amérique latine ». *Dossier des Cahiers des Amériques latines*, 2010, n°65.

KARPIK, Lucien. *L'Économie des singularités*. Paris : Gallimard, 2007.

ROIGÉ, Xavier, FRIGOLÉ, Joan (dir.). *Constructing Cultural and Natural Heritage*. Girona : Institut Català de Recerca en Patrimoni cultural, Documenta Universitaria, 2010.

David Fiala

LE MASTÈRE 2 « PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL » DU CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA RENAISSANCE DE TOURS

RÉSUMÉ

Français

En 2012, le Centre d'études supérieures de la Renaissance de Tours (université François-Rabelais - CNRS) a ouvert un mastère 2 professionnalisant « Patrimoine culturel immatériel ». Cet article présente un historique de l'élaboration de ce cursus et l'architecture des enseignements proposés.

Mots-clés : patrimoine culturel immatériel, humanités numériques, pratiques vivantes

Anglais

In 2012, the 'Centre d'études supérieures de la Renaissance de Tours' (François Rabelais University - CNRS) set up a Master's degree on Intangible Cultural Heritage. This article resumes its establishment and the overall structure of its courses.

Key words : intangible cultural heritage, digital humanities, living practices

En septembre 2012, le Centre d'études supérieures de la Renaissance de Tours inaugurerait la première formation en France de seconde année de mastère entièrement consacrée au patrimoine culturel immatériel, avec l'intention de répondre à l'importance croissante prise par ce domaine dans le champ professionnel patrimonial. À ce jour, deux promotions d'une



vingtaine d'étudiants ont suivi et validé par leur stage et leur diplôme cette formation habilitée parmi les cursus dits « professionnalisants » de l'université. Ce recul demeurant insuffisant pour dresser un bilan d'insertion professionnelle, la présentation qui suit porte principalement sur la conception du cursus et sa mise en œuvre.

Sans reprendre la présentation détaillée des enseignements qui figure dans le livret disponible en ligne sur les sites de l'université de Tours et du CESR⁵, il s'agit d'abord de présenter les raisons qui ont présidé à l'ouverture d'une formation au PCI au sein d'un établissement historiquement dédié, depuis 1956, à un patrimoine ancien, en l'occurrence celui de la civilisation de la Renaissance. On reviendra ensuite sur la décision d'inscrire cette formation parmi les cursus professionnalisants de l'université, en précisant l'articulation et l'équilibre des enseignements théoriques et pratiques qui en résultent, avant de conclure par un retour d'expérience des deux années écoulées.

LE CESR DE TOURS ET LE PATRIMOINE

Le Centre d'études supérieures de la Renaissance de Tours (ci-après CESR) est une unité mixte de recherche (UMR 7323 du CNRS) regroupant une cinquantaine de chercheurs du CNRS et enseignants-chercheurs de l'université François-Rabelais de Tours, tous spécialistes d'une large Renaissance symboliquement délimitée dans le temps par les figures de Pétrarque (1304-1374) et Descartes (1596-1650). Il est organisé sur une base pluridisciplinaire autour de sept domaines de recherche qui attirent une cinquantaine de doctorants : histoire, histoire de l'art, histoire des sciences, littératures française et anciennes, littératures européennes, musicologie et philosophie. Installé dans un bâtiment historique du centre de Tours, voisin des Halles, son activité de recherche, largement ouverte à la dimension internationale, s'appuie sur une histoire et un patrimoine régionaux fameux qu'il contribue à valoriser, en lien avec les acteurs locaux (châteaux de la Loire, Léonard de Vinci en France, Rabelais, Ronsard, etc.). Plusieurs programmes de recherche qui accordent une place centrale aux nouvelles technologies (numérisation et édition en ligne d'ouvrages anciens, bases de données historiques, banques d'images) font du CESR un acteur engagé des humanités numériques. Sous l'impulsion de son directeur, Philippe Vendrix, il a récemment élargi son appréhension de la notion de patrimoine au-delà de ses manifestations historiques en assumant le pilotage d'un ambitieux programme de recherche associant au niveau régional des spécialistes des patrimoines culturel et historique, mais aussi naturel, écologique ou biologique⁶.

5 <www.cesr.cnrs.fr/mastères_doctorat/m2_patrimoine_culturel>

6 voir le site du projet « Intelligence des patrimoines » <www.intelligencedespatrimoines.fr>





Entrée du CESR de Tours © CESR

Ce centre de recherche est également un lieu d'enseignement qui offre à des étudiants avancés, au niveau du master et du doctorat, un cursus de formation initiale ou complémentaire dans tous les domaines de la Renaissance mais aussi dans deux « spécialités professionnalisantes » qui, tout en s'appuyant sur les acquis des équipes de recherche et d'enseignement du CESR, débordent largement le cadre de l'étude d'une période historique donnée. Le diplôme de master qu'il délivre, en liaison avec les autres unités de formation et de recherche de l'université de Tours parties prenantes du même master « Arts, lettres, langues », est intitulé « Patrimoines : écrit - matériel - immatériel ». Son architecture s'organise en une première année commune et trois spécialités de deuxième année (voir tableau infra).

ARCHITECTURE DE LA MENTION DE MASTÈRE « PATRIMOINES : ÉCRIT - MATÉRIEL - IMMATÉRIEL » DU CESR DE TOURS

Cette architecture s'est mise en place au moment de l'ouverture du master PCI en 2012, l'ancien intitulé de mention « Renaissance » étant alors remplacé par « Patrimoines : écrit – matériel – immatériel », à la fois pour traduire l'élargissement de l'offre vers l'immatériel, mais aussi pour permettre une visibilité équilibrée entre les trois spécialités. Le projet d'ouvrir une formation au PCI, qui entraîna une reformulation d'ensemble de l'offre d'enseignement du CESR, résulte en bonne partie de l'expérience positive d'une première formation professionnalisante établie en 2004, consacrée à l'édition numérique (master 2 PEEN). Cette formation étroitement associée aux « Bibliothèques virtuelles humanistes » (BVH, direction Marie-Luce Demonet), un important programme de recherche du CESR consacré à la numérisation et l'édition en ligne d'imprimés de la Renaissance, avait en effet fait la preuve, année après année et alors que

se multipliaient en France des formations aux thématiques voisines, voire identiques, que la qualité d'expertise théorique et pratique développée par le CESR, ainsi que le cadre de travail qu'il offrait, trouvait un écho auprès d'un public étudiant bien plus large que celui spontanément attiré par l'étude de la Renaissance.

C'est sur la base de ce constat et en considérant la place acquise depuis longtemps au CESR par les recherches sur les arts vivants (théâtre et pratiques théâtrales, musique et interprétation des musiques anciennes, spectacles, rituels, liturgies) et sur de nombreuses techniques et savoir-faire (médecine et santé, savoirs scientifiques et techniques, architecture et art de bâtir, etc.), que s'est imposé le projet de concevoir un cursus consacré au PCI. Ces réflexions ont été encouragées par la présence à Tours d'intéressantes ressources en la matière, avec le musée du Compagnonnage et l'Institut européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (IEHCA).

QUEL PCI ? QUEL TYPE DE FORMATION ?

Si la notion de PCI est de nature à fédérer les chercheurs du CESR dont les sujets d'étude relèvent bien de « patrimoines immatériels » et/ou dont les travaux revêtent une dimension anthropologique, c'est dans un sens évidemment plus large que celui que l'Unesco lui a donné par sa charte de 2003 et qui est mis en œuvre depuis lors par son action et celle des pays signataires. Sa dimension fondamentale de participation, d'appropriation et de transmission par des communautés contemporaines est dans la plupart des cas absente des objets d'étude du CESR, même si l'on peut mettre en avant des exceptions (traditions ou savoir-faire dont on peut réellement faire remonter l'histoire jusqu'au XVI^e siècle, voire avant) et qu'il faut souligner combien l'étude des « communautés humaines », des « réseaux » et de leur action collective de conception et de transmission (notamment non-écrite) de pratiques et de savoirs est désormais au cœur de très nombreuses recherches historiques.

Sans forcer les rapprochements entre le PCI tel qu'il se déploie sous l'égide de l'Unesco et les pratiques historiennes d'un établissement tel que le CESR, les passerelles s'avèrent nombreuses et riches d'enseignements. La conviction des concepteurs du mastère PCI du CESR est que le dialogue entre ces domaines est aussi fructueux pour les chercheurs que pour les étudiants et leurs employeurs potentiels. On peut à cet égard souligner la richesse qu'il peut y avoir à convoquer la dimension immatérielle, même dans une discipline aussi fortement attachée à des collections matérielles que l'histoire de l'art. Des réflexions ouvertes au CESR par la conception de ce cursus se sont en somme dégagés trois objectifs principaux :

- proposer de nouvelles perspectives professionnelles aux étudiants ;
- renouveler et compléter l'approche du patrimoine au CESR en associant les spécialistes des pratiques orales et/ou vivantes (théâtre, musique, savoir-faire) ;
- développer les humanités numériques dans le domaine des archives sonores et (audio-) visuelles.

La formation conçue par les équipes du CESR, dans une optique d'insertion professionnelle des étudiants aussi efficace que possible (voir maquette ci-dessous), assume donc une conception élargie du PCI : elle ne prétend pas former des spécialistes universels de la mise en œuvre de la



charte de l'Unesco, tâche sans doute illusoire tant sont variés ses champs d'application, mais des acteurs du patrimoine capables de faire preuve d'adaptabilité et d'imagination face au domaine vaste, complexe et protéiforme du PCI, sur la base d'outils intellectuels, méthodologiques et techniques qui leur permettent de prendre en charge des projets culturels de toute nature liés au PCI. L'expérience des stages effectués au cours des deux années écoulées a d'ailleurs permis de mesurer l'intérêt que pouvaient trouver des institutions patrimoniales « traditionnelles » (chargées de la conservation de bâtiments ou de collections matérielles) à s'associer des collaborateurs formés à l'approche de la dimension immatérielle du patrimoine, compétence encore relativement rare dans le vaste champ patrimonial.

L'ARCHITECTURE DU MASTÈRE 2 PCI DU CESR

La charte de l'Unesco est évidemment le socle de la formation. Elle est au centre d'un cours fondamental de « Communication patrimoniale » (UE 32a), assuré depuis l'origine par Christian Hottin (ministère de la Culture et la Communication, département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique de la direction générale des Patrimoines), et des interventions de professionnels invités à évoquer sa mise en œuvre dans le cadre du cours de « Diffusion et promotion du patrimoine immatériel » (UE 32d), tels que Marc Jacobs (FARO, Belgique), Charles Quimbert et Vincent Morel (Dastum, Archives orales de la Bretagne, Rennes), Kilien Stengel (IEHCA, Tours), Séverine Cachat (CFPCI, Vitré), Laurent Bastard (musée du Compagnonnage, Tours), Chiara Bortolotto (Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain, CNRS/EHESS), Stéphanie Lefort (directrice du théâtre des marionnettes, Guignol, collectif Zonzons, Lyon), etc. Ces deux enseignements jouent en outre un rôle déterminant pour la mise en place d'un réseau d'interlocuteurs susceptibles d'accueillir des étudiants en stage (en France et à l'étranger) et, *in fine*, de faciliter leur orientation professionnelle.

MAQUETTE DU MASTÈRE 2 PCI DU CESR

Tableau ci-après (UE : unité d'enseignement ; EC : élément constitutif ; ECTS : European Credit Transfer System ; Vol. hor. : volume horaire ; htd : heures de travaux dirigés ; hcm : heures de cours magistraux)

Semestre 1			
UE	Vol. hor. UE	EC	Horaire
UE 30 Méthodologie spécifique	24h (2 EC au choix)	Compétences rédactionnelles	12 htd
		Catalogage et archivistique	12 htd
		XML et métadonnées	12 htd
		Traitement de données sonores	12 htd
UE 31 Outils fondamentaux	48h (2 EC obligatoires)	Édition numérique texte	4 hcm + 20 htd
		Édition numérique image	24 htd
UE 32 Techniques	24h (1 EC obligatoire, 1 EC au choix)	Communication patrimoniale	12 htd
		Gestion de projet	12 htd
		Diff. et promotion du patrimoine immatériel	12 htd
		Suivi de manifestation	-
UE 33 Savoirs / Patrimoines	72h (1 EC obligatoire et 5 EC au choix)	Épistémologie de la culture	12 hcm
		Pratiques théâtrales	12 hcm
		Corpus oraux	12 hcm
		Art et nouveaux médias	12 hcm
		Performances musicales	12 hcm
		Patrimoine architectural	24 hcm
		Patrimoine artistique	12 hcm
		Histoire de l'alimentation	12 hcm
Total	168 h		
Semestre 2			
UE 34 Outils de production	72h (2 EC au choix)	Édition internet	36 htd
		Éditions musicales	36 htd
		Édition vidéo	36 htd
		Édition audio	36 htd
UE 35 Outils professionnels	24h (2 EC au choix)	Droit du patrimoine culturel	12 hcm
		Droit des administrations et des collectivités	12 hcm
		Gestion des institutions culturelles	12 hcm
UE 36 Stage et rapport de stage			
Total	96 h		
Total année	264 h		



Autour de ce socle que constitue la connaissance de la convention de 2003, du dispositif français en la matière, des processus de candidature et d'inventaire du patrimoine immatériel, et des programmes de recherche sur le PCI, la formation dispense trois grands types d'enseignements :

- au premier semestre, des séminaires disciplinaires au sein desquels des enseignants en majorité issus du CESR font dialoguer des perspectives historiques avec les approches ethnographiques ou anthropologiques intimement liées au PCI (UE 33, « Savoirs ») ;
- lors des deux semestres, des cours techniques sur les archives sonores et audio-visuelles, leur traitement numérique en ligne, et sur la production de documents graphiques imprimés ou en ligne (UE 30, 31 et 34) ;
- au second semestre, des cours qui visent à fournir des bases juridiques et administratives utiles à la bonne compréhension des cadres professionnels dans lesquels les étudiants s'appêtent à réaliser leur stage (UE 35 « Outils professionnels »).

Enfin, le stage (UE 36), d'une durée minimale de trois mois et qui peut durer jusqu'à six mois, constitue naturellement une part importante du travail du semestre 2, à partir du 1^{er} mars, déterminante pour évaluer l'intégration de l'étudiant dans le monde du travail. La recherche de ce stage et sa préparation au cours du premier semestre relèvent de la responsabilité individuelle de chaque étudiant, qui en rend compte lors de réunions régulières avec l'équipe enseignante et remet au deux tiers du semestre (huitième semaine) une première « feuille de route » qui résume en une à deux pages les démarches entreprises et la nature du travail prévu. La convention de stage, préalablement remplie par le stagiaire et son tuteur au sein de l'organisme d'accueil, n'est signée que si les horaires et les missions y sont explicités et conformes aux exigences de la formation. Six semaines après le début du stage, une seconde feuille de route doit être remise (tâches effectuées, premier bilan, difficultés éventuellement rencontrées) afin de préparer au mieux une visite ou un entretien téléphonique assuré pour chaque étudiant par l'un des membres de l'équipe enseignante. Cette étape permet de déceler les problèmes éventuels et favorise le dialogue entre professionnels et responsables pédagogiques. Les échanges, souvent fructueux, avec le stagiaire et le tuteur permettent de mieux adapter l'offre de formation.

Le rapport de stage porte nécessairement sur une période de trois mois d'activité, y compris si le stage est plus long. Transmis à l'équipe enseignante après avoir été soumis au tuteur au sein de l'organisme d'accueil, il est soutenu autour du 1^{er} juillet (parfois donc avant la fin du stage) en présence d'au moins deux membres de l'équipe pédagogique et du tuteur s'il le souhaite (qui transmet de toute façon une fiche d'évaluation du stagiaire). Lors de son exposé, l'étudiant présente, en limitant au maximum les redites avec le rapport écrit, un bilan de l'expérience acquise mis en relation avec ses attentes initiales, une évaluation de la branche professionnelle dans laquelle il a réalisé son stage, et enfin des perspectives professionnelles qui lui sont ouvertes à l'issue du stage et de la formation.



CONCLUSION-BILAN : DEUX ANS APRÈS

Avec deux années d'existence au sein d'un champ professionnel lui-même en construction, le mastère PCI du CESR demeure une formation jeune. Ses premiers résultats mesurables peuvent néanmoins être d'ores et déjà jugés comme satisfaisants.

En termes d'inscriptions, 15 et 17 étudiants ont été retenus et ont tous validé leur diplôme en 2012-2013 et 2013-2014, sur une trentaine de candidatures en moyenne et pour un potentiel d'accueil limité à 20 étudiants par les contraintes logistiques des enseignements techniques (outre des locaux qui arrivent désormais aux limites de leurs capacités d'accueil, le CESR met à disposition de tous ses étudiants un ordinateur équipé des dernières versions à jour des logiciels nécessaires aux cours).

Le bilan des stages effectués par les étudiants est également positif, d'autant que leur recrutement majoritairement régional et leurs ressources financières limitant leur mobilité, les organismes d'accueil sollicités se sont trouvés regroupés dans la région Centre. À cet égard, l'organisation mieux rôdée de la rentrée 2013-2014 a démontré qu'une meilleure anticipation des projets de stages permettait de surmonter les obstacles à la mobilité : trois étudiants sont ainsi parvenus à valider un stage outre-Atlantique et une quatrième en Albanie. La liste suivante recense les organismes ou entreprises ayant accueilli des stages en 2013 et 2014 - dans la région Centre - ailleurs en France - à l'étranger :

- Ensemble Douce Mémoire (Tours) ; Eternal Network (Tours) ; Institut européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (IEHCA, Tours) ; musée du Compagnonnage (Tours) ; Ville de Tours ; Ville de Joué-les-Tours ; Ville d'Amboise ; Association Patrimoine et Traditions en Ridellois (PETRI, Cheillé) ; Maison du Souvenir (Maillé) ; Association des Parcs et Jardins en région Centre (Orléans) ; CICLIC, Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique (Orléans) ; Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT, Orléans) ; Centre européen de Promotion de l'Histoire (« Journées de l'histoire », Blois) ; archives départementales, conseil général du Loir-et-Cher (Blois) et conseil général du Cher (Bourges) ; communauté du pays de Vendôme.

- Dastum (Rennes) ; syndicat intercommunal d'aménagement du golfe du Morbihan (Vannes) ; Institut occitan d'Aquitaine (Billière) ; Citadelle Patrimoine mondial (Besançon) ; théâtre de marionnettes Le Guignol (Lyon) ; Psychologie.com (Levallois-Perret) ; Chanel SA (Paris).

- Journal d'information en ligne *Gazeta Idea*, Tirana (Albanie) ; université de Laval, Laboratoire d'enquête ethnologique et multimédia (LEM) & Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française (Québec, Canada) ; université de Sudbury, département Folklore et ethnologie (Canada) ; ministère de la Culture et de la Jeunesse du Costa Rica, projet « Arte Diverso » (Costa Rica).

Les formulaires d'évaluation des enseignements collectés en ligne auprès des étudiants, les échanges au sein de l'équipe pédagogique et les réactions positives des organismes d'accueil montrent que le contenu de la formation est dans l'ensemble bien adapté à ses objectifs. Au-delà



d'indispensables ajustements apportés à chaque rentrée, la principale lacune de la maquette initiale qu'il convenait de combler concernait la technique d'enquête de terrain et d'entretien, dont les bases sont désormais évoquées dans plusieurs cours.

Reste la question centrale pour une formation telle que ce mastère : l'insertion professionnelle des étudiants. Dans des années de crise, de restrictions budgétaires et de chômage de masse, les résultats en la matière sont impitoyables. Malgré des stages jugés très positivement dans une écrasante majorité, le discours des organismes d'accueil sur leur incapacité à financer un emploi pérenne est la triste norme, les embauches directes étant les rares exceptions. Le recul de deux années est encore insuffisant pour en dire plus à ce jour, les données sur l'insertion professionnelle post-stage de la première promotion n'étant pas encore réunies. Aligner quelques raisons d'espérer ou rappeler que le PCI ne fait hélas en rien exception dans une telle conjoncture économique ne consolera guère les étudiants qui ont essuyé les plâtres de ce cursus et n'ont pas encore trouvé d'emploi. Au niveau des responsables de formation, la vigilance est de mise car l'insertion professionnelle est bel et bien l'indicateur prioritaire retenu pour cette aventure, aussi enrichissante soit-elle au plan intellectuel.

Françoise Lempereur

ENSEIGNER LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL EN BELGIQUE FRANCOPHONE

RÉSUMÉ

Français

L'article présente d'abord un éclairage historique, une mise en perspective épistémologique et des précisions d'ordre technique sur l'enseignement du patrimoine culturel immatériel (PCI) dans les universités francophones de Belgique. Il précise aussi les finalités pédagogiques et s'attarde, en les explicitant, sur les contenus des deux cours.

Mots-clés : enseignement universitaire du PCI, Belgique francophone

Anglais

This article sheds light on the historical, epistemological and technical ways to teach Intangible Cultural Heritage at French-speaking universities in Belgium. It also specifies who may attend the lessons, what is the educational aim and describes their contents.

Key words : teaching ICH, French-speaking universities

QUEL(S) COURS(S) ET POUR QUI ?

Pour approcher le PCI, les étudiants francophones belges ont aujourd'hui la possibilité de suivre, à l'université de Liège, deux cours optionnels de 30 heures chacun et ce, en mastère I ou II, soit la 4^e ou la 5^e année de leur cursus universitaire. Ces cours, intitulés « Introduction au patrimoine culturel immatériel » et « Transmission et médiation du patrimoine culturel im-

matériel » concernent tous les étudiants qui choisissent l'option « patrimoine » en mastère en information et communication à finalité spécialisée en journalisme ou en médiation culturelle et métiers du livre, et en mastère en histoire de l'art et archéologie à finalité didactique, approfondie ou spécialisée en muséologie. Étant les seuls cours universitaires sur le sujet en Belgique francophone, ils accueillent aussi des étudiants issus d'autres départements, facultés ou universités belges et des étudiants Erasmus. Ainsi, ces dernières années, les cours ont attiré, outre ceux des filières habituelles, des étudiants en anthropologie, en nouvelles technologies de l'information et de la communication, en restauration d'œuvres d'art et en philosophie. Une passerelle didactique a aussi été créée avec le département de pharmacognosie de la faculté de médecine.

UN ENSEIGNEMENT « TRADITIONNEL »

Cet enseignement n'est pas le fruit du hasard. Il résulte d'une longue tradition, au sein des universités belges, de mise en valeur de la culture traditionnelle. Celle-ci, comme l'a souligné Jean-Pierre Ducastelle dans les premiers *Cahiers du CFPCI*, est bien vivante dans tout le pays, surtout dans certains domaines du patrimoine culturel immatériel comme les pratiques festives, les jeux traditionnels et la gastronomie locale.



La première approche universitaire de ces matières fut organisée durant la Seconde Guerre mondiale sous forme de « conférences sur le folklore wallon » données par l'historien Félix Rousseau à l'université catholique de Louvain. En 1947, un autre historien, Joseph Roland, y créa le premier véritable « cours de folklore » qui, après sa mise à la retraite en 1974, fut repris par deux titulaires, Ignace Vandevivere, professeur d'histoire de l'art, qui s'intéressa surtout à

l'art brut (la décoration des jardins et façades, par exemple) et Jean-Marie Pierret, spécialiste de la dialectologie wallonne. Ce dernier mit en avant les expressions orales (contes et légendes, récits de vie, chansons, etc.), domaine du PCI que privilégièrent les universités de Liège (ULg) et de Bruxelles (ULB) en instaurant elles aussi un cours de folklore, dès 1950, par Élisée Legros pour la première, dès 1964 par Albert Doppagne pour la seconde. Ces deux spécialistes des langues française et wallonne liaient intimement la découverte de la langue vernaculaire locale à ses usages populaires.

À Liège, le cours cessa en 1970, année de décès d'Élisée Legros. Il resta inscrit au programme mais sans titulaire et donc sans réalité concrète jusqu'en 1986, époque où, constatant par ailleurs l'engouement public pour les arts et traditions populaires de Wallonie, j'écrivis au recteur de l'Université pour lui faire part de ma déception de ne plus les voir enseignés. Dernière étudiante d'Élisée Legros, je m'étais intéressée à ces matières après mes études, tout en travaillant comme responsable de rubrique à la radio-télévision belge. La faculté des lettres décida alors de créer un cours destiné à toute personne intéressée par la culture traditionnelle et de me le confier. Il connut un succès foudroyant dès sa première année, avec – hélas – un effet inattendu : les quelques jeunes dûment inscrits à la faculté furent littéralement noyés parmi une cinquantaine de retraités, enregistrés comme « auditeurs libres », davantage tournés vers leurs propres réminiscences du passé. Dès l'année académique suivante, il fallut donc justifier d'un intérêt professionnel immédiat (enseignement, guidage culturel, gestion de collections muséales, etc.) pour avoir le droit de suivre, aux côtés des étudiants en histoire, histoire de l'art, anthropologie culturelle, journalisme, etc., le cours d'« Arts et traditions populaires de Wallonie ». Ce cours d'ethnographie était articulé en deux parties : les années impaires, il portait sur les arts et expressions (l'architecture vernaculaire, l'artisanat, les métiers traditionnels, la littérature orale, la musique et la danse) et les années paires, sur les traditions, c'est-à-dire essentiellement les fêtes et les croyances.

En 2003, deux éléments déterminèrent un changement de cap : l'adoption par la conférence générale de l'Unesco de la convention pour la sauvegarde du PCI et la réforme européenne de l'enseignement supérieur dite « de Bologne ». Dès 2005, l'ancien cours d'arts et traditions populaires fut remplacé par un premier cours intitulé « patrimoine culturel immatériel ». Cette mutation nécessita une remise en question fondamentale des références, qui s'internationalisèrent, et une réflexion approfondie tant sur la notion même de patrimoine culturel immatériel que sur la manière dont celui-ci pouvait être abordé dans un cours universitaire.

LES ORIENTATIONS POSSIBLES

En Belgique francophone, il n'existe pas de centre scientifique de référence faisant autorité en matière d'étude du patrimoine culturel. Historiquement cependant, on peut distinguer trois écoles qui, au cours du xx^e et au début du XXI^e siècles, ont sous-tendu les publications, la gestion muséale, les recherches et les enseignements universitaires. La plus ancienne est l'école linguistique, influencée par l'école de Vienne *Wörter und Sachen* (des mots et des



choses). Illustrée surtout par le musée de la Vie wallonne créé à Liège en 1913 et par l'école de dialectologie de l'université de Liège, elle pratiquait l'enquête ethnolinguistique de terrain, notant simultanément les noms des objets patrimoniaux et les pratiques ou croyances qui leur étaient associées. Ainsi, l'Atlas linguistique de Wallonie, gigantesque travail entrepris par Jean Haust et ses disciples dès 1920 et toujours en cours de publication, ne se contente pas de livrer des formes lexicales brutes mais y adjoint des données culturelles recueillies auprès des témoins. Il nous apprend par exemple que la lune était autrefois source d'une richesse lexicologique remarquable et que de nombreuses légendes étaient liées aux taches distinguées à l'œil nu sur sa surface éclairée (Lempereur, 2013). Hélas ! Cette riche moisson de termes et d'expressions, recueillie entre 1921 et 1946 par Jean Haust et ses successeurs, n'est plus représentative de l'usage linguistique actuel. Les six langues vernaculaires parlées alors en Wallonie ont disparu du quotidien et se sont réfugiées dans des « niches » littéraires (théâtre, chanson, poésie, etc.) qui n'ont plus de portée socio-culturelle effective. En ayant perdu sa fonctionnalité, l'école linguistique est donc devenue obsolète. De plus, comme aucune de ses enquêtes ne référençait la structuration sociale de la communauté étudiée en termes de sens et de valeurs attribuées par celle-ci aux contenus relevés, cette méthodologie n'est pas adaptable pour le PCI.

L'école historique est celle qui a présidé à la création des cours de folklore à l'université de Louvain et à la naissance de la commission nationale de Folklore en 1937 et de ses avatars : la commission royale belge de Folklore (1956-1992) et le conseil supérieur de l'Ethnologie, jusqu'à sa réforme en 2007. Cette école tendait à disqualifier le travail de terrain et à privilégier le recours à l'archive, au document, plutôt qu'au témoignage. Ainsi, dans *Tradition wallonne*, la revue publiée par le conseil supérieur de l'Ethnologie, 80 % des articles abordaient, principalement ou secondairement, l'histoire des traditions populaires et seulement 16 % faisaient appel au témoignage. En fait, le chercheur considérait que l'historicité était un gage de pérennisation. Un élément patrimonial pour lequel existaient des mentions écrites ou des formes matérielles remontant à des temps reculés avait davantage de poids qu'un autre, transmis oralement. Si une évolution délibérée de pratiques patrimoniales intervenait au sein d'une communauté, la référence documentaire permettait d'engendrer auprès des populations concernées une forme de culpabilité ou provoquait une controverse visant à rétablir la « vérité historique ». L'authenticité et l'exclusivité étaient donc les principaux critères d'évaluation du corpus et, comme pour l'école linguistique, l'étude portait sur des localisations étroites, bien identifiées, et négligeait les pratiques dialocales ou transfrontalières. L'étude du PCI ne nous paraît pas pouvoir s'engager dans cette voie.

Depuis 2007, le conseil d'Ethnologie s'est efforcé de créer une troisième école, sous l'impulsion des recherches en anthropologie culturelle de l'université libre de Bruxelles. Le but est de considérer la société actuelle sous tous ses aspects et donc d'intégrer les pratiques patrimoniales dans une approche socio-culturelle globale qui les explique. Plus adaptée au PCI que les deux autres écoles, l'école anthropologique analyse des représentations symboliques, des appartenances, des appropriations, des évolutions sociétales, notions intéressantes pour la recherche en sciences sociales mais fort éloignées des préoccupations quotidiennes des porteurs de patrimoine puisque sauvegarder le PCI, comme le propose la convention Unesco de 2003, n'est pas initialement une démarche théorique et scientifique. De plus, l'école anthropologique



a tendance à négliger la dimension historique et l'importance de la transmission patrimoniale. Elle ne nous satisfait donc pas complètement.

En fonction de la principale finalité de l'enseignement du PCI en milieu universitaire – former des référents et des médiateurs –, nous envisagerons donc les cours à la fois de manière pragmatique – identifier les détenteurs de patrimoine et de contenus patrimoniaux – et de manière réflexive – sur l'importance de la médiation culturelle.

LA « SCIENCE » DU PCI

L'étude des contenus culturels transmis a sensiblement évolué entre les premières études du folklore, au milieu du XIX^e siècle, et nos jours (Lempereur, à paraître). La définition du PCI, telle qu'elle figure dans le texte de la convention de 2003, met en effet en lumière des éléments nouveaux : à la transmission intergénérationnelle, déjà connue des folkloristes et des ethnographes, elle associe la responsabilité des communautés culturelles dans le choix des contenus patrimoniaux et la « récréation permanente » de ceux-ci. L'observateur ou médiateur extérieur – chercheur, enquêteur, journaliste, photographe, cinéaste, muséologue, etc. – ne peut donc observer, inventorier et surtout médiatiser le patrimoine d'une communauté que si celle-ci s'en affirme détentrice et désireuse de le transmettre. Le travail de l'ethnologue choisissant de privilégier dans ses publications les formes les plus anciennes et les plus singulières des pratiques observées est donc remplacé par une médiatisation de formes actuelles qui font sens pour l'ensemble du groupe et qui correspondent à un désir de les faire connaître au-delà du cercle restreint de leurs utilisateurs. Il ne s'agit plus d'identifier pour conserver des éléments en voie de disparition mais bien d'attirer l'attention des jeunes générations sur l'avenir d'éléments qui, s'ils ne bénéficient pas rapidement d'une réappropriation, risquent de disparaître. En fait, la médiation qui résulte de l'étude ou de l'observation dudit patrimoine ne peut en aucun cas figer celui-ci. Par ailleurs, elle ne peut pas, pour des raisons éthiques, le transformer à des fins mercantiles, politiques ou idéologiques.

Enseigner le PCI en se focalisant sur des contenus patrimoniaux semble donc une gageure puisqu'il est difficile, voire impossible, d'en cerner la réalité objective en dehors de toute appropriation communautaire et que la notion même de « communauté » est variable. Par ailleurs, les valeurs et le sens que les porteurs de patrimoine attribuent à celui-ci varient en fonction de leur environnement, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, tout en leur procurant un sentiment d'identité et de continuité. Les cours interrogeront donc les notions d'identité ou d'ethnicité et tâcheront de déterminer les modes d'identification, de documentation, de protection, de transmission et de médiation, voire de promotion, adéquats pour une sauvegarde dont la responsabilité incombera *in fine* aux porteurs de patrimoine. Cette inversion des charges fait dire à certains qu'il ne peut pas y avoir d'approche scientifique du PCI, que les observateurs et médiateurs sont seulement au service des communautés pour les aider à identifier et à transmettre « leur » PCI mais qu'aucune « science du PCI » n'est justifiable. Pour tenter de répondre à cette critique, les cours n'établiront pas de théories universellement valables, ils induiront



des démarches et des réflexions basées sur des exemples concrets et mêleront approches historique, anthropologique, sociologique, politique, linguistique et éthique. Ils mettront l'accent sur les porteurs de tradition et sur la transmission intergénérationnelle et prendront en compte le contexte (milieu social, métissages), le sens et les valeurs accordées par la communauté de détenteurs à son patrimoine, les « non-dits » (gestes, attitudes) et l'évolution des contenus.

LES COURS

Le cours d'introduction parcourt les différents domaines du PCI en les examinant de manière critique à la lumière de la convention pour la sauvegarde du PCI. Il comporte sept chapitres :

Cours d'introduction au PCI

- **1.1 Généralités**

- Introduction aux patrimoines et au PCI
- La sauvegarde et la transmission
- Les porteurs et médiateurs
- L'évolution du concept de patrimoine
- La reconnaissance internationale du patrimoine
- Patrimoine naturel et patrimoine culturel

Cours 1.2 et 1.3

- **1.2 La transmission patrimoniale**

- Les caractères du PCI
- L'inventaire
- La médiation et ses supports

- **1.3 L'étude du PCI**

- Historique
- La situation en Belgique francophone
- Méthodologie et déontologie de l'enquête de terrain
- Le traitement de données

Cours 1.4 et 1.5

- **1.4 Les expressions orales**

- Les langues dans le monde
- Les langues en Wallonie
- Le récit (généralités)
- Les différents types de légendes (religieuses, historiques, êtres surnaturels)
- La chanson

- **1.5 Les arts d'interprétation**

- La musique instrumentale
- La danse
- Le spectacle

Cours 1.6 et 1.7

- **1.6 Les rituels et pratiques sociales**

- « Du berceau à la tombe »
- Les loisirs individuels et collectifs (sports et jeux)
- Les fêtes calendaires
- Les pratiques religieuses

- **1.7 Les connaissances et savoir-faire**

- Les savoir-faire artisanaux
- Les connaissances de la Nature
- L'alimentation
- L'art de guérir et soulager

Le second cours, destiné à ceux qui, ayant suivi le premier, souhaitent développer des projets d'inventaire, de documentation, de transmission, de sauvegarde effective ou de valorisation du PCI, étudie d'abord la politique de l'Unesco en matière patrimoniale : ses enjeux, ses problèmes et ses outils. Il compare et relie la convention du patrimoine mondial et celle pour la sauvegarde du PCI et précise les rôles de l'ICOMOS, de l'ICICH et, de manière plus large, des organisations non gouvernementales qui gravitent autour de la mise en œuvre de ces deux conventions. Une étude comparative est ensuite faite des politiques du PCI en Flandre, en Fédération Wallonie-Bruxelles, en France et dans le ou les pays dont sont issus les étudiants Erasmus.

Quatre heures sont consacrées à une analyse comparative des inventaires de différentes communautés et plus particulièrement de l'IREPI (Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel du Québec) et du projet IPSI (Inventaire du patrimoine scientifique immatériel de l'université de Liège). Cette analyse permet de répondre aux questions de base : en quoi l'inventaire peut-il favoriser une sauvegarde du PCI ? Que publier ? Sous quelle forme ?



Comment s'organiser ? Elle induit surtout une reformulation de la démarche ethnologique, davantage tournée vers la réponse aux attentes des détenteurs de patrimoine.

Le rôle de la presse, de la publicité et des sites internet est mis à l'épreuve d'études de cas, notamment lorsque des médiatisations jugées inappropriées s'engagent dans le terrain glissant des altérations de la transmission, identifiées au nombre de six : la distanciation, la spectacularisation, la folklorisation, l'« invention de la tradition », la manipulation idéologique et la mercantilisation.

Parmi les modes de sensibilisation du public au PCI, la mise en exposition ou la muséalisation sont aussi examinées, sous les diverses formes qu'elles peuvent prendre. La relation entre PCI et tourisme est également envisagée, essentiellement sous l'angle éthique : que cherchent le visiteur et le visité ? Comment celui-ci peut-il exprimer son identité ? Quels rôles jouent les savoir-faire ancestraux, les produits du terroir, les expressions parlées ou chantées, la musique, les évocations historiques, etc. ? Comment par ailleurs quantifier et analyser la présence des touristes ?

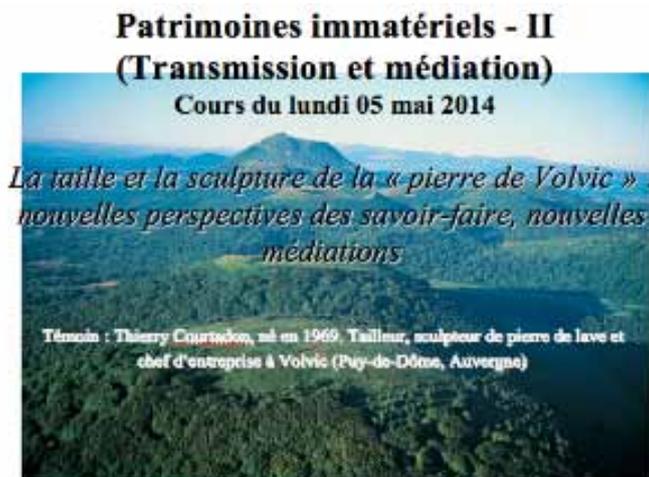
Le cours se termine par un rapide survol de la problématique de la propriété intellectuelle et de la labellisation d'éléments patrimoniaux. Il se veut donc aussi complet que possible pour des étudiants (et une enseignante) qui n'ont pas, au départ, de formation dans les matières juridique et économique. Sur ce plan, nous sommes consciente qu'il présente des lacunes puisqu'un patrimoine, quel qu'il soit, est lié à des valeurs qui dépassent le cadre étroit des sciences humaines *stricto sensu*.

De plus, il serait utile de lier PCI et patrimoine naturel, environnement et réchauffement climatique, d'envisager davantage ses impacts dans la vie sociale à travers l'intégration des migrants, le partage des espaces de vie, etc.

Chaque étudiant doit, pour chacun des cours, présenter un travail basé sur une enquête personnelle et illustré par des photos et des enregistrements audio ou audiovisuels.

Ci-après (page suivante) la première diapositive de la présentation d'une étudiante française, Ana Paredes, sur un élément patrimonial de sa région d'origine.





L'année 2015 a vu la création d'un certificat de troisième cycle, aux universités de Liège et de Namur, intitulé « Collecte, transmission et valorisation du PCI ». Ouvert aux diplômés de toutes disciplines, il comporte 180 heures de cours confiés à une vingtaine de spécialistes. Ces cours portent sur la convention Unesco du PCI (contenu, directives opérationnelles, mise en œuvre) ; l'inscription territoriale et historique du PCI ; le PCI comme outil de cohésion sociale ; les musées et le PCI ; les enjeux économiques, juridiques et socio-historiques du PCI et les outils méthodologiques disponibles.

BIBLIOGRAPHIE

LEMPEREUR, Françoise. « Tradition, trahison, transmission du patrimoine oral : réflexions et expériences en Wallonie ». Dans *Le patrimoine oral : transmission et édition dans l'aire galloromane*. Actes du colloque international, université de Neuchâtel, juin 2013 (à paraître).

LEMPEREUR, Françoise, *La transmission du patrimoine culturel immatériel. Réflexion sur l'importance d'une médiation culturelle / The Transmission of Intangible Heritage. Reflection on Cultural Mediation*. Th. doct. : information et communication. Liège : université de Liège, 2008.
<<http://bictel.ulg.ac.be/ETD-db/collection/available/ULgetd-04292008-165237/>>
<<http://www.unamur.be/sciences/philosoc/revueqs/anciens-numeros/tome-182-annee-2011-numero-3>>

LEMPEREUR, Françoise. « Histoire et actualité d'un imaginaire traditionnel wallon ». Dans JAMINON, Martine, RICHELLE, Jean et THOMAS, Jean-Marcel (dir.). *Éclats de lune. Entre science et imaginaire*, 2013 : université de Liège, p. 98-103.

Georgiana Wierre-Gore

CHOREOMUNDUS MASTÈRE ERASMUS MUNDUS « SAVOIR, PRATIQUE ET PATRIMOINE EN DANSE »

Lieu de réflexion et de construction pour la sauvegarde et la
transmission du patrimoine culturel immatériel

RÉSUMÉ

Français

En 2011, l'EACEA (*Education, Audiovisual and Culture Executive Agency*), l'agence de la Commission européenne responsable de l'Éducation, l'Audiovisuel et de la Culture, a validé l'ouverture d'un nouveau mastère international destiné à former des étudiants aux métiers de gestion et de valorisation du patrimoine culturel immatériel (PCI) ainsi qu'à la poursuite en doctorat. Conçu par une équipe de quatre experts en ethnochoréologie ou anthropologie de la danse qui se connaissaient de longue date, le mastère a pris cinq années d'élaboration pour confronter non seulement leurs perspectives respectives sur les questions de patrimonialisation mais aussi sur les moyens à mettre en œuvre pour la transmission de connaissances et de compétences pertinentes pour des étudiants venus des quatre coins du monde et appartenant alors à des sociétés et cultures très diverses. Nous souhaitons ici rendre compte de ce mastère en mettant l'accent sur son articulation avec certains aspects de la convention de 2003 de l'Unesco qui concernent la transmission comme dispositif fondamental à la sauvegarde.

Mots-clés : patrimoine culturel immatériel, gestion du PCI, transmission du PCI

Anglais

In 2011, the Education, Audiovisual and Culture Executive Agency (EACEA), endorsed the opening of a new international Master's degree meant to train students in management and valuation of the Intangible Cultural Heritage (ICH) jobs as well as carry on to a PhD. Conceived by a team of four experts in Ethnochoreology and Anthropology of dance who had known each other for a long time, the Master's degree was elaborated over the course of five years to confront their respective perspectives not only on the topics of patrimonialisation, but also on the means to employ for the transmission of knowledge and relevant skills to students who come from all around the world and belong to various societies and cultures. In this article, we will describe this Master's degree by emphasizing its articulation with certain aspects of the 2003 Unesco convention which concerning transmission as a fundamental part of the safeguarding process.

Key words : intangible cultural heritage, ICH management, ICH transmission

LA FORMATION

Le mastère Erasmus Mundus « Savoir, pratique et patrimoine en danse - Choreomundus »⁷ est un programme de 120 ECTS⁸ d'une durée de 24 mois dont l'objet est l'étude de la danse et d'autres systèmes de mouvements structurés tels que les pratiques rituelles, les arts martiaux, les jeux et le théâtre physique, considérés comme formes de PCI. À partir de perspectives scientifiques élaborées dans les champs de l'ethnochoréologie et de l'anthropologie de la danse⁹, le programme fournit les outils théoriques et méthodologiques pour l'observation, la documentation, l'analyse et l'évaluation des danses dans une perspective interculturelle. Le mastère fournit donc un cadre conceptuel et des outils ainsi que les compétences requises pour les métiers qui prennent en charge la sauvegarde du PCI à travers le monde. Il s'agit des métiers liés aux industries du patrimoine, au tourisme, aux festivals, à la muséographie, ainsi qu'aux contextes éducatifs de transmission culturelle aux niveaux local, régional, national et international.

⁷ L'intitulé officiel du mastère tel qu'il a été validé par l'Union européenne est *Choreomundus - International Master in Dance Knowledge, Practice and Heritage* <<http://www.choreomundus.org/>>. Nous utiliserons l'appellation *Choreomundus* tout au long de l'article.

⁸ *European Credit Transfer System*

⁹ Bien que centrées sur un même objet d'étude – la danse – et partageant aujourd'hui des terrains et des problématiques communs, l'ethnochoréologie et l'anthropologie de la danse se distinguent par leurs évolutions scientifiques dans des contextes nationaux différents, par des méthodes ethnographiques et autres distinctes et par une différence dans la valeur accordée aux dimensions formelles ou contextuelles du mouvement structuré humain. La première, issue des recherches folkloristes européennes, accorde une primauté à l'analyse formelle du mouvement en s'appuyant sur les systèmes de notation du mouvement et notamment la kinétophographie Laban. La seconde, une branche de l'anthropologie, considère la danse dans son contexte socio-culturel et l'aborde autant pour ses propriétés spécifiques en s'appuyant sur les analyses du mouvement que comme pratique permettant de comprendre d'autres préoccupations humaines, qu'elles soient identitaires, historiques, politiques, etc. Pour une discussion plus approfondie voir Giurchescu & Torp, 1991 ; Grau & Wierre-Gore, 2005 ; Kaepler 1978 ; Royce, 2005.

Les études sur le patrimoine (*Heritage Studies*) sont devenues une discipline à part entière avec des programmes dans de nombreuses universités mondiales. Ces programmes s'intéressent essentiellement au patrimoine matériel, et ne prêtent que peu d'attention aux méthodologies adaptées à l'analyse des pratiques culturelles immatérielles. Choreomundus met l'accent sur le travail de terrain, sur l'analyse du mouvement humain, et sur les savoirs d'expérience, en articulation avec un éventail d'approches théoriques et méthodologiques. La documentation et l'analyse des mouvements structurés de la danse et des pratiques voisines dans leurs contextes socioculturels ajoutent une dimension novatrice à la compréhension de la notion de patrimoine. La formation développe une appréciation de la danse qui est interculturelle, appliquée et incarnée, ce qui donne aux étudiants les outils nécessaires pour appréhender le patrimoine immatériel dans le contexte de la diversité culturelle du XXI^e siècle.

Choreomundus est un mastère Erasmus Mundus validé par l'Union européenne avec un financement pour les meilleurs étudiants européens et non-européens ainsi que pour des chercheurs invités étrangers. Lancée à la rentrée universitaire de 2012, la formation est proposée par un consortium de quatre universités européennes sur la base de leurs propres programmes de mastère, élément essentiel pour l'habilitation d'un Erasmus Mundus :

- l'université norvégienne de Science et Technologie (NTNU, Norvège), coordinateur, qui a développé le *Nordisk mastèregrad i dans* (No-MA-Ds), premier mastère en études de la danse dans les pays nordiques créé en 2000 ;

- l'université Blaise-Pascal Clermont-Ferrand 2 (UBP, France) proposant un mastère spécialité recherche et professionnelle « Ethnomusicologie et Anthropologie de la Danse (EMAD) », cohabilité avec l'université Paris-Ouest-Nanterre, habilité en 2009, et qui s'appuie sur plusieurs formations antérieures dont le DESS (2001) puis mastère en Anthropologie de la Danse (2004) de l'UBP ;

- l'université de Roehampton, Londres (URL, Royaume-Uni) qui offre un *Master of Arts (MA) degree in Dance Anthropology*, créé en 2004 ;

- l'université scientifique de Szeged (SZTE, Hongrie) qui a ouvert en 2011 le *Master's degree in Ethnochoreology and Ethnology*.

Ce programme d'une durée de deux ans accorde 120 ECTS, répartis, selon les normes européennes en vigueur, en quatre semestres de 30 crédits chacun. Le consortium délivre un diplôme de mastère « conjoint » de la part des quatre universités, c'est-à-dire un diplôme unique, nécessitant ainsi une conformité de tous les aspects de la formation avec les règlements de chaque pays. Malgré les difficultés de mise en œuvre, un mastère conjoint correspondait à la volonté des quatre coordinateurs¹⁰ de développer un programme complètement intégré, c'est-à-dire avec une mobilité et des parcours restreints, afin d'assurer une connaissance ciblée, partagée par tous les étudiants, de la danse comme PCI. Ainsi, les étudiants de chaque promotion sont répartis entre la Norvège et la France pour les deux premiers semestres du programme, puis ils se retrouvent en Hongrie pour le troisième et terminent ensemble la formation au Royaume-Uni

¹⁰ Les quatre fondateurs et coordinateurs de Choreomundus de 2012-2014 sont : Egil Bakka (NTNU), Georgiana Wierre-Gore (UBP), Laszlo Felföldi (SZTE) et Andrée Grau (URL).



où ils soutiennent leur mémoire à la fin de ce quatrième et dernier semestre. Chaque étudiant passe donc un semestre entier de sa formation dans trois pays, mais avec un cours intensif de 15 ECTS au cours de sa première année dans le quatrième. Le programme est dispensé essentiellement en anglais, avec cependant des cours de et en français ou de norvégien en première année, et puis pour tous, de hongrois au troisième semestre. La première promotion comportait 17 étudiants et la deuxième 18 étudiants, leur composition représentant presque tous les continents du monde : l’Afrique, l’Asie, les Amériques et l’Europe. Au printemps 2014, la première promotion a achevé, à Londres, ce « parcours du combattant », expression utilisée pour caractériser la mobilité requise des étudiants par un des experts ayant évalué le programme pour l’EACEA.

OBJECTIFS ET MOYENS

À partir de perspectives scientifiques élaborées dans les champs de l’ethnochoreologie et de l’anthropologie de la danse, le programme fournit les outils théoriques et méthodologiques pour l’observation, la documentation, l’analyse et l’évaluation des danses dans une perspective interculturelle. Bien que ces disciplines de base émanent de traditions intellectuelles et contextes culturels et politiques très différents avec leurs orientations scientifiques spécifiques, elles se sont rapprochées en termes de méthodes et thèmes de recherche pendant les trente dernières années dans le cadre d’une association internationale¹¹ fédérant les chercheurs qui étudient la danse, d’une part, pour ses caractéristiques propres et, d’autre part, pour ce qu’elle permet d’appréhender d’autres phénomènes socio-culturels, qu’ils concernent les questions identitaires, de genre, historiques, politiques, etc. Sur la base d’une expertise partagée dans un domaine particulier du PCI, le consortium de Choreomundus vise à former des « gestionnaires du patrimoine » (*heritage managers*) en relation avec le cadre établi par la convention de 2003.

Un des objectifs principaux du mastère est alors de fournir une compréhension de la convention et des procédures de sauvegarde qu’elle met en place, ainsi qu’une connaissance des questions générales liées au patrimoine, à sa sauvegarde et à la politique qui leur est afférente. En outre, une des priorités de Choreomundus est de former à la construction d’outils ou de dispositifs spécialisés pour la sauvegarde des systèmes de mouvement structuré et plus particulièrement la danse, que ce soit des méthodes spécifiques de documentation, d’analyse ou de transmission. Conscients des dimensions politiques de la convention et des multiples enjeux liés aux questions de patrimoine, de sauvegarde, etc., nous nous sommes donné comme objectif majeur le développement d’un esprit critique et de la capacité à mobiliser des concepts et des ressources dans des contextes nationaux et internationaux multiples et changeants.

Hormis des enseignements directement liés à la convention et aux questions de patrimonialisation

¹¹ *The Study Group on Ethnochoreology of the International Council of Traditional Music (ICTM)*, ONG affiliée à l’Unesco, dont un nombre non négligeable de membres, pour majorité des chercheurs ou enseignants-chercheurs, ont participé de façon plus ou moins directe à l’élaboration et la mise en œuvre de la convention de 2003.



dont un cours intensif en première année, le programme offre une formation en notation et analyse du mouvement à des fins d'identification, de documentation et transmission de la danse ainsi qu'en méthodes pour son archivage. Des cours portant sur les méthodes d'enquête sur le terrain occupent une place importante dans la formation et les étudiants bénéficient d'enseignements théoriques ainsi que d'expériences pratiques qui sont mis à l'épreuve pendant l'été entre la première et la seconde année quand une majorité des étudiants font un travail ethnographique lors duquel ils génèrent les matériaux pour leur mémoire. Quelques étudiants néanmoins font un stage directement professionnalisant, dont le mémoire doit présenter une analyse formelle d'une ou plusieurs danses ainsi qu'une réflexion théorique, à l'instar de leurs pairs ayant fait un terrain classique. Enfin, par le biais d'enseignements plus théoriques, les étudiants sont initiés aux bases conceptuelles et terminologiques de l'ethnochoreologie et de l'anthropologie de la danse. L'ensemble du programme accorde une importance particulière à la formation d'une sensibilité interculturelle et à des connaissances appropriées pour un monde globalisé.

PRÉMISSSES

Considérant que la plupart des étudiants de Choreomundus sont impliqués dans des pratiques de PCI dans leur pays d'origine, le programme traite directement les questions de transmission et de construction des savoirs en danses traditionnelles et/ou populaires. Quand il y a une volonté de maintenir et transmettre une pratique de ce genre de manière crédible et systématique, il importe de s'interroger non seulement sur les méthodes mais aussi sur les dimensions épistémologiques. Tout d'abord, il faut tenir compte du fait qu'une pratique n'est observable que dans la mesure où quelqu'un la réalise, par exemple quand quelqu'un danse, joue, crée ou utilise un objet. En outre, la pratique dépend de connaissances qui restent implicites ou tacites (Polanyi, 1967) chez les pratiquants. Ces connaissances « en acte » consistent en une habileté, une aptitude et une compréhension. Elles sont souvent partagées par une communauté, par exemple les habitants d'un petit village, qui manifesteront un certain consensus sur la façon locale de danser la gavotte, sur les ajustements rythmiques et mélodiques nécessaires pour chanter la variété locale d'une chanson ou sur la préparation et la cuisson des mets pour créer un repas selon le goût local. Ce sont ces connaissances, ces savoir-faire, et non les aspects visibles et formels des pratiques que nous proposons, qu'il faudrait sauvegarder¹².

Dans l'étude de la danse, nous pouvons distinguer, pour des raisons heuristiques, la réalisation du concept de la danse (Bakka & Karoblis, 2010 ; Gore & Bakka, 2007). La réalisation est l'action singulière en situation. C'est ce qu'un individu ou groupe d'individus font à un moment précis dans un contexte particulier. Le concept est l'ensemble des connaissances et compétences détenu par une personne ou partagé par un groupe de personnes. Celles-ci leur permettent de réaliser l'activité ou d'en reconnaître une réalisation, et de dire de cette réalisation si elle en est une version acceptable ou non, en accord avec les normes implicites en vigueur. Cette concep-

¹² Pour une synthèse des travaux sur la danse dans cette approche cognitive voir Felföldi, 2002.



tion de la pratique pourrait également être appliquée à d'autres types d'activités.

Une des méthodes pour accéder au concept de la danse à l'œuvre dans une communauté de pratique est de documenter, par des moyens audiovisuels ou autres, autant de réalisations que possible effectuées par la ou les personnes pratiquant la danse. Ainsi, on peut identifier d'abord les éléments ou unités de base qui existent dans des réalisations différentes et ensuite, les diverses manières d'utiliser ces éléments pour construire la « bonne » structure de la danse, c'est-à-dire la structure correspondant à celle qui est reconnue comme juste par la communauté. On peut alors entreprendre une description se rapprochant du concept que les danseurs ou musiciens traditionnels avaient et qu'ils ont utilisé pour créer de nouvelles réalisations acceptables de la pratique. Cette description, et non la réalisation documentée d'un pratiquant unique, sera la source qui fera référence pour une transmission ultérieure¹³.

En partant de ce modèle pour la transmission du PCI, les pratiques peuvent être réalisées, variées ou recrées comme le proposent les définitions clés de la convention de 2003. Partant du principe que toute forme culturelle se transforme, la convention établit que le PCI « est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité ».¹⁴ Notre approche permet d'aborder le maintien et la transmission des pratiques du PCI, d'une part, sans qu'elles ne se figent, et, d'autre part, d'éviter une poursuite qui ne soit pas fidèle aux pratiques antérieures.

On pourrait objecter que cette approche du PCI en termes de réalisation-concept présente le patrimoine immatériel de façon trop compliquée et difficile à appliquer sur le terrain ou dans l'institution, lors de projets de documentation ou de transmission, mais cela dépendra de la méthode utilisée pour diffuser les connaissances de la pratique. On pourrait commencer par des éléments ou unités de base, que tous les porteurs de ce patrimoine utilisent afin d'atteindre une première forme simple où il existerait des choix à faire sur uniquement deux options de mouvements – par exemple, faire un tour ou un saut. Ensuite, on construirait progressivement des formes plus riches, sans qu'elles ne soient ni trop longues, ni trop solides ou figées. Et, au fur et à mesure de l'activité même, les règles de construction qui existent pour chaque danse seraient apprises. Si toutes les sources disponibles sont mises à disposition et si chaque nouvelle génération est libre de les interpréter avec leurs propres valeurs et modes de compréhension marqués par leur époque, cette approche peut fonctionner de façon analogue à la transmission traditionnelle et intergénérationnelle de la pratique.

Ce modèle sert en même temps pour analyser les modalités de construction des connaissances

¹³ La méthode que nous résumons ici est celle utilisée au Centre norvégien de danses et de musiques traditionnelles (Rff-sentret) basé à l'université norvégienne de Science et Technologie (NTNU), Trondheim, et développé par Egil Bakka et ses collègues depuis les années 1980. Les chercheurs en danses et musiques traditionnelles de l'Institut de musique de l'Académie des sciences hongroise utilisent des méthodes comparables (Felföldi, 1999) à partir de documents filmiques et partitions de kinétophographie Laban. À l'université Blaise-Pascal, Clermont 2, une autre approche a été développée pour accéder à ces connaissances implicites : des techniques particulières d'entretien - d'explicitation et d'auto-confrontation – mises en œuvre dans le cadre de pratiques corporelles diverses, y compris la danse (Cazemajou, 2011; Gore, Rix-Lièvre, Wathelet & Cazemajou, 2012).

¹⁴ Convention de 2003 de l'Unesco, §2.1



dans la transmission traditionnelle, et pour construire et perpétuer une transmission. En outre, aborder la transmission par le biais de la patrimonialisation donne une perspective autre sur la danse. Non seulement cette optique souligne une connexion à la convention, mais elle fournit une base pour la valorisation de l'expression culturelle et propose, avec l'idée de sauvegarde, des moyens pour assurer la viabilité du PCI.

Choreomundus promeut, par la théorie et la pratique, une conception de la sauvegarde qui prend en compte celle véhiculée dans la convention. Celle-ci définit la sauvegarde comme des mesures pour assurer la viabilité de la pratique, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la valorisation et la transmission, notamment par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine. Cependant, au regard des dimensions éminemment politiques de la convention et de ses instruments que sont les diverses listes, y compris nationales pour les signataires, le mastère incite à une posture critique, non seulement vis-à-vis de la convention elle-même, mais aussi de la littérature scientifique et autre qu'elle génère. En outre, le programme forme les étudiants à une sensibilité aux conséquences de l'identification d'un élément à la patrimonialisation et développe la réflexivité nécessaire dans les métiers en rapport avec la sauvegarde pour éviter toute forme de muséification ou de pétrification culturelle autre.

CONCLUSION

Dans la danse, la plupart des projets de sauvegarde ont besoin d'un engagement direct et pratique dans les processus de transmission, ce qui est un défi particulier. Il n'y a guère d'éducation en/à la danse où les questions de transmission seraient traitées à un niveau général : soit l'engagement est spécifique à un contexte, une situation, soit cela n'existe pas. Une grande partie de l'engagement par rapport à la transmission se trouve dans les communautés de pratiquants amateurs, quel que soit le genre de danse. En Occident depuis les années 1950 et plus récemment dans d'autres parties du monde, les mouvements d'amateurs ont été discrédités. Ceci est regrettable, voire paradoxal, car, pour la plupart du xx^e siècle, ils ont été les seuls à œuvrer pour la sauvegarde de multiples formes de PCI. En outre, les amateurs et leurs organisations ont été en étroite interaction avec les porteurs de PCI. Certains sont porteurs eux-mêmes, et ces groupes ont une proximité avec le terrain qui leur permet de suivre les pratiques de manière fidèle. Le défi est donc de trouver des moyens pour soutenir ces initiatives tout en s'assurant que les méthodes de travail correspondent aux dernières innovations scientifiques.

Choreomundus a donc l'ambition d'analyser de façon concrète les processus de transmission et de renforcer et d'influencer ces mêmes processus. Étant donné que ce sont les acteurs de terrain qui doivent être inclus dans les processus de sauvegarde, ces derniers ont besoin de méthodes et de ressources pour ce travail. Choreomundus se voit aussi comme un dispositif pour promouvoir cette approche ascendante préconisée par la convention.



BIBLIOGRAPHIE

BAKKA, Egil et KAROBLIS, Gediminas. « Writing a dance : epistemology for dance research ». *Yearbook for Traditional Music*. 2010, 42, p. 167-193

CAZEMAJOU, Anne. « Shifting positions : From the dancer's posture to the researcher's posture ». Dans Davida, Dena. *Fields in Motion: Ethnography in the Worlds of Dance*. Ontario : Wilfrid Laurier University Press, 2011, p. 19-28.

GRAU, Andrée et WIERRE-GORE, Georgiana. *Anthropologie de la danse. Genèse et construction d'une discipline*. Pantin : Centre national de la Danse, 2005.

KAEPPLER, Adrienne. « La danse selon une perspective anthropologique ». *Nouvelles de danse*, 1998, n°34-35, p. 24-46.

FELFÖLDI, Laszlo. « Folk dance research in Hungary : Relations among theory, fieldwork and the archive ». Dans BUCKLAND, T.-J. *Dance in the Field. Theory, Methods and Issues in Dance Ethnography*. Basingstoke : New-York, 1999.

FELFÖLDI, Laszlo. *Dance knowledge. To cognitive approach in folk dance research*. Dans FISKVIK, Anne Margrete et BAKKA, Egil (éd.). « *Dance Knowledge – Dansekunnskap* ». *International Conference on cognitive aspects of dance. Proceedings 6th NOFOD Conference*. Trondheim, January 10-13 2002.

GIURCHESCU, Ania. et TORP, Lisbeth. « Theory and methods in dance research : a European approach to the holistic study of dance ». *Yearbook for Traditional Music*, 1991, n°23, p. 1-10.

GORE, Georgiana et BAKKA, Egil. « Constructing dance knowledge in the field : bridging the gap between realisation and concept ». Dans ALBRIGHT, Ann Cooper, DAVIDA, Dena et CORDOVA, Sarah Davies (éd.). *Proceedings of the Thirtieth Annual Conference of the Society for Dance History Scholars (SDHS)*. Riverside : Society for Dance History Scholars, 2007, p. 93-97.

GORE, Georgiana, RIX-LIEVRE, Géraldine, WATHELET, Olivier et CAZEMAJOU, Anne. « Eliciting the tacit : Interviewing to understand bodily experience ». Dans SKINNER, Jonathan. *The Interview. An Ethnographic Approach*. Londres/New York : ASA & Berg, 2012, p. 127-142.

POLANYI, Michael. *The Tacit Dimension*. Garden City : New York, Anchor Books, 1967.

ROYCE, Anna Peterson. « Conclusions ». Dans GRAU, A. & WIERRE-GORE, G. *Anthropologie de la danse. Genèse et construction d'une discipline*, Pantin : Centre National de la Danse, 1967, p. 35-41.



Anita Vaivade

LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DANS LE DISCOURS ACADÉMIQUE : LE CAS DE LA LETTONIE

RÉSUMÉ

Français

Cet article, qui s'appuie sur l'exemple de la Lettonie et soulève certains aspects d'ordre plus général, aborde la question de l'impact de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sur la formation académique. Les aspects mis en évidence sont notamment l'importance du contexte local lors de la conceptualisation du PCI et l'influence discursive de la convention sur l'*Academia*, tout en questionnant le vocabulaire actuel reconnu au niveau international comme inapproprié. L'article met en question l'universalisation conceptuelle, qui influence tant l'enseignement académique que la recherche scientifique, et souligne la question de la déontologie de la recherche dans le domaine du PCI.

Mots clés : patrimoine culturel immatériel, universalisation conceptuelle, vocabulaire (in)approprié, discours académique, déontologie de la recherche

Anglais

The article deals with the impact of the convention for the Safeguarding of Intangible Cultural Heritage on academic education, taking the example of Latvia and raising more general aspects of ICH. Main highlights include the importance of the local context when conceptualizing ICH as well as the discursive influence of the convention on *Academia*, while also questioning the vocabulary which has been recognised as being inappropriate at the international level. The

article questions the conceptual universalization which influences both academic teaching, as well as scientific research, and underlines the issue of research ethics in the field of ICH.

Key words : intangible cultural heritage, conceptual universalization, (in)appropriate vocabulary, academic discourse, research ethics

Tu es matérielle, mais ce que tu chantes, c'est immatériel. Est-ce que tu comprends ?

Je comprends, je comprends. Ausma Kēde et Ručs [En rigolant]¹⁵

L' introduction du concept de « patrimoine culturel immatériel » (ci-après le « PCI ») dans le discours politique international par l'adoption de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (dorénavant « la convention ») en 2003 et son entrée en vigueur, a désormais atteint un remarquable niveau d'universalité. Plus de cent soixante pays du monde entier, en devenant les États parties, ont reconnu l'importance de ce texte et de sa mise en œuvre, et ont élaboré leurs propres instruments pour son application en passant, si nécessaire, par la traduction et l'explication, et en parvenant éventuellement à des législations et à des politiques culturelles. Comme le texte de la convention l'indique à l'article 13 : « En vue d'assurer la sauvegarde, le développement et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire, chaque État partie s'efforce : (a) d'adopter une politique générale visant à mettre en valeur la fonction du patrimoine culturel immatériel dans la société [...] ». Le même article inclut plus loin une référence à la recherche, notamment le devoir « (c) d'encourager des études scientifiques, techniques et artistiques ainsi que des méthodologies de recherche pour une sauvegarde efficace du patrimoine culturel immatériel, en particulier du patrimoine culturel immatériel en danger ». Ce paragraphe nous amène au questionnement sur l'impact éventuel que la convention a eu et continue d'avoir sur les études scientifiques, la formation supérieure, et le discours faisant appel à l'opinion des chercheurs et des enseignants. Autrement dit, l'article va explorer certains aspects de l'impact de la convention sur ce que nous pouvons nommer l'*Academia*.

La convention de 2003 est un document politique et juridique de son temps et, comme tel, il peut influencer les sociétés de ses États parties, y compris dans le domaine de la formation académique¹⁶. Ces influences peuvent néanmoins être variées et dépendre des contextes

15 Traduction A.V. Texte original en dialecte letton : « [...] – *Tu esi materiāls, bet to, ko Tu dziedi, ir nemateriāls. Saproti ? – Saprotu, saprotu.* » Conversation entre les femmes de la communauté des Suiti – Ilga Leimane, Ausma Kēde et Ručs – et Christine Bernabeau, Alsunga, Lettonie, 11 mars 2013. Ručs est le surnom de Marija Steimane, donné par la communauté des Suiti, et largement utilisé aussi bien par la communauté que par d'autres personnes la connaissant.

16 Dans cet article la notion de « formation académique » sera privilégiée au lieu de « formation universitaire », vu que la formation supérieure dans les disciplines scientifiques liées au PCI et la recherche scientifique respective



locaux historiques et autres, et c'est dans une telle perspective que le cas de la Lettonie servira d'exemple pour aborder certains aspects de la discussion et mettre en relief des considérations plus générales relatives à l'impact de la convention sur la formation académique, aussi bien dans l'enseignement que dans la recherche, qui en constituent les deux aspects fondamentaux. Faisant suite à cette décennie écoulée après l'adoption de la convention, mais en lien avec l'histoire beaucoup plus ancienne, cet article dresse l'état des lieux de la formation académique dans le domaine de ce que nous appelons le « PCI », qui, auparavant, et d'ailleurs également à l'heure actuelle, pouvait, et peut toujours être appelé de différentes manières, entre autres, « traditions culturelles » ou « folklore ».

UNIVERSALISATION *VERSUS* LOCALISATION CONCEPTUELLE

Plusieurs aspects concernant le PCI et l'élaboration des politiques pour sa sauvegarde, tant au niveau international que national, sont d'actualité pour la Lettonie en 2014 et concernent directement l'*Academia* et son engagement dans les débats respectifs. Ces actualités ont également un écho sur la mise en œuvre de la formation académique. Au niveau international, la Lettonie fait partie actuellement – 2012-2016 – du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (dorénavant le Comité) et de l'organe subsidiaire du Comité pour l'évaluation des dossiers de candidature pour la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (2014), en engageant dans ce travail des chercheurs et des enseignants. Récemment, le premier rapport périodique sur l'espace culturel des Suits (voir photo), inscrit en 2009 sur la liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente, vient d'être soumis à l'Unesco en décembre 2013. Ce fut l'occasion de continuer le débat sur la sauvegarde des traditions culturelles des Suits, entre autres, en évaluant le rôle de la formation académique dans diverses activités de sauvegarde et de transmission de leurs traditions.

Au niveau national, le projet de loi du patrimoine culturel immatériel a été déposé au Cabinet des ministres par le ministère de la Culture pour être débattu au niveau interministériel, puis être transmis au Parlement pour son éventuelle adoption. L'expérience des débats, tant internationaux que nationaux, et la nécessité permanente de répondre à la question de ce qui est, et de ce qui n'est pas le « PCI », nous amène à relever certains aspects que nous considérons pertinents pour l'interrogation actuelle sur les liens entre la convention et la formation académique, notamment : (A) les limites internationales établies et défendues par l'Unesco pour le vocabulaire à employer, et (B) le processus d'élaboration de la loi nationale en Lettonie comme occasion d'un échange d'opinions sur des questions conceptuelles liées à la convention.

sont effectuées, dans le cas de la Lettonie, non seulement dans les établissements universitaires, mais également dans d'autres établissements d'enseignement supérieur qui, entre autres, portent le nom d'« académie ».





Femmes Suiti au carrefour entre Alsunga, Gudenieki, Basi et Jūrkalne, dans la région de Courlande, en Lettonie, à l'occasion d'une cérémonie d'inauguration d'une sculpture en plein air dédiée à la communauté des Suiti et leur patrimoine culturel immatériel.

Espace culturel des Suiti, 10 juillet 2013, Lettonie © Photo – A.V.

LIMITES INTERNATIONALES DU VOCABULAIRE

La réflexion autour du concept de « PCI » et du vocabulaire de la convention de 2003, aussi bien dans le cadre de l'élaboration des politiques nationales que dans le discours académique, ne concerne pas uniquement la Lettonie, mais a une ampleur beaucoup plus importante. On trouve par exemple des témoignages variés concernant les concepts choisis et employés dans les dossiers de candidature pour les listes internationales du PCI. Pourtant, comme nous pouvons l'observer, cette diversité n'est pas la bienvenue au niveau international, et une certaine forme de censure explicite s'est mise en place au cours de ces dernières années.

La tendance au changement de vocabulaire est forte, soit par libre choix, mais surtout à cause d'une certaine pression qui se manifeste de façon explicite dans le langage et les décisions de l'Unesco en faisant référence au « vocabulaire inapproprié » et au « vocabulaire approprié ». En

décembre 2012, lors de sa septième session, le Comité a pris la décision 7.COM 11 où elle « invite les États parties à s’abstenir d’utiliser un vocabulaire inapproprié ». De la même manière, en décembre 2013, lors de sa huitième session, le Comité, par sa décision 8.COM 8, « rappelle l’importance d’utiliser un vocabulaire approprié conforme à la convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel », et dans certains cas, donne des indications encore plus précises. Il s’agit de l’invitation à éviter des expressions telles que « authenticité » (8.COM 8.3, 8.27), « authentique » et « pureté » (8.COM 8.26), « protéger l’authenticité » (8.COM 8.29), « a poursuivi la tradition dans leur forme la plus pure » et « pratiquement inchangées au fil des siècles » (8.COM 8.3). En général, c’est une exclusion du concept d’« authenticité » lui substituant l’idée que le PCI est « recréé en permanence » (voir la définition du PCI dans la convention). Pourtant, les termes « authentique » et « authenticité » continuent d’être employés, sans nécessairement donner le sens d’une tradition figée qui manquerait de continuité ou de développement.

Les exemples donnés nous invitent à observer une universalisation du discours qui se décline en une homogénéisation du vocabulaire et en une certaine uniformisation de la pensée. Certes, le concept de PCI offre la possibilité d’échanges et de discussions communes, la tendance est pourtant à une censure explicite, ce qui, à notre avis, devrait être considéré avec prudence. La diversité conceptuelle peut, généralement, être perçue comme faisant partie du PCI, et en la respectant, on devrait pouvoir « promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine » tout en se référant au texte de la convention. Le même débat sur la liberté du choix des termes *versus* le vocabulaire universellement établi fut d’actualité lors de l’élaboration de la loi nationale lettone sur le patrimoine culturel immatériel.

ÉLABORATION DE LA LOI NATIONALE

La Lettonie, en votant la loi d’adhésion à la convention en décembre 2004, est devenue, par ordre chronologique, le huitième État partie de la convention. Suite à l’adoption en 2008 d’une première conception politique de la mise en œuvre de la convention en Lettonie, l’élaboration de la loi nationale du PCI a été lancée à l’été 2010. Un groupe de travail de rédaction, engageant chercheurs et enseignants académiques, a été établi, ce groupe ayant pour tâche d’élaborer un texte législatif destiné à servir de base aux politiques de sauvegarde du PCI. Le groupe de travail a réuni des chercheurs en folkloristique, en économie et en droit, ainsi que des représentants de l’administration de l’État. Sans remettre en question l’importance de la sauvegarde des traditions culturelles, un grand débat, au cours de l’élaboration de cette loi, porta sur le concept de « PCI » et de son éventuelle application dans le cadre letton.

L’entrée en vigueur de la convention de 2003 comme texte politique et juridique ne fut pas perçue par l’*Academia* en Lettonie comme étant le point définitif d’un changement de vocabulaire. Cela témoigne d’ailleurs de la liberté académique au niveau du choix des termes qui devrait être respectée comme telle. Entre autres, le fort enracinement des concepts tels que « folklore » ou « culture traditionnelle » dans la langue lettone, tant dans le langage courant que dans le discours académique, a provoqué une certaine résistance à ce nouveau concept de « PCI » en Lettonie. Comme le démontre la conversation entre les femmes Suits citée plus haut, l’aspect le plus débattu du concept de « PCI » - et le plus controversé en Lettonie - a été le critère de



matérialité. Alors que l'idée, derrière le choix du terme, est élaborée dans le texte de la convention, l'acceptation large du terme proposé nécessite une explication simple et claire, ce qui est important pour que l'on puisse parler le même langage.

Suite à de longs débats, et en dépit du fait que ce n'était ni une obligation, ni une nécessité du point de vue juridique ou politique, la décision fut prise de garder le terme de « PCI » tel qu'employé dans le texte de la convention, et de l'intégrer dans la loi nationale en Lettonie. En ce qui concerne le lien direct entre la loi et la formation académique, le projet de loi souligne que l'enseignement constitue l'un des aspects importants de la sauvegarde du PCI. Il fait également référence aux « institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche » en tant que partenaires, en envisageant une fonction consultative et une participation active de ces dernières pour l'identification et la sauvegarde du PCI.

L'initiative législative a mis plusieurs années avant d'aboutir à la première rédaction du projet de loi, et entre temps l'*Academia* a pris l'habitude d'employer le terme de « PCI » et l'a accepté comme résultat de la conceptualisation au niveau international. Cette habitude discursive se reflète progressivement dans la formation académique.

HABITUATION DISCURSIVE DE L'*ACADEMIA*

L'élaboration du projet de loi nationale n'est qu'un épisode parmi les plus marquants de ce que nous pouvons appeler le processus de l'habitué discursive de l'*Academia*. Tout effort intentionnel, ainsi que tout le débat actuel mettant en avant la notion de « PCI » la rend de plus en plus « naturelle » si bien qu'elle devient acceptée sans plus être remise en question. Ce processus d'habitué peut être long, voire constant, avant qu'un nouveau changement de vocabulaire ne se mette en place.

Comme mentionné précédemment, le terme « folklore » joue un rôle important dans le discours académique en Lettonie. Les Archives du folklore letton ont célébré leur quatre-vingt dixième anniversaire à l'automne 2014 avec, entre autres, un colloque scientifique international intitulé « Mapping Disciplinary History : Centers, Borderlands and Shared Spaces in Folkloristic Thought » (« Cartographie de l'histoire disciplinaire : les centres, les régions frontalières et les espaces partagés dans la pensée folkloristique »). Le sens du terme « folklore » a changé au cours du temps, ainsi que les approches et méthodologies scientifiques appliquées aux études folkloristiques. Actuellement, le travail des chercheurs des Archives du folklore letton peut être vu comme participant du registre anthropologique ou ethnologique, en gardant tout de même ce rattachement – historique et, d'une certaine manière, traditionnel – au terme « folklore ».

L'histoire de la recherche scientifique en Lettonie dans le domaine de la folkloristique puise ses racines dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, mais c'est surtout l'époque de l'entre-deux-guerres qui fut fructueuse pour la recherche dans ce domaine. L'histoire de la recherche folkloristique de l'entre-deux-guerres, étudiée au cours des dernières années par des chercheurs des Archives du folklore letton, a débouché sur une monographie intitulée « Latviesu folkloristika starpkaru periodā » (« Folkloristique lettone de l'entre-deux-guerres »), publiée à l'automne 2014 en letton et par la suite traduite et publiée en anglais. Elle retrace entre autres les parcours des formations académiques dans le domaine et dans l'époque en question, notamment le rôle de



l'université de Lettonie qui a fêté ses 95 ans en 2014. Dès sa fondation, les études en sciences humaines furent mises en valeur, et la faculté de philologie et de philosophie fut parmi les premières à être établies au sein de l'université de Lettonie. Cela donna un cadre philologique aussi pour les études du folklore letton, comme représentant la spécificité de la culture et de la langue lettones. Ce cadre philologique – parmi d'autres structures disciplinaires développées depuis – est maintenu dans l'enseignement académique actuel, ce qui permet de voir à la fois une continuité et une évolution dans la formation académique liée au PCI.

LE PCI DANS L'ENSEIGNEMENT ACADÉMIQUE

La formation académique sur le PCI peut avoir des orientations différentes, et l'on peut aborder des questions variées à propos du PCI. Cette diversité peut être caractérisée, même partiellement, par son rattachement aux disciplines scientifiques comme cadres de l'enseignement. Dans le cas de la Lettonie, on peut distinguer plusieurs domaines disciplinaires (voir tableau pour plus de détail sur les programmes de formation), chacun possédant ses particularités.

PHILOLOGIE ET HISTOIRE

L'université de Lettonie, établie en 1919, fait partie des établissements académiques les plus anciens en Lettonie proposant une formation dans le domaine du PCI. La philologie et l'histoire font partie des matières dominantes pour les études du PCI actuellement enseignées à l'université de Lettonie, à l'École des hautes études de Rēzekne et à l'université de Daugavpils. Ce cadre perpétue la tradition de l'enseignement de l'entre-deux-guerres, tout en respectant les développements scientifiques contemporains.

ARTS ET ANTHROPOLOGIE

Un domaine de rattachement tout aussi important et dynamique est celui des arts et de l'anthropologie, représenté par l'université de Lettonie et l'Académie de la culture de Lettonie, où les formes actuelles de la transmission des traditions culturelles sont mises en valeur. Dans ce cadre, l'Académie de la culture de Lettonie a développé des études sur le patrimoine culturel en proposant un équilibre entre patrimoine matériel et immatériel et en étudiant la politique culturelle internationale et nationale dans ces domaines.

MUSICOLOGIE

Les études musicales sont un domaine particulier qui s'intéresse aux formes traditionnelles de la musique, dans toute leur diversité. Il est à noter que le renforcement de l'ethnomusicologie au sein de l'Académie de la musique de Lettonie a servi de référence à la convention de 2003 et à la mise en valeur du PCI. Le rôle de l'ethnomusicologie dans la formation académique, en préparant les futurs enseignants en musique, vise ainsi également au développement des études de musique traditionnelle au niveau des écoles de musique pour enfants, contribuant ainsi à la transmission des traditions musicales.



Tableau (page suivante) : aperçu des formations académiques en Lettonie en liaison avec le PCI (liste non exhaustive), août 2013¹⁷

¹⁷ Information publiée sur les sites Internet des établissements académiques mentionnés, notamment <www.lu.lv>, <www.jvlma.lv>, <www.lka.edu.lv>, <www.ru.lv> et <www.du.lv>. Tableau – A.V.

	Nom de l'université / école des hautes études	Année de fondation de l'établissement	Programmes de maîtrise	Programmes de master	Programmes de docteur
1	Université de Lettonie	1919	Etudes en philologie programme « Philologie balte » / y compris folklore letton etc.	Etudes en philologie programme « Philologie balte » / spécialisation en études baltes	Etudes en philologie (Dr. philol.) et (Dr. art.)
			Etudes en anthropologie programme « Anthropologie culturelle et sociale » / y compris folklore et ethnographie lettons, folklore contemporain letton, folklore comparatif et mythologie etc.	Etudes en anthropologie programme « Anthropologie culturelle et sociale » / y compris aspects visuels de la culture traditionnelle etc.	
			Etudes en histoire spécialisation « Patrimoine culturel » / y compris ethnographie etc.	Etudes en histoire spécialisation « Patrimoine culturel »	
2	Académie de la Musique de Lettonie	1919	Formation professionnelle	Formation académique	Etudes en arts (Dr. art.) / spécialisation en ethnomusicologie
			Etudes en musicologie programme « Histoire et théorie de la musique », spécialisation en ethnomusicologie	Etudes en arts programme « Musique », spécialisation en ethnomusicologie	
3	Académie de la Culture de Lettonie	1990	Etudes en arts programme « Culture traditionnelle et folklore letton » / y compris théorie et méthodes du folklore, analyse des textes du folklore etc.	Etudes en arts programme « Etudes des musées et du patrimoine culturel » / y compris conceptualisation du « PCI » en droit etc.	Etudes en arts (Dr. art.)
4	Ecole des hautes études de Rēzekne	1993	Etudes en philologie y compris folklore letton et mythologie balte, folklore latgalien, folklore des enfants, pratique du folklore etc.	Etudes en philologie y compris mythologie balte etc.	
			Etudes en histoire y compris folklore et mythologie, théorie de la culture etc.		
5	Université de Daugavpils	2001 (1921)	Etudes en philologie (lettone) y compris mythologie balte, folklore letton etc.	Etudes en philologie (lettone) y compris folklore etc.	Etudes en philologie (Dr. philol.)
			Etudes en histoire y compris histoire orale, histoire locale (ethnographie) etc.	Etudes en histoire y compris histoire orale etc.	
			Etudes en histoire (de la culture) y compris mythologie balte, histoire de la vie quotidienne lettone etc.	Etudes en histoire (de la culture) y compris ethnogenèse des baltes etc.	Etudes en histoire (Dr. hist.)



Alors que les cadres disciplinaires sont divers, il existe tout de même des points communs à propos de l'approche générale de la formation académique dans le domaine du PCI en Lettonie. Premièrement, il est important de reconnaître qu'un nombre important d'étudiants faisant leurs études dans le domaine du PCI sont eux-mêmes praticiens du PCI et détenteurs des savoirs traditionnels, tant en chant ou danse traditionnels qu'en pratique traditionnelle des récits et histoires (« *storytelling* ») et en connaissances dans les différentes formes d'artisanat traditionnel. Ainsi, la formation académique reste étroitement et substantiellement liée à la pratique du PCI, en témoignant qu'il ne s'agit pas d'« éléments » à part, mais bien d'une partie significative et continue de notre vie au quotidien. Ce qui caractérise également l'approche, c'est l'intérêt que l'enseignement et la recherche portent de prime abord aux expressions culturelles en Lettonie, en étudiant la transmission des connaissances, des savoir-faire et des traditions culturelles au sens large.

Parallèlement à l'intérêt porté aux traditions locales en Lettonie, il y a un lien continu entre la formation académique proposée et le développement plus large des théories scientifiques et des approches méthodologiques. Finalement, c'est l'importance de la recherche empirique qui est reconnue généralement dans ce domaine en Lettonie, par des études sur le terrain et la formation des étudiants à la pratique de la recherche. Cet aspect nous amène à un autre point d'intérêt concernant la formation académique et la convention – le développement de la recherche sur le PCI.

LE « PCI » DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

L'étude des traditions culturelles a été l'un des domaines de recherche scientifique en Lettonie pendant de nombreuses années, bien avant l'adoption de la convention. Cependant, ce qui a changé suite à la convention est, d'un côté, la conceptualisation, et de l'autre, l'intérêt pour les politiques dans le domaine du PCI. Les politiques trouvent leur rôle dans la définition des priorités des soutiens de l'État pour la recherche scientifique, et cela fut également le cas tout récemment pour l'élaboration de la politique de recherche pour les années à venir.

Les axes prioritaires de la recherche scientifique décidés par l'État letton, et ainsi l'accès aux fonds budgétaires de l'État pour les années 2014-2017, incluent entre autres l'objectif suivant : « étudier les pratiques de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) dans les régions de Lettonie et élaborer des modèles conceptuels pour la sauvegarde, le développement et la transmission du PCI ». Bien que la source même du soutien financier de l'État pour une telle recherche reste politique, autrement dit fondée sur l'intérêt d'avancer la recherche dans le domaine du PCI en soulignant en particulier les aspects de la sauvegarde et de la transmission, les critères d'évaluation des projets de recherche s'attachent principalement à la qualité scientifique du projet proposé.

Dans un tel contexte, l'intérêt pour les aspects politiques et juridiques de la sauvegarde est également pris en considération. Ainsi, le projet de recherche sur l'élaboration d'une méthodologie de comparaison des législations nationales du patrimoine culturel immatériel est soutenu pour 2014-2015 par le programme intergouvernemental franco-letton Osmose,



dont l'Académie de la culture de Lettonie, comme établissement d'enseignement supérieur, est le partenaire en Lettonie. Le thème du droit du patrimoine culturel immatériel a été pour la première fois explicitement traité lors du colloque « Droit et patrimoine culturel immatériel » qui a eu lieu au musée du quai Branly à l'automne 2011, et dont les actes ont été publiés par les éditions l'Harmattan en automne 2013 (voir bibliographie). Nous pouvons également observer que les questions des politiques et de la législation prennent un rôle de plus en plus important dans la stratégie globale de renforcement des capacités élaborée et constamment développée par le Secrétariat de la convention de 2003, où la « révision des politiques et de la législation » est une priorité.

À propos de la recherche scientifique, un autre aspect à prendre en compte est la déontologie de la recherche dans le domaine du PCI. La recherche, à présent, a des instruments de plus en plus affinés pour respecter les droits de propriété intellectuelle (pour la documentation des narrations) ou des droits à l'image (pour la documentation visuelle). Pourtant, la question des liens réciproques et de la communication des résultats de la recherche scientifique – notamment aux communautés, groupes ou individus étudiés – n'est pas suffisamment mise en avant. Par exemple, la communauté des Suits a exprimé le regret qu'après avoir donné beaucoup d'informations aux chercheurs intéressés par leurs traditions culturelles (chercheurs lettons et étrangers), on ne leur ait pas fait connaître les résultats de ces études. Il y a néanmoins des exemples positifs où la contribution des communautés, groupes et individus est par la suite dûment reconnue par une présentation des résultats des recherches. Dans tous les cas, le fait de revenir vers les communautés, groupes et individus afin de leur communiquer de la manière la plus complète possible les résultats des recherches effectuées devrait devenir une norme déontologique attentivement suivie par les chercheurs travaillant dans le domaine du PCI.

CONCLUSION

Les considérations évoquées dans cet article conduisent à l'observation principale, qui est que l'impact de la convention de 2003 sur la formation académique en Lettonie a été de deux ordres, interconnectés. Notamment : (a) d'ordre conceptuel, s'agissant du changement du vocabulaire employé, et (b) d'ordre opérationnel en ce qui concerne la mise en valeur de certaines disciplines scientifiques et la demande politique pour la recherche sur le PCI.

D'ORDRE CONCEPTUEL

La question sur la définition du « PCI » a été largement débattue au niveau international, surtout au cours de la dernière décennie. Pourtant, l'adaptation du concept universel de « PCI » au contexte local démontre des particularités significatives et reste un point central pour la poursuite de toute politique au niveau national et de tout changement éventuel, y compris à propos de la formation académique. Il en résulte que ces dernières années la notion de « PCI » a été largement acceptée, également par l'*Academia*. Cette tendance n'a toujours pas atteint un rôle substantiel dans les programmes de formation académique, mais cela devient le cas dans certains programmes qui soulèvent les questions de politique culturelle.



D'ORDRE OPÉRATIONNEL

On peut observer en Lettonie une mise en valeur des disciplines scientifiques traitant les thèmes du PCI. Nous pouvons observer également une ouverture de l'étude du PCI à des disciplines diverses, y compris à l'économie et au droit, et cette ouverture est favorisée par la politique scientifique au niveau national. La recherche scientifique dépend largement du financement public, et il est important que la demande pour la recherche scientifique sur le PCI soit explicite en Lettonie, favorisant ainsi les nouveaux projets de recherche lancés en 2014, en particulier dans les établissements de formation académique.

Ce que nous pouvons observer par rapport au cas de la Lettonie, c'est que l'adhésion à la convention de 2003 et l'intérêt international pour le PCI ont eu un impact discursif et politique. Pour le moment, la convention n'a pas eu de répercussion significative sur les orientations de recherche et d'enseignement académiques, ou sur les cursus, et encore moins sur les programmes entiers de formation dans les établissements académiques. Il existe tout de même certaines exceptions où l'intérêt académique se porte particulièrement sur les changements conceptuels et politiques liés à l'introduction de la notion de « PCI ».

Le cas de la Lettonie n'est certainement pas unique et représente les expériences que nous pouvons rencontrer, certes avec des variantes et des particularités, aussi bien dans les trois pays baltes qu'en Scandinavie ou encore dans les pays de l'Europe de l'Est, pour ne citer que les régions les plus proches. Le concept de « PCI » est décliné dans des langues et contextes différents, en essayant de trouver des équivalents linguistiques et conceptuels, ce qui donne des formes correspondant aux contextes locaux. La tendance à l'universalisation et à l'uniformisation du langage, y compris dans le discours académique, devrait néanmoins être remise en question, car la sauvegarde de la diversité des expressions culturelles nécessite également le respect de la diversité des concepts, impliquant aussi le domaine du patrimoine culturel immatériel.

BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

BULA, Dace (sast., zin. red.). *Latviesu folkloristika starpkaru periodā*. Sērija « Folkloristikas bibliotēka ». Rīga : Zinātne, 2014 (à paraître, traduction : Folkloristique lettone de l'entre-deux-guerres).

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Paris : Conférence générale de l'Unesco, 2003.

CORNU, Marie, FROMAGEAU, Jérôme, HOTTIN, Christian (dir.). *Droit et patrimoine culturel immatériel*. Paris : L'Harmattan, 2013.

Création d'un réseau de réflexion sur le droit du patrimoine culturel immatériel. Projet de recherche scientifique (2014-2015). Centre d'études sur la coopération juridique internationale et Académie de la Culture de Lettonie. Programme Osmose 2014.

Décisions du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Sessions 7.COM, décembre 2012 et 8.COM, décembre 2013. <www.unesco.org>.



Mapping Disciplinary History : Centers, Borderlands and Shared Spaces in Folkloristic Thought, colloque scientifique international, organisé par les Archives du folklore letton, Riga, Bibliothèque nationale de Lettonie, 20-24 octobre 2014, <mapping.lfk.lv.>

Nemateriālā kultūras mantojuma likums (traduction : Loi du patrimoine culturel immatériel), projet de loi déposée par le ministère de la Culture auprès du Cabinet des ministres, juillet 2014.

Stratégie globale de renforcement des capacités pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Section du patrimoine culturel immatériel, Unesco, <www.Unesco.org/culture/ich/fr/capacitation>.



Patricia Heiniger-Casteret

PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL : INSCRIRE L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE DANS LES POLITIQUES CULTURELLES RÉGIONALES

Le cas de l'université de Pau et des pays de l'Adour

RÉSUMÉ

Français

Cet article revient sur dix ans d'expérience d'enseignement et de recherche menée au sein du laboratoire ITEM (Identités, Territoires, Expressions, Mobilité) et du département d'Histoire de l'université de Pau et des pays de l'Adour. Un enseignement intitulé « Patrimoine culturel immatériel », dispensé depuis 2004, est devenu une UE (unité d'enseignement) à part entière en 2013, portée par des enseignants de diverses disciplines : historiens, historiens de l'art, géographes, anthropologues.

Mots-clés : patrimoine culturel immatériel, valorisation du PCI d'Aquitaine

Anglais

This article goes over ten years of teaching and research experience of the ITEM (Identities, Territories, Expressions, Mobility) laboratory and the department of History of the University of Pau and the pays de l'Adour. Taught since 2004, "Intangible Cultural Heritage" became a full course unit in 2013 led by teachers of various disciplines historians, art historians, geographers, anthropologists.

Key-words : intangible cultural heritage, enhancement of ICH of Aquitaine



Cet article revient sur dix ans d'expérience d'enseignement et de recherche menée au sein du laboratoire ITEM¹⁸ (Identités, Territoires, Expressions, Mobilité) et du département d'Histoire de l'université de Pau et des pays de l'Adour. Le laboratoire rassemble les représentants des disciplines du champ scientifique : historiens, historiens de l'art et archéologues mais aussi deux anthropologues et un informaticien. Quant au département d'Histoire, il propose deux types de mastère : un mastère recherche¹⁹ et un mastère professionnel²⁰. La notion de patrimoine culturel immatériel s'est essentiellement développée dans le cursus professionnel, cependant les projets de recherche sur le PCI, conduits dans le laboratoire et soutenus par la région Aquitaine, le ministère de la Culture et le département des Pyrénées-Atlantiques, a permis une réflexion qui a rassemblé des chercheurs de disciplines différentes. Afin de saisir le contexte général dans lequel la question du PCI fait sens aujourd'hui pour l'université de Pau et la région Aquitaine, il faut ici souligner l'orientation dans laquelle nous avons inscrit l'enseignement de la matière, au-delà d'une transmission formelle des contextes et concepts anthropologiques convoqués, la recherche appliquée ayant permis aux étudiants de la filière professionnelle d'intervenir auprès de structures associatives ou dans les services des collectivités professionnelles. Par ailleurs, au niveau du laboratoire, nous avons travaillé avec des opérateurs culturels tels que l'InOc Aquitaine et l'Institut culturel basque ainsi que le service régional de l'Inventaire, les services déconcentrés de l'État et des établissements publics de coopération intercommunale.

Cette élaboration, peut-être fragile, a cependant donné une lisibilité à cette nouvelle notion patrimoniale en l'inscrivant à la fois dans un cursus universitaire et en lui accordant une réalité territoriale par le biais de la recherche appliquée et de l'action culturelle.

2004, QUELQUES HEURES D'ENSEIGNEMENT POUR UNE NOTION PATRIMONIALE « NOUVELLE »

Lors du renouvellement des maquettes d'enseignement, a été ouvert, pour l'année universitaire 2004-2005, un mastère professionnel intitulé « Valorisation des patrimoines et politiques culturelles territoriales ». Au sein de cette formation, l'unité d'enseignement « Patrimoines sensibles » rassemblait un cours de 12 heures sur le « Patrimoine culturel immatériel » et un autre cours de 12 heures sur le « Patrimoine industriel ». La convention de l'Unesco avait été officialisée en octobre 2003 et c'est un an après, en 2004, que nous débutons un enseignement sur cette notion et plus précisément sur ce texte. Les étudiants inscrits dans le mastère étaient essentiellement des historiens, historiens de l'art et archéologues parmi lesquels on pouvait croiser quelques littéraires, tous se destinant à intégrer des structures culturelles professionnelles associatives, commerciales, industrielles ou des services de collectivités. Il nous fallait leur donner une grille de lecture de ce nouveau champ patrimonial auquel ils pouvaient être confrontés durant leur future vie professionnelle. Partant de la définition du PCI proposée dans l'article 2 de la convention, nous avons opté pour une analyse ethnologique du

18 <<http://item.univ-pau.fr/live/>>

19 <<http://master-cas.univ-pau.fr/live/histoire>>

20 <<http://master-cas.univ-pau.fr/live/vppct>>



patrimoine insistant sur les liens sociaux renouvelés qui s'expriment entre les communautés et les territoires, sur les imbrications qui existent entre les patrimoines mobiliers et immobiliers et les expressions relevant de l'immatériel ainsi que les espaces qui leur sont attachés, la place des musées de société dans la mise en application du texte, l'attention à porter aux langues de France qui sont souvent les oubliées des études et travaux touchant aux patrimoines. Par ailleurs, nous présentions quelques exemples de valorisation d'études qui se rapprochaient de l'esprit du texte, notamment pour tout ce qui relève de la co-construction de l'expertise patrimoniale issue du dialogue entre chercheur(s) et praticien(s).

Enfin, pour donner une réalité pédagogique tangible à l'unité d'enseignement « Patrimoines sensibles », avec notre collègue spécialiste en patrimoine industriel, nous organisons une « sortie de terrain » à Nay, bastide située entre Pau et Lourdes. Cette bourgade industrielle liée au commerce et à la transformation de la laine et du lin depuis le xv^e siècle, dont on peut lire les traces de cette histoire particulière à travers les bâtiments présents sur l'ensemble du centre urbain, allant d'une maison de commerce d'époque Renaissance d'un marchand drapier, Pédro Sacaze, qui développa son activité entre Nay (Béarn) et Saragoza (Aragon), aux hangars des usines et maisons pavillonnaires du xx^e siècle, style « Île-de-France », des « ingénieurs du textile ». La richesse de la cité venait de sa situation géographique, adossée aux contreforts des Pyrénées, pour l'apport de la matière première, la laine, et de son implantation sur les berges du gave de Pau et de l'utilisation de la force hydraulique qui a concouru au développement industriel de l'ensemble de la chaîne du traitement du textile.

Dans cette bourgade se trouve l'entreprise Daban, qui est la dernière entreprise de fabrication de sonnailles pour les troupeaux d'ovins, bovins, équins et caprins. L'histoire de cette entreprise peut se lire en parallèle avec celle du textile, une mémoire qui remonte au xviii^e siècle, une installation qui a pérégriné dans l'espace urbain, le choix de Nay comme carrefour des passages de troupeaux, la présence d'un filon d'argile aux qualités spécifiques pour la fabrication des pains de cuisson des sonnailles et une situation en bord de Gave pour la finalisation de ces dernières.

La sortie se présentait sous la forme d'une lecture de la bourgade avec présentation de projets de réhabilitation de friches industrielles et se terminait par la visite de l'atelier Daban avec le travail d'une plaque de métal et de sa transformation en sonnaille jusqu'à l'étape de sa cuisson puis de la « mise au son » d'une sonnaille « cuite ». Pendant la visite de l'atelier et la description des différentes phases de la réalisation d'une sonnaille, M. Daban a abordé différents éléments de la vie de l'entreprise familiale, de sa transmission et des difficultés de son maintien. Elle compte cinq employés issus d'horizons divers qu'il a fallu former, sachant que la précision du martelage demande près de cinq ans de maîtrise et que donner le son à une sonnaille requiert des compétences précises, tant au niveau musical que de la finesse de l'impact du marteau. Dans ce tour d'horizon, à chaque étape décrite, M. Daban a insisté sur la transmission des savoirs et techniques au sein même de la famille, de l'abandon de certaines façons de faire au niveau des soudures, des finesses de préparation des pains de cuisson et du travail de l'oreille dans la recherche de la note à donner à chaque sonnaille. Les questions des étudiants ont amené M. Daban à dépeindre la chaîne culturelle dans laquelle les sonnailles se placent au sein de ce territoire agropastoral et de tradition chantée polyphonique. Chaque troupeau a une identité sonore qui est l'identité de la « Maison », au sens pyrénéen du terme (Chiva et Goy, 1986 ;



Cursente, 1998 ; Le Play, 1994 ; Zink, 1993).²¹ Une sonnaille fêlée, coupée ou perdue rompt l'équilibre musical, l'agropasteur vient donc chercher une note précise auprès de M. Daban, d'où la maîtrise d'un ensemble de gestes techniques qui ont une transcription directe dans un univers culturel fort. Cette vision culturelle faisant apparaître la chaîne économique dans laquelle l'entreprise s'inscrit, liée au monde agricole et à ses évolutions, les sonnaillers expérimentent une diversification des produits et recherchent une reconnaissance de leurs spécificités par l'obtention de nouveaux labels qui soulignent la maîtrise de savoir-faire particuliers transmis au sein d'une famille d'artisans tel le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » (EPV) et une visibilité nationale hors de leur cercle professionnel par l'inscription de l'entreprise sur les listes de l'inventaire français du PCI²².

Cette demi-journée était conçue pour que les étudiants saisissent l'imbrication d'éléments patrimoniaux s'inscrivant en chaîne dans l'histoire et le territoire, aboutissant à une réalité actuelle qui veut se projeter dans l'avenir. Nous proposons, *in situ*, à ces futurs agents du patrimoine, une vision synchronique et diachronique d'un espace patrimonial.

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2012-2013 : UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT À PART ENTIÈRE

De 2004 à 2013, le cours a suivi les évolutions de la notion tant dans le contenu que dans le volume horaire et il est devenu une unité d'enseignement à part entière. De même, maintenant incontournable dans le champ des patrimoines, le PCI est également contextualisé dans les enseignements portés par les collègues d'histoire et d'histoire de l'art, les géographes y font référence quand sont abordés le patrimoine paysager et le tourisme culturel et enfin les juristes évoquent la complexité du texte de l'Unesco et de son application dans les enseignements sur le droit du patrimoine et le mécénat public et privé. Comme tout diplôme professionnel, ce mastère fait intervenir, au sein des enseignements, des professionnels du patrimoine issus de sphères publiques et privées. Pour ce qui relève du PCI, nous demandons à des collègues enseignants-chercheurs et à des doctorants de venir présenter leur façon d'interroger leurs investigations à travers cette nouvelle notion patrimoniale et à un opérateur régional de présenter l'outil de valorisation qu'il a élaboré sur le PCI d'Aquitaine²³.

Cette façon d'aborder la notion de « patrimoine culturel immatériel », de manière directe ou indirecte, contextualisée dans le champ des idées et de façon plus pragmatique par la découverte de pratiques multiples sur un même terrain, soulignant ainsi la complexité et l'adaptabilité des systèmes de transmission pour aboutir à des expressions et savoir-faire contemporains, permet aux étudiants de saisir l'aspect systémique caractéristique de ce champ patrimonial.

21 C'est intentionnellement que nous utilisons le « M » majuscule, faisant basculer le nom commun vers le nom propre afin de souligner le statut particulier de cette entité juridico-économique dans l'espace culturel pyrénéen. La Maison est une entité stable, propriété d'un seul héritier qui doit en garantir la permanence. À noter que dans ce système le nom de la Maison supplante le patronyme. Une nombreuse littérature s'attache à illustrer ce type d'organisation sociale.

22 <<http://www.daban.fr>>

23 <<http://www.sondaqui.com>>



Placé dans le cadre d'une formation professionnelle où les étudiants doivent, en seconde année, réaliser un stage dans une entreprise ou dans les services d'une collectivité, d'une structure associative ou bien dans une institution patrimoniale, ceci permet en outre de clarifier la notion auprès de l'ensemble de ces structures qui s'en font une représentation parfois toute personnelle. En effet, le PCI a souvent été identifié comme une nouvelle appellation désignant les collectes orales, pratiques de recherche aujourd'hui bien identifiées qui s'attachent à recueillir la parole des derniers témoins ayant connu telle expression, ayant pratiqué tel métier, parlant d'un environnement révolu, racontant l'exode ou les chemins de l'immigration, etc., la démarche mémorielle ayant supplanté l'aspect saillant présent dans l'article 2 de la convention qui s'attache aux pratiques vivantes. Le terme « sauvegarde » présent dans le titre de la convention pouvant effectivement amener les acteurs culturels sur cette interprétation première.

Les futurs acteurs et agents du patrimoine que sont les étudiants occupant un poste de stagiaire peuvent être amenés à développer un certain art de la diplomatie dès que la notion de PCI est utilisée mal à propos et s'oriente, par exemple, sur une démarche mémorielle plus que vers une action sur le patrimoine vivant. Ils peuvent également entamer un dialogue afin de faire varier l'angle de vue du projet pour lequel ils sont engagés, en orientant les analyses vers les expressions et pratiques contemporaines dans un premier point et sur leur histoire en second point, et non l'inverse, et, quand cela s'y prête, ils peuvent s'investir dans des actions culturelles.

Pour rester dans les cadres formels, l'approche de cette notion patrimoniale et anthropologique qu'est le patrimoine culturel immatériel se fait également au sein d'enseignements de licence que l'on peut définir comme « classiques » telles l'anthropologie des mondes religieux ou l'anthropologie de l'identité et de l'espace.

Par ailleurs, les réflexions portées par des enseignants chercheurs et des ingénieurs de recherche, historiens, archéologues et anthropologues du laboratoire ITEM de l'université de Pau sur les pratiques et savoir-faire liés aux stratégies familiales dans les constructions de milieux de montagne, à savoir comprendre les écosystèmes cultivés sur le temps long, ont intégré cette notion de patrimoine culturel immatériel comme une notion dynamique mettant en synergie les traces archéologiques, les écrits historiques et les discours produits actuellement (Bortoli, 2006 ; Cunchinabe, 2010, 2011). En outre, ces travaux ont amené les « communautés » à intégrer les chercheurs dans des interrogations plus « vives » que les descriptions et analyses issues d'observations et de recherches. Des demandes émanant du terrain à travers les conflits d'usage d'un territoire entre une société agropastorale et l'aménagement touristique et territorial, ou bien la définition de ce qu'est un écosystème selon un agropasteur ou une directive européenne, nous ont permis de placer la notion de PCI sur des zones de tensions qui soulignent les contradictions de certains textes officiels sur des territoires à forte pression de développement. Cette « facette » du PCI est également abordée en cours et des stages professionnels se déroulent sur ces zones « délicates ».

LE PCI, OBJET DE RECHERCHES POUR LES ÉTUDIANTS

Les étudiants, inscrits aussi bien dans un parcours recherche que dans un parcours professionnel, doivent produire un mémoire en mastère 1 et en mastère 2. Le mémoire de mastère 1 est, pour



les deux filières, un mémoire de recherche, en seconde année les uns font un rapport de stage et les autres un second mémoire de recherche qui est soit le prolongement de leurs investigations initiales, soit un autre thème d'enquête. Si l'on regarde la production des mémoires de mastère qui abordent et étudient la notion de PCI, nous avons en 2013, à l'UPPA, 36 travaux qui ont été réalisés dont 10 entre 2004 et 2009 et 26 entre 2010 et 2013. Ces mémoires sont soit des mémoires de recherche, mastère 1 professionnel et recherche ainsi que mastère 2 recherche, soit des rapport de stage, mastère 2 professionnel. Si l'on prête attention à la chronologie de la production de ces mastères, on remarque que le nombre progresse à partir de 2008, c'est-à-dire au moment de l'établissement des premiers inventaires en France. Il y a plusieurs raisons à cela : non seulement la notion est diffusée et est de plus en plus présente chez les étudiants, mais l'InOc Aquitaine, opérateur régional pour la langue et la culture occitanes, intervient dans le mastère « Valorisation des patrimoines » depuis 2006. Cette structure est mandatée pour des missions au niveau régional et a créé en 2007 un outil pour la valorisation du patrimoine culturel immatériel d'Aquitaine²⁴, des étudiants y font leur stage professionnel en développant des sujets et en tissant des liens entre cette structure, des « porteurs de traditions » sur le territoire aquitain et l'UPPA.

La période 2008-2010 fut importante dans la structuration de cette dynamique, l'InOc Aquitaine a été missionné par le département du pilotage de la recherche du ministère de la Culture pour une des quatre opérations pilote d'inventaire du PCI en France. L'InOc Aquitaine travaillant déjà en partenariat scientifique avec le laboratoire ITEM de l'UPPA, nous avons été associés à cette première expérience (Casteret et Heiniger-Casteret, 2013 : 41-54). Durant cette période ont été mis à l'épreuve du terrain la conception et le traitement de la fiche d'inventaire, la définition de l'ensemble des concepts présents dans la convention, la valorisation des données collectées par le bais du site « sondaqui » et le portail de la « banque numérique du savoir aquitain »²⁵, la mise en place d'actions culturelles avec des structures associatives et des services des collectivités territoriales. Une dynamique de recherches et d'actions culturelles s'est installée autour d'outils numériques de valorisation.

En 2010, le conseil régional d'Aquitaine a soutenu le projet de recherche intitulé « Inventaire du PCI : étude comparée Aquitaine, Québec, Caraïbes ». Ce projet qui s'est déroulé sur trois ans avec le soutien du département du pilotage de la recherche a associé recherche et enseignement en mettant en avant la dimension comparative entre trois universités ayant des parcours et positionnements similaires vis-à-vis du patrimoine culturel immatériel. Mais avant de rentrer dans ces dimensions internationales, ce programme a eu un impact important dans le développement des travaux des étudiants sur le domaine PCI puisqu'ont pu être dégagés des vacances, des aides et des financements divers qui ont rendu possible des recherches et des actions sur le territoire régional. Par ailleurs, très vite ont été établis, en partenariat avec les services juridiques de l'université, les différents documents de cession de droit et de protection des témoins. Le service audiovisuel nous a suivis dans cette opération pour tout ce qui concerne la captation d'images et la réalisation de documentaires allant de cinq à trente minutes et une archive numérique a été constituée.

24 <<http://www.sondaqui.com>>

25 <<http://culturesconnectees.aquitaine.fr>>



Le cadre du projet de recherche offrant quelques facilités financières aux étudiants, nous leur avons proposé, bien sûr, de travailler sur des sujets entrant dans le cadre du PCI, à tout le moins d'aborder ou d'interroger leur sujet de recherche sous l'angle du PCI. Le résultat a été fort intéressant car, abordant un élément précis, le travail de recherche a révélé les classiques dimensions synchronique et diachronique des expressions et l'enquête de terrain a parfois permis de cerner des systèmes de pratiques relevant de plusieurs domaines. Par exemple, quand Marjorie Leclerc commence à travailler sur les pratiques viti-vinicoles dans le vignoble de Jurançon, ses enquêtes de terrain révèlent, en appui du patrimoine des savoir-faire et techniques, un patrimoine paysager, un patrimoine architectural, un patrimoine linguistique, un patrimoine gastronomique et un patrimoine législatif dans la transmission des « Maisons », l'ensemble de ces patrimoines faisant sens dans le maintien et la dynamique du vignoble de Jurançon (Leclerc, 2012).

Ceci n'est qu'un exemple mais le travail entrepris par les étudiants se réalise de façon habituelle avec une première phase de délimitation du sujet de recherche et l'établissement d'une bibliographie. Puis vient le temps des enquêtes de terrain et les réajustements de la problématique et des hypothèses initiales. S'ils n'ont pas pris de retard dans leurs travaux de recherche, ils se rapprochent des services communs de l'université et travaillent avec les techniciens audiovisuels pour la réalisation d'un mini-documentaire. Quant à la fiche d'inventaire du PCI, nous leur fournissons le document vierge qu'une fois la rédaction du mémoire quasiment achevé. Placée ainsi dans le temps, elle se rédige très vite puisqu'elle résume toute la démarche entreprise durant le travail de recherche. Nous intervenons pour vérifier les positionnements scientifiques, lisser la forme, établir des liens avec des fiches déjà rédigées si le cas se présente et parfois compléter la bibliographie, ces fiches ayant valeur de publication pour leurs auteurs. Par ailleurs, au sein du mastère professionnel, il est demandé aux étudiants de concevoir, dans l'absolu, une valorisation de leur objet de recherche en relation avec le territoire, les personnes et les structures qu'ils ont rencontrés, la fiche et le document vidéo s'inscrivant dans cette demande.

Ces mémoires de mastère établissent un premier diagnostic sur les pratiques et savoir-faire, donnant une vue générale des éléments observés, relevant les forces et les faiblesses des pratiques et de leur transmission, repérant les systèmes dans lesquels ces dites pratiques et savoir-faire sont imbriqués, évitant ainsi la vision d'isolat et soulignant une représentation de liens qui permettent aux différents éléments d'une société de prendre corps dans une expression, fût-elle festive. Enfin, ces mémoires établissent les premières bibliographies de référence sur les expressions étudiées. Cette organisation pédagogique des travaux des futurs professionnels du patrimoine ou des futurs chercheurs ne perturbe pas le calendrier et les habitudes universitaires, elle valorise directement le travail des étudiants qui, même s'ils sont en mastère recherche, ont le sentiment de s'investir d'un point de vue professionnel. Par ailleurs, les informations récoltées tout au long de leurs investigations, enquêtes sonores, photographies, archives privées, notes de terrain et autres documents divers numérisés sont archivés et traités sur la base de données PCIA. Ainsi, les étudiants doivent aussi aborder les délicates questions que soulève l'enquête de terrain : la signature des cessions de droits, le prêt de documents pour la numérisation au sein de l'université, le respect du témoin et de son anonymat s'il le désire. Le retour vers les témoins se fait dans la finalisation de la fiche et dans la communication du travail de recherche.



Il est également intéressant de souligner que beaucoup d'étudiants qui s'investissent dans des sujets de recherche relevant du PCI sont eux-mêmes porteurs de tradition, parfois acteurs et transmetteurs, ou ils sont membres des communautés sur lesquelles ils apprennent à porter un regard distancié, que ces communautés soient des communautés symboliques, des communautés professionnelles ou des communautés culturelles. Ils entrent dans la définition du PCI que propose l'article 2 de la convention et par leur démarche, ils mettent en œuvre le texte de l'Unesco.

Pour citer quelques exemples, des mémoires se sont centrés sur des associations ou des structures professionnelles désireuses d'entamer une démarche en vue d'une inscription par l'Unesco comme les chocolatiers de la ville de Bayonne, par leur affirmation d'un savoir-faire particulier. Ce savoir-faire est au cœur de la communication touristique que développe la ville. Anne-Laure Briand, qui s'y est intéressée, découvre un produit métissé, qui n'est pas lié à un savoir-faire particulier attaché au Pays basque et dont l'arrivée sur ce territoire repose sur une « construction intellectuelle » liée au refuge de la communauté judéo-portugaise chassée de la péninsule ibérique à la fin du xv^e siècle (Briand, 2012). Quant aux observations de Graxie Irigaray sur le travail de l'association Herri Soinu pour l'inscription du *Kaskarot*, expression carnavalesque de la province basque du Labourd au PCI de l'Unesco, elle note que les pratiques de carnaval sont effectivement très vivantes, intergénérationnelles, facteur d'intégration pour les nouveaux arrivants et pleinement vécues par les jeunes adultes, acteurs de ces moments festifs, mais que l'association a une vision restrictive de la pratique et que la figure même de cet élément que l'on nomme *Kaskarot* donne sens à un territoire plus large que la seule province du Labourd ou que le seul Pays basque du nord (Irigaray, 2012).

D'autres travaux portent sur de simples observations de pratiques comme le travail fait par Mélanie Bruxelles sur la facture contemporaine d'instruments traditionnels autour du couple instrumental flûte à trois trous et tambourin à cordes (Bruxelle, 2013). Ce travail permet de faire le point sur les acteurs des ces pratiques : luthiers, facteurs, artisans et amateurs, et la transmission des savoir-faire ainsi que sur les recherches, entamées par ces mêmes acteurs, sur les évolutions instrumentales. Enfin, on comprend la présence contemporaine de ces acteurs et de leurs factures instrumentales par l'apprentissage grandissant des musiques traditionnelles dans un cadre formel d'écoles de musique et de conservatoires, lesquels instrumentistes animent des bals dits traditionnels toujours plus nombreux. Mélanie Bruxelles part d'un point, la facture instrumentale, et met en lumière un système qui permet de comprendre pourquoi aujourd'hui se pratique toujours cette lutherie traditionnelle.

Les rapports de stages en mastère 2 professionnel font état quant à eux, bien souvent, d'une utilisation fantaisiste du terme PCI ou d'une définition restrictive de la notion par la structure qui accueille le stagiaire, comme nous l'avons déjà souligné. Quoi qu'il en soit, les étudiants en stage s'attachent, dans leur grande majorité, à poser des questions et à proposer des solutions de valorisation et d'actions culturelles sur les pratiques et savoir-faire relevant du domaine du PCI.

LES RELATIONS AVEC LE QUÉBEC ET L'ESPACE CARAÏBE

Le projet déposé en 2010 auprès de la région Aquitaine comportait un volet comparatif avec deux



autres espaces, le Québec et l'espace caraïbe et plus spécifiquement Haïti, deux territoires avec lesquels la région Aquitaine développe des partenariats privilégiés. Par ailleurs, un long passé de recherche sur le conte populaire nous avait amenée à côtoyer les Archives de Folklore de l'université Laval (Québec) et les travaux de Jean Duberger depuis bien longtemps. Nous avons donc suivi la mise en place, en 2004, de l'Inventaire des ressources ethnologiques en patrimoine immatériel (IREPI) au sein de la chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique dirigée par le professeur Laurier Turgeon. Une bourse de l'ambassade du Canada en 2007 nous a permis de revenir vers les centres d'archives de folklore des provinces canadiennes de la façade Atlantique et d'observer leur façon d'intégrer ou non la notion de patrimoine culturel immatériel. Ils étaient tous dans une position attentiste, le Canada ayant refusé de ratifier la convention. Seule la chaire de recherche de l'université Laval était déjà bien engagée, ayant produit des outils méthodologiques, dont la fiche d'inventaire des pratiques vivantes sur laquelle s'est forgée la fiche mise en place par le département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique du ministère de la Culture et de la Communication, ainsi que des outils de valorisation numérique tels le site de l'IREPI et l'encyclopédie en ligne, *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*²⁶. Des projets étaient en cours, notamment en ce qui concerne le patrimoine immatériel religieux du Québec²⁷ et le patrimoine immatériel d'Haïti²⁸, le premier bénéficiant de financements de la Ville de Québec et le second s'inscrivant dans des accords universitaires entre l'université Laval et l'université d'État d'Haïti.

Au sein de l'université Laval, un ensemble de cours répartis entre le baccalauréat et la maîtrise en ethnologie et patrimoine²⁹ abordent divers aspects du PCI en sus des cours classiques en ethnologie québécoise : Patrimoine et tourisme culturel, Patrimoine et développement durable, Musées et patrimoine culturel immatériel, Mise en valeur des patrimoines et nouvelles technologies. Le Laboratoire d'enquêtes ethnologiques et multimédia (LEEM) et la chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique encadrant l'ensemble des travaux de recherche des étudiants et des enseignants-chercheurs tout en assurant la médiation des résultats auprès d'un large public. Tout le travail réalisé au sein de la chaire met les nouvelles technologies au service de la valorisation des pratiques et savoir-faire relevant du PCI, l'ensemble de ce travail s'ouvrant à tous les publics et s'attachant également au développement du tourisme culturel³⁰. Les inventaires portés par la chaire depuis 2004 se réalisent pendant les mois d'été, six groupes de deux étudiants équipés de matériel informatique sont affectés à un territoire circonscrit. Après avoir reçu une formation théorique et pratique sur les expressions du PCI et le maniement des outils de l'enquête, ils doivent, en quelques semaines, réaliser un inventaire, classer les données et concevoir un moment de restitution pour les personnes et institutions qu'ils ont rencontrées.

Les accords que nous avons mis en place permettent l'échange d'étudiants grâce à des stages

26 <<http://www.ameriquefrancaise.org>>

27 <<http://www.ipir.ulaval.ca>>

28 <<http://www.ipimh.ulaval.ca>>

29 <<http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/baccalaureat-en-ethnologie-et-patrimoine-ba.html>>

<<http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/maitrise-en-ethnologie-et-patrimoine-avec-memoire-ma.html>>

30 <<http://www.chaire-patrimoine.ulaval.ca/nos-projets>>



de deux mois sur nos programmes respectifs d'inventaire au travers de nos laboratoires universitaires LEEM (Laboratoire d'enquêtes ethnologiques et multimédia) et ITEM (Identités, Territoires, Expressions, Mobilité). Une thèse en cotutelle a également pu être proposée, abordant des éléments comparatifs sur les deux expériences menées de part et d'autre de l'Atlantique (Lamothe, 2015).

Par ailleurs, la chaire de recherche organise, depuis 2011, des universités d'été qui sont des modules de formation de 10 à 15 jours suivis aussi bien par les étudiants que par les professionnels du tourisme. Ces universités d'été qui entrent dans les diplômes des étudiants s'articulent en deux blocs : une partie théorique assurée par des professionnels du tourisme, des représentants d'institutions patrimoniales et des enseignants chercheurs canadiens et internationaux, à laquelle est associée la réalisation, par les participants, de travaux d'inventaire et/ou de documents audiovisuels liés à la valorisation du patrimoine culturel. Ces cours d'été abordent essentiellement deux thématiques : les nouveaux patrimoines et les musées, ainsi que le patrimoine et les nouvelles technologies. Ils se déroulent soit au musée de la Civilisation à Québec, soit avec des structures muséales présentes sur le territoire québécois comme le musée de la Mémoire vivante à Saint-Jean-Port-Joli. Le séjour des étudiants palois qui ont participé à ces échanges entre les deux laboratoires a débuté par ces universités d'été, puis leur stage s'est poursuivi, en binôme avec un étudiant québécois, sur un terrain délimité où ils ont dû, selon la méthodologie en vigueur, noter ce qui relevait du domaine du PCI afin d'en faire un récolement et une fiche. La restitution à la communauté s'est faite soit par une exposition, soit par une conférence.

Pour ce qui est de la formation en patrimoine et à l'inventaire du PCI à Haïti, elle a débuté en 2007 par un accord coopératif entre l'université Laval et l'université d'État d'Haïti. Cet accord a permis la création d'un département universitaire, Mémoire et Patrimoine, et la mise en place d'une maîtrise en patrimoine³¹ qui comprend six axes de formation : « politiques du patrimoine », « musées et muséologies », « patrimoine bâti et paysages culturels », « patrimoine culturel immatériel », « mise en valeur des patrimoines par les nouvelles technologies », « tourisme culturel et patrimonial ». Ces cours proposés aux étudiants haïtiens, parmi lesquels le PCI prend une place spécifique, ne se départissent pas des deux orientations de formation données à l'université Laval : muséographie et tourisme culturel. Les contenus pédagogiques sont donnés par des enseignants de l'université Laval, en binôme avec des enseignants de l'UEH. De plus, les accords établis entre les deux universités permettent à des étudiants haïtiens de faire leur maîtrise et leur doctorat à Québec. Par ailleurs, deux universités d'été, organisées par Laurier Turgeon, se sont également déroulées à Haïti, une en 2011 sur les nouvelles technologies dans l'inventorisation du PCI et une en 2013 qui a poursuivi l'inventaire et a abordé deux volets supplémentaires : la mise en valeur des patrimoines et le tourisme culturel par le biais des nouvelles technologies. Des membres du laboratoire ITEM ont participé à ces deux moments de formation intervenant sur le travail lié à l'inventaire : préparation du terrain, récolement d'informations, traitement, mise en forme de la fiche et du mini-documentaire et restitution auprès des personnes rencontrées. L'ensemble des travaux d'inventaire de ces deux universités

31 <<http://www.ueh.edu.ht/facultes/Annuaire/BrochureMaitrise.pdf>>



d'été sont déposés sur le site ipimh³², lequel est géré par le serveur de la chaire de recherche de l'université Laval.

Un lien étroit unit les deux universités de Port-au-Prince et de Québec. On retrouve, sur les deux sites, une unité pédagogique qui prépare les étudiants aux métiers du patrimoine et pour ce qui est du traitement du PCI, nous retrouvons une même méthodologie de l'inventaire, des outils de mise en valeur identiques et une orientation vers le tourisme culturel qui, dans le cadre d'Haïti, peut se révéler une opportunité face aux difficultés sociales et économiques de l'île.

SUITE...

L'enseignement du PCI à l'université de Pau et des pays de l'Adour a pris tout son sens dès qu'un programme de recherches pensé au niveau régional, en partenariat avec des institutions patrimoniales, des opérateurs régionaux, et accompagné d'interrogations comparatives quant à la méthodologie sur des travaux similaires menés dans d'autres universités, a pu se mettre en place. Dès lors, les enseignements théoriques sont venus se confronter à la réalité et au pragmatisme du terrain, orientant la formation vers une recherche appliquée. En quelques années, le terme et la notion de patrimoine culturel immatériel se sont imposés au sein des collectivités territoriales en Aquitaine. Les services « culture » des départements l'intègrent à certaines manifestations³³, l'associent aux débats sur les langues de France³⁴ et le placent comme un thème important à traiter dans les discussions qu'entraînent les reconfigurations administratives des territoires.

En 2014, l'expérience a été enrichie par la labellisation d'Ethnopôle de l'InOc Aquitaine et le soutien, par le conseil régional d'Aquitaine, de la poursuite de l'inventaire du PCI régional. Ce deuxième volet s'appuie, bien sûr, sur les filières d'enseignement et met plus précisément l'accent sur les outils à créer entre la recherche appliquée en ethnologie et le service régional de l'Inventaire.

32 Inventaire du patrimoine immatériel d'Haïti, <www.ipimh.ulaval.ca/>

33 <<http://www.arthous.landes.org/index.php?id=898>>

34 <http://www.germinalpeiro.net/Langues-regionales-facteur-de-developpement-touristique_a914.html>



BIBLIOGRAPHIE

BORTOLI, (de) Dolores et al. Patrimoine matériel et immatériel : la famille facteur de stabilité et d'évolution des milieux naturels en vallée de Soule. Rapport scientifique, conseil général des Pyrénées-Atlantiques : université de Pau et des pays de l'Adour, 2006.

BRIAND, Anne-Laure. De la découverte millénaire d'un arbre sacré aux escapades gourmandes au cœur du patrimoine chocolat de Bayonne. Mémoire de mastère « Cultures, Arts et Sociétés, spécialité Histoire, Archéologie, Anthropologie » : université de Pau et des pays de l'Adour, 2012.

BRUXELLE, Mélanie. Transmission et valorisation de la facture instrumentale actuelle du tambourin à cordes et de la flûte à trois trous, instruments traditionnels du Béarn. Mémoire de mastère « Cultures, Arts et Sociétés, spécialité Valorisation des patrimoines et politiques culturelles territoriales » : université de Pau et des pays de l'Adour, 2013.

CASTERET, Jean-Jacques, HEINIGER-CASTERET, Patricia. « Un exemple de PCI des communautés culturelles françaises : L'inventaire pilote du PCI d'expression occitane en région Aquitaine ». Dans LANKARANI, Leila, FINES, Francette. Le patrimoine culturel immatériel et les collectivités infraétatiques. Paris : A. Pedone, 2013, p. 41-54.

CHIVA, Isaac, GOY, Joseph, (dir.) Les Baronnie des Pyrénées. Anthropologie et histoire, permanences et changements. Paris : EHESS , tome 1, 1981, tome 2, 1986.

CUNCHINABE, Dominique et al. Zones sensibles et parcours pastoraux : co-construction d'un outil d'évaluation de gestion de la biodiversité des parcours. Rapport scientifique, conseil général des Pyrénées-Atlantiques : université de Pau et des pays de l'Adour, 2010.

CUNCHINABE, Dominique et al. Histoire de l'écosystème cultivé et de la biodiversité à Larrau. Analyse de l'impact agropastoral dans la gestion du milieu. Rapport scientifique. Mairie de Larrau : université de Pau et des pays de l'Adour, 2011.

CURSENTE, Benoît. Des maisons et des hommes : la Gascogne médiévale, XI^e-XV^e siècles. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 1998.

IRIGARAY, Graxie. Pour une reconnaissance des traditions carnavalesques du Labourd par l'Unesco. Mémoire de mastère « Cultures, arts et sociétés, spécialité Valorisation des patrimoines et politiques culturelles territoriales » : université de Pau et des pays de l'Adour, 2012.

LAMOTHE, Mathilde. Le patrimoine culturel immatériel, entre pratiques, espaces et savoir-faire. Pour une analyse comparée entre la France et le Québec. Thèse en cotutelle entre l'UPPA (France) et l'université Laval (Québec), soutenance prévue en 2015.



LECLERC, Marjorie. Les vigneronns de Jurançon : tradition et modernité. Mémoire de mastère « Cultures, arts et sociétés, spécialité Valorisation des patrimoines et politiques culturelles territoriales » : université de Pau et des pays de l'Adour, 2012.

LE PLAY, Frédéric. Les Mélouga : une famille pyrénéenne au XIX^e siècle. Paris : Nathan, 1994.

ZINK, Anne. L'héritier de la maison : géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien Régime. Paris : École des hautes études en sciences sociales, 1993.



Noriko Aikawa-Faure

LE PCI DANS LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES EN ASIE

RÉSUMÉ

Français

Ce texte présente la synthèse des résultats d'une enquête menée auprès des institutions spécialisées au Japon, en Chine, dans la république de Corée et en Mongolie sur l'enseignement universitaire du PCI dans ces pays. Le terme PCI en tant que discipline universitaire fait référence aux « études sur les mesures politiques, juridiques et administratives afin d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur du PCI ». Bien que cet enseignement ne soit pas encore très développé en Asie, nous avons pu observer que la convention de l'Unesco de 2003 a eu un effet déclencheur, notamment en Chine où le gouvernement encourage l'enseignement sur le PCI dans le cadre de sa politique générale visant à promouvoir la mise en œuvre de la convention. En revanche, cette matière est moins enseignée au Japon qui reste fidèle à un système bien établi depuis plus d'un demi-siècle avec un concept de base qui n'est pas compatible avec celui de la convention. Il semblerait que dans tous les pays que nous avons observés, l'enseignement universitaire de cette matière renforcerait la coordination et la coopération entre les universitaires et l'administration, facteur favorable pour la sauvegarde efficace du PCI.

Mots-clés : sauvegarde du PCI, convention de 2003, enseignement supérieur, Asie, coopération entre universitaires et administration

Anglais

This paper presents the results of the survey conducted in cooperation with specialized institutions in Japan, China, Republic of Korea and Mongolia on ICH-related teaching at higher education institutions of these countries. The term ICH as a university subject here means the study of the political, legal and administrative measures necessary to ensure the safeguarding

and promotion of ICH.

Although this subject has not yet been very much developed in Asia, we can observe that the 2003 Unesco convention had a trigger effect on the emergence of this discipline, notably in China where the government encourages the teaching of ICH within the framework of its general policy to enhance the implementation of the 2003 convention. In contrast, this subject is less taught in Japan which remains faithful to a system established more than half a century ago and whose underpinning concept is not compatible with the convention. It appears that, in all the countries that we have observed, ICH-related teaching in higher education could foster better coordination and cooperation between academics and administration, and thereby contribute to efficient ICH safeguarding.

Key words : safeguarding ICH, Unesco convention of 2003, teaching superior, cooperation between scholars and administration

« Enseigner le patrimoine culturel immatériel (ci-après appelé le PCI) » ? Oui, mais pourquoi et pour qui ? Et comment ?

Dans cet article, lorsque je me réfère au « patrimoine culturel immatériel » en tant que discipline universitaire, cela correspond aux études sur les mesures politiques, juridiques et administratives mises en œuvre afin d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur du PCI.

Pour cette étude, j'ai obtenu des informations en réponse à un questionnaire envoyé à l'Académie des sciences sociales de Chine (Chao Gejin), au centre international pour l'information et pour les réseaux sur le PCI pour la région de l'Asie et du Pacifique sous les auspices de l'Unesco (république de Corée) (Weonmo Park) et à l'université des Sciences et Technologies de Mongolie (Mme Narantsatsral). Ce questionnaire comprenait les rubriques suivantes :

- le nom de l'université qui enseigne le PCI, notamment les mesures politiques et administratives de la sauvegarde du PCI (j'ai bien précisé qu'il ne s'agit pas de l'enseignement de l'anthropologie, des sciences sociales, de l'ethnologie, ou de disciplines relatives à l'étude du folklore)

- le nom de l'enseignant ainsi que ses coordonnées
- le degré d'études (licence, maîtrise, doctorat)
- le syllabus des cours
- le nombre d'étudiants
- les débouchés pour les étudiants

En ce qui concerne le Japon, l'Institut de recherche sur les biens culturels de Tokyo (Migiwa Imaishi) m'a donné de précieuses indications.

Je présenterai la situation de l'enseignement supérieur sur le PCI d'abord au Japon puis en Chine, en république de Corée, et enfin en Mongolie. Les informations recueillies sont loin d'être exhaustives.

LE JAPON

Le Japon a intégré, en 1950, dans sa première loi pour la protection du patrimoine national, les « biens culturels immatériels », en même temps que les « biens culturels matériels » et les « biens naturels ». Ce fut en fait le premier cas au monde. La loi de 1950 est fondée sur le principe de sauvegarde des biens culturels par l'État à travers la sélection, la protection et la valorisation. L'appellation de « biens culturels immatériels » est définie comme « des biens culturels immatériels ayant une haute valeur historique et artistique pour notre pays tels que le théâtre, la musique et les techniques artisanales »³⁵.

La loi de 1950 a été modifiée en 1975 pour ajouter deux autres catégories du patrimoine immatériel : les « biens immatériels de la culture populaire » (arts et traditions populaires) et les « techniques pour la conservation des biens culturels ». En 2004, une nouvelle sous-catégorie, les « techniques populaires », a été incorporée au sein de la catégorie des « biens immatériels de la culture populaire ». Entre ces deux catégories du PCI, une hiérarchie a été établie. La catégorie des « biens culturels immatériels » occupe une place supérieure à celle des « biens immatériels de la culture populaire ». La première concerne les arts « élitistes » réalisés par des artistes individuels, et la seconde, les expressions collectives du « peuple ».

En ce qui concerne l'enseignement universitaire sur le thème du PCI, on identifie sept universités qui ont des sections spécialisées en « biens culturels ». Huit autres universités permettent aux étudiants de se spécialiser dans les études sur les « biens culturels » aussi bien au niveau licence qu'au niveau mastère. Enfin, dans des dizaines d'autres universités, les étudiants peuvent étudier les « biens culturels » en option facultative.

La plupart de ces enseignements aborde exclusivement le patrimoine matériel. Parmi eux, cependant, certains donnent aussi des cours d'introduction sur le « PCI » mais de façon tout à fait marginale.

Quant à l'enseignement spécifique sur le PCI, ce thème n'est guère considéré pour le moment

35 Loi pour la protection des biens culturels, chapitre I, article 2, paragraphe 2.



comme une discipline universitaire. Il est en général distinct des disciplines telles que le folklore ou l'anthropologie, enseignées dans de nombreuses universités. Car au Japon, le « PCI » est un terme et un concept nouveau, introduit par la convention de l'Unesco de 2003 et simplement considéré comme une mesure politique et administrative de sauvegarde. Par conséquent, aucune université n'a de section ni de spécialisation en matière de PCI. Néanmoins, dans une quinzaine d'universités, le PCI est enseigné sous forme d'une matière souvent optionnelle au sein de différents cursus. Dans certaines, le PCI s'insère dans la formation consacrée aux « études du folklore ». Les enseignants sont souvent d'anciens fonctionnaires en charge du PCI de l'agence pour les Affaires culturelles ou de l'Institut de recherche sur les biens culturels de Tokyo. Dans ces cours, la convention de l'Unesco est largement abordée. Par exemple, M. Hyoki, maître de conférences à l'université de Seijo et ancien chercheur à l'Institut de recherche sur les biens culturels, compare le système de protection du PCI au Japon au système international établi par la convention de 2003. Il examine l'impact de la convention sur le folklore au Japon en citant certains éléments inscrits dans la liste représentative de l'Unesco, il compare le système de protection du PCI pratiqué au Japon et celui en vigueur en Corée du Sud, et enfin, il aborde la question de la protection du PCI par le mécanisme de la propriété intellectuelle³⁶.

M. Saito, chercheur au sein de l'Institut de recherche sur les biens culturels de Tokyo, enseigne les arts du spectacle traditionnels japonais (faisant partie de la première catégorie qui correspond aux « biens culturels immatériels ») à l'université de Waseda et de Kokugakuin (Tokyo) en abordant la convention de l'Unesco dans son cours d'introduction. Dans le cadre de leur enseignement sur le patrimoine mondial, quelques universités intègrent une matière optionnelle sur le PCI. Shigeyuki Miyata, spécialiste des biens culturels immatériels au sein de l'agence pour les Affaires culturelles depuis avril 2013 et ancien directeur du département du patrimoine culturel immatériel à l'Institut de recherche sur les biens culturels, a donné jusqu'en mars 2013 quinze cours par an pour le mastère de l'université de Tsukuba sur le thème suivant : « le PCI et le Japon ». Dans ses cours, M. Miyata abordait la convention de l'Unesco dans son ensemble : l'origine, l'élaboration et l'adoption. Il décrivait le rôle et la position du gouvernement japonais dans toutes les étapes de la préparation de la convention. En fait, il racontait l'expérience qu'il a vécue personnellement en tant que membre de la délégation japonaise au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre de la convention. Il expliquait aussi le contenu de la convention et le processus de nomination sur les listes aussi bien au sein du gouvernement et des communautés locales japonaises qu'au secrétariat de l'Unesco et au comité intergouvernemental pour la convention. Il décrivait les éléments japonais inscrits sur les listes et signalait les problèmes rencontrés pour le Japon lors de la nomination ainsi qu'à l'inscription. Il analysait enfin l'incompatibilité entre la politique relative à la protection du patrimoine immatériel au Japon et les pratiques mises en œuvre par le comité de la convention,

³⁶ Syllabus 2013, département de Littérature, section d'Histoire culturelle, titre du cours : « Le patrimoine immatériel, notamment les biens culturels immatériels et populaires », licence, 4 U.V.



notamment celles visant à limiter le nombre des nominations³⁷. Nobuko Inaba, titulaire de la chaire du patrimoine mondial à l'université de Tsukuba, ancienne spécialiste des biens culturels matériels au sein de l'agence pour les Affaires culturelles, consacre deux cours sur le PCI à l'université de Kyushu parmi les huit cours qu'elle donne sur le thème des droits internationaux relatifs à la protection du patrimoine culturel. Il est à noter qu'elle discute, dans un de ses cours, l'approche intégrée du patrimoine matériel et du patrimoine immatériel.

Le PCI est aussi enseigné dans le cadre de l'enseignement de la muséologie dans quelques universités, notamment dans le domaine des archives sonores et visuelles. En outre, dans le cadre de l'enseignement sur le « développement économique et social des régions défavorisées », la valorisation des éléments locaux du PCI, notamment ceux inscrits sur les listes de l'Unesco, pourrait contribuer à élaborer des mesures créatives pour la revitalisation de la région concernée. Des praticiens qui incarnent des expressions du PCI participent à ces enseignements. Le développement de l'artisanat local et l'exploitation des éléments du PCI pour le tourisme font partie des mesures favorisant le développement. Dans le département de tourisme de l'université de Tokai, deux matières parmi les huit qui y sont enseignées concernent le PCI. Par ailleurs, quelques écoles de beaux-arts et de musique délivrent un enseignement théorique et pratique sur le PCI en invitant souvent des praticiens tels que les Trésors nationaux vivants.

Faisant suite à l'inscription du « repas gastronomique des Français » sur la liste représentative en 2010 ainsi qu'à la nomination de « *Washoku* – cultures alimentaires des Japonais – notamment à l'occasion de la célébration du Nouvel An » en 2013, trois universités spécialisées dans la santé et l'alimentation offrent des cours sur le PCI. Il est intéressant de noter que l'université de Tokyo (l'une des universités les plus prestigieuses du Japon) vient de créer une matière intitulée : « Le PCI » dans le cadre de la section des ressources culturelles au département de Littérature.

Comme débouchés pour les étudiants ayant étudié le PCI, on peut citer les fonctions publiques nationales et territoriales en charge de la culture, les métiers de la recherche, les postes de conservateurs et d'employés de musées et d'autres institutions culturelles, les maisons d'édition, les médias et la publicité, l'industrie du tourisme et l'enseignement.

Ce manque de prise en compte du PCI dans les sphères de l'enseignement semble dû aux attitudes méfiantes de nombreux folkloristes japonais à l'égard du système centralisateur de la protection du patrimoine culturel, aussi bien au niveau national qu'international. Ils considèrent que la labellisation du folklore le conduirait à la fois à sa standardisation, qui lui faisait perdre sa spécificité locale, et à sa hiérarchisation. C'est ainsi que le mécanisme de la reconnaissance nationale des biens culturels, notamment des arts et traditions populaires, et celui de la reconnaissance internationale par la convention de l'Unesco conduiront selon eux à la centralisation culturelle à l'échelle mondiale. De plus, toujours selon eux, l'attention

³⁷ Syllabus 2012, université de Tsukuba, département des recherches intégrales sur l'humanité, spécialisation en patrimoine mondial, maîtrise et doctorat, U.V.I, information fournie par M. Miyata.



excessive accordée à l'inscription sur les listes de la convention accélèrera la décontextualisation ou l'embellissement artificiel du folklore et défavorisera les autres expressions du folklore non inscrites. Par ailleurs, certains pays exploitent la convention comme mesure politique vis-à-vis des peuples minoritaires ou pour développer le tourisme. C'est ainsi que la convention de l'Unesco est critiquée comme « folklorisme politique » (Iwamoto, 2013). M. Iwamoto semble regretter aussi que les folkloristes aient été écartés des travaux de préparation de la convention au profit des anthropologues et des fonctionnaires.

Ainsi que nous l'avons observé, le PCI n'est pas reconnu comme une discipline académique au Japon. Il y est considéré comme une politique du gouvernement visant à la sauvegarde des biens culturels, à son exploitation pour la promotion du tourisme et à son utilisation pour la revitalisation économique et sociale des villes et des villages qui souffrent d'exode rural.

Cette attitude des folkloristes japonais avait déjà été observée en 1975, lorsque les « biens immatériels de la culture populaire » (les arts et traditions populaires) sont devenus l'objet de désignation officielle comme « biens immatériels importants de la culture populaire ». Ils avaient prédit qu'un tel système de reconnaissance nationale appliqué au folklore compromettrait son développement naturel et conduirait à créer une hiérarchisation entre les différentes expressions de folklore (Oshima, 2007). Néanmoins, quelques folkloristes cherchent à tirer parti de l'application de la convention de l'Unesco au Japon. M. Oshima, qui est un ancien responsable, spécialiste des biens culturels immatériels au sein de l'agence pour les Affaires culturelles, plaide pour une meilleure coopération entre les administrateurs culturels qui rédigent les projets de loi pour la protection des biens culturels et qui mettent en œuvre les politiques de sauvegarde et les chercheurs spécialisés en folklore. Certes, l'administration culturelle est sous l'influence du gouvernement. Il serait cependant de la responsabilité des chercheurs de détecter à travers leurs travaux certains « dangers » de la politique de la sauvegarde du PCI et de les signaler aux administrateurs culturels de façon qu'ils en tiennent compte quand ils rédigent des projets de loi ou quand ils mettent en œuvre leur politique de sauvegarde. Pour réaliser cette coopération, une meilleure coordination et des échanges fréquents d'informations doivent être assurés (Oshima, 2007). En somme, l'« anthropologie appliquée » ou le « folklore public », qui concerne principalement les aspects pratiques, ne semble pas être bien vu dans le milieu académique au Japon. De plus, cette nouvelle discipline ne semble pas être très connectée à l'administration culturelle japonaise. Cependant, l'institut pour les études avancées sur l'Asie à l'université de Tokyo, qui a pris récemment l'initiative de promouvoir le « folklore public », pourrait encourager les jeunes chercheurs à développer cette discipline au sein des universités japonaises.

Enfin, il est à noter que Satoru Hyoki signale qu'aujourd'hui les acteurs s'impliquant dans la sauvegarde du PCI ne se limitent plus à deux groupes : les administrateurs culturels et les académies folkloristes.



Le grand public commence à s’y intéresser. À cet égard, le rôle de la convention de l’Unesco est indéniable (Hyoki, 2013).

LA CHINE

Le « folklore », qui a été défini comme discipline de troisième classe, a été reclassé en 1997 en deuxième classe. Depuis lors, la Chine s’intéresse beaucoup au programme du PCI de l’Unesco, notamment à la proclamation des chefs-d’œuvre du patrimoine oral et immatériel de l’Humanité, programme lancé en 1998 pour anticiper la convention de 2003. Le gouvernement a accordé une haute priorité à la sauvegarde du PCI et a lancé un grand programme pour établir un inventaire national du PCI. Bien que l’on note quelques confusions au moment de la réadaptation de la définition du terme « PCI » consécutive à l’adoption de la convention de 2003, la Chine a établi un réseau administratif de grande envergure pour collecter des informations sur les éléments du PCI présents sur l’ensemble de son vaste territoire. Elle a inscrit 518 éléments en 2006, 510 en 2008 et le total des inscriptions de sa liste nationale s’est élevé à 1219 en 2011. La Chine a amendé rapidement sa loi pour la protection du PCI de façon à la rendre conforme à la convention de l’Unesco. Pour ce grand inventaire national, de nombreux folkloristes ont été mobilisés pour définir et identifier les éléments du PCI. Certes, cela a été pour eux une opportunité exceptionnelle d’être sollicités pour y travailler. Néanmoins, selon certains, les méthodologies d’enquête ne semblent pas toujours avoir été suffisamment scientifiques (Iwamoto, 2013). À l’heure actuelle, la campagne menée par le gouvernement avec le support des mass-médias et l’inscription sur ses listes ont suscité un vif enthousiasme pour le PCI dans tout le pays. Dans cette effervescence, une confusion s’est produite entre les études sur le « PCI » et celles relatives au « folklore ». Quelques folkloristes chinois craignent que les études sur le « folklore », noyées dans l’administration de l’État, perdent leur indépendance et ils estiment qu’il faudrait réfléchir à comment concilier les études sur le « folklore » avec celles sur le « folklore public » (Shi Aidong, Zhou Qi, 2010³⁸).

Cet engouement pour le PCI manifesté par le gouvernement chinois s’est traduit par la création à Pékin du Centre international de formation pour le patrimoine immatériel dans la région Asie-Pacifique sous les auspices de l’Unesco (CRIHAP). Ce centre contribuera à développer prochainement les enseignements universitaires relatifs au PCI (plan à long terme, CRIHAP).

En ce qui concerne les universités qui enseignent actuellement les matières relatives au PCI,

38 Symposium organisé en 2010 par l’Institut pour les études avancées sur l’Asie à l’université de Tokyo sur « La mobilisation en faveur de la sauvegarde du patrimoine immatériel et les études du folklore en Chine – possibilités et défis ».



trente-trois ont été identifiées sur l'ensemble du territoire de la République populaire de Chine³⁹. Parmi ces trente-trois établissements, huit sont des écoles normales où l'« enseignement sur le PCI » est donné, cinq sont des écoles de beaux-arts et de musique et quatre sont des universités spécialisées en études ethniques. Dix établissements octroient le diplôme de licence, neuf le mastère et sept le doctorat. La plupart des matières sont intitulées « études sur le PCI ». Quelques universités nomment leurs cours « sauvegarde du PCI ». À part deux universités qui ont un département de PCI, cette matière est enseignée soit dans le cadre du département des sciences sociales et du folklore, soit dans celui d'histoire et de la culture, soit encore dans celui du patrimoine culturel, notamment de sa gestion, ou enfin dans celui de la créativité et de la diffusion culturelle. Dans une université, le PCI est inclus dans le département du tourisme.

Après des études universitaires, les étudiants s'orientent vers des professions liées à l'administration culturelle municipale, provinciale ou nationale, les musées, les bibliothèques, les universités, l'enseignement scolaire, le tourisme ou les mass-médias.

LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE

La définition du terme « biens culturels immatériels » est différente de celle du Japon. Elle couvre des domaines plus larges. Elle en comprend sept : la musique, la danse, le théâtre, les jeux et les rituels, les techniques artisanales, l'alimentation et les arts martiaux. Comme dans de nombreux pays d'Asie, le concept de « folklore » inscrit en Corée du Sud en 1962 dans sa loi pour la protection du patrimoine culturel est fortement lié à l'identité nationale depuis le temps de la décolonisation du pays. Par conséquent, les folkloristes ont été étroitement associés par l'État à l'établissement et à la révision du système de la protection du PCI. Lorsque la convention de l'Unesco a été adoptée, les folkloristes coréens l'ont accueillie comme un outil pour améliorer le système de la protection du PCI en vigueur.

La Corée du Sud s'efforce aujourd'hui de rendre la loi relative au PCI indépendante de celle qui couvre l'ensemble du patrimoine culturel. Elle cherche aussi à réviser le système actuel de protection pour le rendre conforme à la convention de l'Unesco, notamment en ce qui concerne la définition du terme « PCI » et les critères de la sélection en vue de l'inscription sur la liste nationale du PCI. Le terme « PCI » a déjà remplacé le terme ancien « biens culturels immatériels » et la révision profonde des critères d'inscription à la liste nationale est en cours (Weonmo Park, 2013).

L'enseignement universitaire sur le thème du PCI est encore peu développé, comme au Japon.

³⁹ Information collectée par le professeur Jiao sous la direction du professeur Chao Gejin de l'Académie des sciences sociales de la Chine avec la collaboration de la Société de folklore de la Chine.



D'après l'enquête du professeur Weonmo Park, folkloriste et chercheur au sein du ICHCAP (centre international pour l'information et pour les réseaux sur le PCI pour la région de l'Asie et du Pacifique, sous les auspices de l'Unesco), seules quatre universités enseignent le PCI parmi les 18 universités principales de Corée du Sud. Il faut noter que seulement deux universités ont un département de « folklore », dont l'un est d'ailleurs en voie de disparition. En revanche, les études sur le « folklore » sont intégrées soit au département de langue et de littérature coréennes, soit à celui d'histoire. Cependant, les chaires de folklore ne s'intéressent pas au PCI, sauf à l'université de Ungang. Par ailleurs, les départements d'anthropologie qui se développent dans des universités nationales de province commencent à s'intéresser au PCI.

L'université nationale du patrimoine culturel, créée en 2000 à Séoul par l'administration du patrimoine culturel, enseigne le PCI. Plus précisément, il s'agit du système de protection du PCI qui est enseigné pour la licence dans le département de la gestion du patrimoine culturel et dans celui des arts et artisanats traditionnels. Au niveau de la maîtrise, il y a un département du PCI où la convention de l'Unesco et le système de protection du PCI sont étudiés, pour trois pays : Corée du Sud, Chine et Japon. Les enseignants sont des anciens fonctionnaires de l'administration du patrimoine culturel.

À l'université Ungang, au sein du département de folklore comparatif de l'École des langues et de la culture d'Asie, le PCI est enseigné afin d'en approfondir sa compréhension et sa dimension internationale. Nous pouvons citer l'exemple intéressant d'un enseignement de la maîtrise sur le PCI mis au point par Dawnhee Yim, ancien fonctionnaire de l'administration du patrimoine culturel. Le syllabus de sa matière comprend les éléments suivants : évolution de la notion et de la politique internationale sur le PCI, compréhension du PCI, engagement des communautés et des ONG dans la sauvegarde du PCI, mesures de sauvegarde du PCI, inventaire du PCI et « *mapping* culturel », éthique et droits de l'homme concernant le PCI, promotion et valorisation du PCI, tourisme culturel et PCI, développement durable et PCI et approche intégrée de la sauvegarde du patrimoine culturel.

À l'université de Hanseo, les techniques traditionnelles de l'artisanat coréen sont enseignées dans le département des beaux-arts.

À l'université nationale de Chunnam, dans le département d'anthropologie, une matière intitulée « le PCI et les fêtes » est enseignée en licence et une matière intitulée « introduction au PCI » en mastère.

Les débouchés pour les étudiants sont les diverses fonctions publiques et autres professions liées au patrimoine, le monde de la recherche et les musées ethnographiques.

Weonmo Park constate que la convention de l'Unesco n'est pas souvent enseignée dans les universités coréennes. La raison en est selon lui que les folkloristes et les anthropologues n'ont pas encore suffisamment assimilé ni le concept de fond de la convention ni le mécanisme de son



application (Weonmo Park, 2013).

LA MONGOLIE

En Mongolie, la convention de 2003 a été très bien accueillie et le ministère de la Culture et du Tourisme est en train de réviser la loi nationale relative à la protection du PCI pour la rendre conforme à la convention.

D'après l'information fournie par le professeur D. Narantsatsral de l'université des Sciences et Technologies, un enseignement sur le patrimoine matériel et immatériel est donné en licence. Suite aux deux ateliers que l'Unesco a organisés en Mongolie pour promouvoir la convention de l'Unesco, Mme Narantsatsral enseigne davantage la convention dans son cours. À la sortie de l'université, les étudiants s'orientent vers les fonctions publiques nationales et locales et d'autres professions liées à la culture telles que les ONG, les théâtres et les musées et les compagnies minières qui ont besoin de faire un inventaire du patrimoine matériel et immatériel sur leurs terrains.

CONCLUSION

Ainsi que nous l'avons observé, la convention de 2003 a fait naître l'enseignement sur le PCI à l'université dans quelques États parties d'Asie.

Au Japon, l'enseignement universitaire de cette matière s'est développé moins activement qu'ailleurs. Ce pays, doté du plus ancien système de protection juridique du PCI, semble en effet être victime de son passé : il reste fidèle au système bien établi depuis plus d'un demi-siècle avec un concept de base incompatible avec celui de la convention de l'Unesco. Parfois la convention semble même déranger les fonctionnaires en charge de la culture ainsi que les folkloristes. Cependant, sous l'influence du public japonais, enthousiasmé par la sauvegarde du PCI à la suite de l'inscription de 21 éléments du PCI dans la liste représentative de l'Unesco, cette tendance générale à l'inertie va probablement s'inverser.

Quant à la Chine, ses autorités mêmes prennent l'initiative de promouvoir la convention ainsi que la sauvegarde du PCI sur son territoire. Le public chinois se passionne pour le PCI grâce à l'inscription de 35 éléments sur les listes de la convention. L'enseignement universitaire du PCI, actuellement encore peu développé, sera renforcé par le gouvernement au titre de la mise en œuvre de la convention.

En ce qui concerne la Corée du Sud, son approche nationaliste à l'égard du PCI en a toujours



fait un centre d'intérêt national. Bien que les universités ayant des chaires de PCI soient peu nombreuses, il est déjà remarquable de compter une université entièrement consacrée aux études sur le patrimoine culturel. De plus, la flexibilité de la Corée à adapter son système juridique à la convention de l'Unesco pourrait servir de modèle au reste du monde.

« Enseigner le patrimoine culturel immatériel ? » est donc une interrogation encore prématurée en ce qui concerne l'Asie, notamment dans le cas des pays que j'ai étudiés, à savoir le Japon, la Chine, la république de Corée et la Mongolie. Lorsque l'enseignement sur les mesures politiques, juridiques et administratives de la sauvegarde du PCI se développera pleinement dans ces pays comme discipline universitaire, cela permettra d'assurer une meilleure coopération entre les administrateurs culturels et les chercheurs et ainsi, de sauvegarder le PCI dans de meilleures conditions.

BIBLIOGRAPHIE

HYOKI, Satoru. « Vous étiez à l'époque le patrimoine culturel immatériel ». Dans IWAMOTO, Michiya. *Sekai isan jidai no minzoku-gaku (Le folklore au temps du patrimoine mondial)*, Tokyo : Fukyousha, 2013.

IWAMOTO, Michiya. *Sekai isan jidai no minzoku-gaku (Le folklore au temps du patrimoine mondial)*. Tokyo : Fukyousha, 2013.

OSHIMA, Azaï. *Mukei Minzoku bunka no hogo (protection des biens immatériels des cultures populaires - en vue de la convention Unesco pour la sauvegarde du PCI)*, Tokyo : Iwata Shoin, 2007.



ANNEXE

État des lieux de l'enseignement universitaire sur le PCI en Chine

(document ci-après)

Informations collectées par le professeur Jiao sous la direction du professeur Chao Gejin de l'Académie des sciences sociales de la Chine avec la collaboration de la Société de folklore de la Chine. Traduction anglaise par Mme Yuan Jie, du Centre international de formation pour le patrimoine immatériel dans la région Asie-Pacifique sous les auspices de l'Unesco (CRIHAP)¹

¹ Hormis deux universités de Xinjiang listées dans le tableau, Xinjiang University, Xinjiang Normal University, Xinjiang Arts University, Kashi Normal University et Yili Normal University ont développé plusieurs cours axés sur le PCI.

No.	University	Department / Faculty	Course Name	Compulsory Or Elective	Course Outlines	Teacher	Contact details	Target Group(s)	Number of Students	Employment Directions
1	Beijing Union University	College of Applied Arts and Science	Cultural heritage, Including Intangible Cultural Heritage	Compulsory	4 Textbooks (authors: Prof. YU/AN LI & Prof. GU Jun); Intangible Cultural Heritage; Tutorials of Intangible Cultural Heritage; Cultural Heritage, Cultural Heritage Report (theories and practices of World Heritage Protection)	Prof. GU Jun	15810063082 010-64885897	masters, undergraduates	120/semester	Cultural bureaus, administrations of cultural heritage, auction companies, tourism administrations, libraries and universities
2	Miayang Arts College, Sichuan Conservatory of Music		Transmission and safeguarding of intangible cultural heritage	Compulsory and elective						
3	Guangxi University for Nationalities		Introduction to intangible cultural heritage	Elective	What is ICH Why to safeguard ICH How to safeguard ICH How is the current situation of ICH safeguarding in Guangxi Province	Prof. LU Xiaojin	luxiaojin3721@126.com, 13878196296	all freshmen	200	
4	Hanshan Normal University		Four ICH-related majors developed in 2011: ceramic art design, sculpture art design, fashion design and gastronomy		As an important means to improve the quality of relevant personnel, incorporating ICH education into teaching curricula will help students develop their interests in the history, culture and economy construction of this area, broaden their horizons, stimulate their sense of innovation, so as to lay a solid cultural foundation on the cultivation of students' innovative spirit and capacities.					
5	Henan University	Department of Chinese	Safeguarding of cultural heritage			Prof. GAO Youping	18638949361	masters	10	Universities, government agencies
6			Theater			Prof. PENG Hengli	18637813404	masters	10	University, government agencies

7	East China Normal University	Institute of Folklore, School of Social Development	Studies on intangible cultural heritage	Major course	Definition, classifications, application and safeguarding of ICH, as well as value assessment of ICH as a cultural resource will be lectured in the class. Students are required to have a basic knowledge about the connotation and features of ICH and cultural resources, functions and effects of cultural resources, classification of cultural resources, and approaches to establishment and evaluation of culture resources assessment system.	Prof. TIAN Zhaoyuan, Prof. ZHONG Fulin	13901680591 13901888227 suntee@126.com	masters, PhDs	20	ICH safeguarding centers, government agencies
8	Central China Normal University		Studies on intangible cultural heritage	Elective	32 periods	Prof. SUN Zhengguo	15387163882	masters, PhDs (including international students)	20	Serve as teachers
9	Jiangxi Normal University	Historical Culture and Tourism School	Safeguarding and development of ICH	Distributional Elective		Prof. LIU Aihua	13576991435	undergraduates	50	No graduates by far
10	Inner Mongolia Normal University	College of Literature	Intangible cultural heritage			Prof. AO Qi		folklore postgraduates		
11	Nanjing Normal University	School of Social Development	Studies on intangible cultural heritage and its safeguarding	Compulsory		Prof. WANG Jianheng	13002500100	masters	18 in total (2010-2013)	Most in administrative institutions without much relations to the major
12			Introduction to intangible cultural heritage	Elective		Prof. BAI Li	13952007418	undergraduates	approximately 100/semester	less than 10 people working in related fields
13	Qinghai University	Department of History (Protection of Cultural Heritage)	Intangible cultural heritage	Distributional Electives		Mr. HUANG Zhiqiang				
14	Shandong University of Arts	Department of Cultural Heritage, School of Art & Culture	Introduction to intangible cultural heritage	Compulsory		Prof. LI Xinhua	13964166221	undergraduates	20/year	No graduates by far



15	Shihezi University		Introduction to intangible cultural heritage in Xinjiang	Compulsory	16 periods	Prof. ZHENG Liang, Mr. WU Xinfeng	18999735538_pk wuxinfeng@sina.com	undergraduates major in Chinese literature, music, painting, art design, journalism and communication, and minority languages	400	
16	Tarim University	Institute of Western Regions Culture	Introduction to intangible cultural heritage in Xinjiang		Taking the cultural heritage in Xinjiang as research objects and combining the nominations of ICH elements to Chinese national and provincial-level lists, the course mainly talks about the ICH resources in Xinjiang, features of such ICH and research methodologies, emphasizing the safeguarding and development of ICH in Xinjiang, and promotion and transmission of its fine culture.	Ms. SONG Mei				
17	Tianjin Polytechnic University		Intangible cultural heritage (Textile-related)	Free Elective	This course will introduce textile-related ICH elements inscribed on UNESCO three Lists and Chinese National Lists, and encourage students to reflect on the transmission, safeguarding and innovation of textile-related ICH elements on the legal, economic, trade, management, and technology fronts through multidisciplinary studies and multi-angle observations, and cultivate and strengthen students' capacities.	Prof. ZHAO Hong, Prof. ZHOU Zhiqiang		undergraduates		
18		School of Creative Culture and Communication	Introduction to intangible cultural heritage	Compulsory for cultural-industry management undergraduates, Elective for digital media and advertising undergraduates		Ms. CHEN Yingjie, Prof. WANG Jushan	13819971669 (Chen Yingjie), 13566757225 (Wang Jushan)		Cultural-industry management: 25; digital media and advertising: 25	Cultural industries, ICH, museum
19	Zhejiang Normal University	School of Creative Culture and Communication	Introduction to intangible cultural heritage	Free Elective		Prof. WANG Jushan, Prof. XUAN Bingshan	13566757225 (Wang Jushan), 1358698796 (Xuan Bingshan)		50/major	
20		School of Creative Culture and Communication	Safeguarding and development of intangible cultural heritage			Ms. CHEN Yingjie				



21		School of Creative Culture and Communication	Comparison between ICH safeguarding in China and in other countries	Compulsory for culture-industry management undergraduates		Ms. CHEN Yingjie				
22	Zhejiang Normal University	School of Creative Culture and Communication	Case Studies on intangible cultural heritage		Prof. CHEN Huawen	13506584920		25 / year		
23		School of Creative Culture and Communication	ICH field study		Ms. LIN Minxia					
24		School of Creative Culture and Communication	Writing course of ICH nominations		Prof. XUAN Bingshan					
25		School of Creative Culture and Communication	Making of ICH documentaries		Prof. PENG Gang	13566997579				
26		School of Creative Culture and Communication	Introduction to intangible cultural heritage	Compulsory for postgraduates	Prof. WANG Jushan			8-10/year		
27	Zhejiang Normal University	School of Creative Culture and Communication	Introduction to intangible cultural heritage	Compulsory for cultural-industry management undergraduates, Effective for digital media and advertising undergraduates	Ms. CHEN Yingjie, Prof. WANG Jushan	13819971669 (Chen Yingjie), 13566757225 (Wang Jushan)		Cultural-industry management: 25; digital media and advertising: 25	Cultural industries, ICH, museum	
28		School of Creative Culture and Communication	Introduction to intangible cultural heritage	Free elective	Prof. WANG Jushan, Prof. XUAN Bingshan	13566757225 (Wang Jushan), 1358698796 (Xuan Bingshan)		50/major		
29		School of Creative Culture and Communication	Safeguarding and development of intangible cultural heritage	Compulsory for cultural-industry management undergraduates	Ms. CHEN Yingjie			25		
30	Chinese National Academy of Arts		Intangible Cultural Heritage	Compulsory	Prof. YUAN LI	15810063082,010-64885897	masters, PhDs	50	Universities, ICH safeguarding centers, cultural heritages, enterprises, etc.	
31	South-central University for Nationalities	School of Ethnology and Sociology	Cultural Heritage	Compulsory	Prof. BAI Guixi	13294158430 bgs2006@tom.com	masters	8/year	Museums, universities	
32	Sun Yat-sen University	School of Ethnology and Sociology	National art culture and safeguarding of art legacies	Compulsory	Prof. BAI Guixi	13294158430 bgs2006@tom.com	PhDs	3/year	Museums, universities	
33		Intangible cultural heritage (major), Department of Chinese	Introduction to intangible cultural heritage							
34	China Central Academy of Fine Arts	Department of Cultural Heritage, School of CAFA	Studies on intangible cultural heritage and folk arts		Prof. QIAO Xinrong		postgraduates	12/year		

35	Chongqing University of Arts and Sciences	Research Center of ICH Safeguarding	Introduction to intangible cultural heritage	Free Elective	On the basis of field studies, which will lay a solid foundation for the students in theoretical studies, this course will take diversified ICH items as research objects, and analyze and study traditional folk cultures from the perspective of the material theories. By studying this course, students are expected to have a more comprehensive and deeper understanding of national traditions, and to make correct judgments in the social multi-culture context.	Prof. MU Yanlin					
36	Tibet University	School of Arts	Introduction to intangible cultural heritage			Prof. ZHANG Husheng	13989006305 13691471142				
37	Henan University of Science and Technology		Introduction to intangible cultural heritage	Elective		Ms. CHENG Anxia	15138785748	undergraduate	193		
38	Wenzhou University	College of Humanity	Studies on ICH-related Frontier Issues					folklore postgraduates			
39	Shanghai University	Department of Culture and Communication, Business college	Intangible cultural heritage			Prof. HAN Lei		folklore postgraduates			
40								undergraduates			
41	Beifang University of Nationalities	Institute of Sociology and Ethnology	Studies on ICH in Northwest Area	Compulsory		Prof. WU Yulin	13895004368	masters	15		Cultural Agencies and Institutions
42	Yunnan University		Intangible cultural heritage and ethnic crafts	Major course		Prof. JIN Shaoping		PhDs	10		Educational and Research Institutes
43			Safeguarding of Ethnic ICH	Distributional Elective		Ms. WANG Jia		masters	20		Cultural Agencies
44	Tianjin University					Prof. MA Zhiyao	18902051791	PhDs			
45	East China Normal University		Studies on the productive safeguarding of ICH	refresher course for postgraduates in collaboration with the ICH Safeguarding Center of Shanghai	Teaching Objectives: To enhance the historical and cultural awareness among the students. To enable students to have a basic understanding of the fundamental theories of ICH safeguarding, and relevant policies and experience of international ICH safeguarding. To cultivate professional personnel with research abilities for the work of ICH safeguarding in Shanghai.	Prof. TIAN Zhaoyuan		Staff and research personnel working at the ICH Safeguarding Center of Shanghai, masters and PhDs of the University	50-100		ICH safeguarding centers, cultural centers, museums, etc.



46	Xinyang Normal University		Introduction to intangible cultural heritage	Compulsory	Definitions, features and values of ICH, classifications of ICH and relationship with other fields, research history of ICH, ICH-related theories, research approaches to ICH, discussion on ICH classifications in China, ICH safeguarding (history, system, principles and methodologies), nomination and evaluation of ICH elements, and case studies.	Mr. ZHOU Qianming	13663769779	undergraduates	120/year	Culture agencies and enterprises
47	Southwest University for Nationalities	College of Tourism Historical Culture	Featured course on Cultural Heritage	Compulsory for Tourism majors, Elective for historical culture majors		Ms. ZHAO Xiaoming	caite0617@163.com	undergraduates		
48	Wuhan University	Department of Sociology	Intangible cultural heritage and folk cultures	Free Elective		Mr. CAI Lei	caite0617@163.com	undergraduates		
49		Department of Sociology	Studies on intangible cultural heritage				caite0617@163.com	masters		
50	Liaocheng University	School of History and Culture	Safeguarding and development of cultural heritage	Major course	As a major course for Tourism Management students, this course mainly talks about the role of cultural heritage in the tourism industry, as well as theories and knowledge about the safeguarding and development of cultural heritage. It will introduce the Xueyan nature, features and types, supply and demand, and safeguarding of cultural heritage, which enables students to grasp basic theories and knowledge about heritage tourism as well as the safeguarding of cultural heritage.	Ms. SUN Xueyan	sunxueyan@lcu.edu.cn	undergraduates, junior college students	200	Tourism-related agencies and companies



UNE COLLECTION DU CENTRE FRANÇAIS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL
Maison des Cultures du Monde

dirigée par Séverine Cachat

CONCEPTION GRAPHIQUE
Céline Bellanger

MISE EN PAGE ET PRÉPARATION DE COPIE
Chloé Bour

RELECTURE
Catherine Gros

AVEC LA PARTICIPATION DE
Alexandre Quéré

Toutes les remarques concernant cette publication doivent être adressées au secrétariat du
CFPCI :

2 rue des Bénédictins - 35500 Vitré
Tél : 02.99.75.48.72 - Fax : 02.99.75.82.93
info@cfpci.fr



Enseigner le patrimoine culturel immatériel ?

Le « PCI » dans les formations universitaires

La collection en ligne des Cahiers du CFPCI propose de partager et de prolonger la réflexion et le débat engagés par le Centre français du patrimoine culturel immatériel autour de deux axes :

- une approche comparée des politiques du patrimoine culturel immatériel (PCI) mises en œuvre en Europe par les États parties à la convention de l'Unesco (2003) et de leurs effets
- un observatoire des mobilisations et des usages de cette convention par les différents acteurs du PCI ainsi que des recompositions à l'œuvre dans le champ patrimonial.

Les Cahiers du CFPCI se consacrent, notamment à l'édition des actes du séminaire international organisé annuellement avec le soutien et la participation du département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique de la direction générale des Patrimoines (ministère de la Culture et de la Communication). Ce séminaire réunit à la fin de l'été, dans le prieuré des Bénédictins à Vitré, des chercheurs, enseignants, professionnels et représentants d'administrations ou d'établissements culturels originaires d'une dizaine de pays, afin d'aborder dans une perspective critique et comparative les formes que revêt la mise en œuvre de la convention dans les divers contextes nationaux et champs concernés.

Ce deuxième numéro est issu des actes du séminaire des 5 et 6 septembre 2013 « Enseigner le patrimoine culturel immatériel ? Le PCI dans les formations universitaires en Europe ». Il associe la présentation concrète de cursus en partie ou totalement dédiés au PCI en France, Belgique, Norvège, Lettonie, mais aussi en Amérique et en Asie, à une réflexion théorique sur les enjeux de ces enseignements, permettant de mettre en perspective l'appréhension différente de la notion de PCI dans les systèmes éducatifs de ces pays.



Numéros à venir :

« Approches comparées du patrimoine culturel immatériel en France et en Allemagne »

« Le patrimoine culturel immatériel, de l'inventaire à la gouvernance »

« L'économie du patrimoine culturel immatériel »